

# Régime de pensions du Canada Étude d'expérience des bénéficiaires de prestations d'invalidité

Étude actuarielle nº 9

Septembre 2011 Bureau de l'actuaire en chef





Bureau de l'actuaire en chef Bureau du surintendant des institutions financières Canada 16<sup>e</sup> étage, Immeuble Carré Kent 255, rue Albert Ottawa (Ontario) K1A 0H2

Télécopieur: 613-990-9900

Courriel: oca-bac@osfi-bsif.gc.ca

Vous pouvez vous procurer une copie électronique de ce rapport sur notre site Web, à l'adresse <a href="www.osfi-bsif.gc.ca">www.osfi-bsif.gc.ca</a>.

#### **AVANT-PROPOS**

Le Régime de pensions du Canada (RPC) offre des prestations aux cotisants et aux membres de leur famille. Outre des prestations de retraite, le RPC verse aux participants et à leurs personnes à charge des prestations d'invalidité, ainsi que des prestations de décès et de survivant aux personnes à charge survivantes.

L'étude examine en détail les données historiques relatives aux caractéristiques des bénéficiaires du programme de prestations d'invalidité du RPC. Cette analyse est fondée sur les données des bénéficiaires du RPC fournies par Service Canada couvrant la période allant de 1970 à 2008. Bien que le programme de prestations d'invalidité du RPC ait été mis en œuvre en 1966, les participants n'ont pas eu droit à des prestations avant 1970 à cause des exigences minimales de cotisation alors en vigueur.

L'étude ne comporte aucune analyse des données historiques relatives aux bénéficiaires de prestations d'invalidité assujettis au Régime de rentes du Québec (RRQ), régime provincial équivalant au RPC s'adressant aux résidents du Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

			Page
I.	Son	nmaire	9
	A.	Objet	9
	B.	Portée de l'étude	9
	C.	Principales observations	9
II.	Cor	itexte	13
	A.	Niveau des prestations	13
	B.	Critères d'admissibilité	13
III.	Exi	gences minimales de cotisation	15
	A.	Historique des exigences minimales de cotisation	15
	B.	Evolution des cotisants satisfaisant aux exigences minimales de cotisation	16
IV.	Nou	ıveaux bénéficiaires	19
	A.	Classification des causes d'invalidité	19
	B.	Facteurs déterminants associés aux demandes et au versement de prestations d'invalidité au titre du RPC (autres que la cause d'invalidité)	20
	C.	Analyse selon le sexe	20
	D.	Analyse selon l'âge et le sexe	22
	E.	Analyse selon la cause d'invalidité	24
	F.	Analyse selon la cause d'invalidité et l'âge	25
	G.	Tendances des taux d'incidence de l'invalidité	27
	H.	Prestation d'invalidité moyenne	33
V.	Bén	éficiaires en cours de paiement	37
	A.	Analyse selon le sexe	37
	B.	Analyse selon l'âge et le sexe	37
	C.	Analyse selon la cause d'invalidité et le sexe	39
VI.	Ces	sation des prestations d'invalidité	42
	A.	Analyse selon la durée de paiement	42
	B.	Analyse selon la raison de cessation et la cause d'invalidité	43
	C.	Analyse de la mortalité	46
	D.	Analyse des taux de rétablissement	58
VII.	Anr	nexes	62
	A.	Tableaux supplémentaires	62
	B.	Bibliographie	90
	$\boldsymbol{C}$	Damarajamanta	00

# LISTE DES TABLEAUX

		Page
Tableau 1	Population du Canada excluant le Québec admissible (18 à 64 ans)	18
Tableau 2	Nouveaux bénéficiaires selon la cause – Hommes et femmes	25
Tableau 3	Taux d'incidence de l'invalidité ajusté en fonction de l'âge	28
Tableau 4	Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge - Hommes	30
Tableau 5	Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge - Femmes	31
Tableau 6	Prestation mensuelle moyenne des nouveaux bénéficiaires	34
Tableau 7	Répartition des bénéficiaires en cours de paiement selon le groupe d'âge	
Tableau 8	Répartition des bénéficiaires en cours de paiement selon la cause	40
Tableau 9	Durée moyenne de versement des prestations qui ont pris fin	42
Tableau 10	Répartition des prestations cessées selon la durée	43
Tableau 11	Répartition des cessations selon la raison et l'année de cessation	44
Tableau 12	Répartition des cessations selon la raison et la cause d'invalidité (2007)	44
Tableau 13	Répartition des cessations selon la raison, la cause d'invalidité et le sexe (20	007)45
Tableau 14	Taux de mortalité selon l'âge et la durée (1999-2008)	49
Tableau 15	Répartition des décès selon la cause et la durée (2007)	50
Tableau 16	Répartition des décès selon la cause et le niveau de la prestation	51
Tableau 17	Répartition des expositions selon la cause et le niveau de la prestation	51
Tableau 18	Répartition des expositions autres qu'une tumeur selon la cause et le niveau la prestation	
Tableau 19	Taux de mortalité selon la cause et le niveau de la prestation	
Tableau 20	Durée moyenne de paiement pour les invalidités causées par une tumeur	56
Tableau 21	Taux de rétablissement selon l'âge et la durée (1999-2008)	60
Tableau 22	Répartition des rétablissements selon la cause et la durée	61
Tableau 23	Proportion de la population du Canada excluant le Québec admissible (18 à ans)	64
Tableau 24	Nombre de nouveaux bénéficiaires	
Tableau 25	Âge moyen des nouveaux bénéficiaires	64
Tableau 26	Taux d'incidence de l'invalidité, ajustés en fonction de l'âge	
Tableau 27	Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge – Hommes	
Tableau 28	Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge – Femmes	
Tableau 29	Nouveaux bénéficiaires selon la cause – Hommes et femmes	
Tableau 30	Nouveaux bénéficiaires selon la cause – Hommes et femmes (moins de 40 a	
Tableau 31	Nouveaux bénéficiaires selon la cause – Hommes et femmes (40 à 54 ans)	70
Tableau 32	Nouveaux bénéficiaires selon la cause – Hommes et femmes (55 ans et plus	
Tableau 33	Prestation d'invalidité mensuelle moyenne pour nouveaux bénéficiaires	72

Tableau 34	Âge moyen des bénéficiaires en cours de paiement	73
Tableau 35	Bénéficiaires en cours de paiement selon la cause – Hommes	74
Tableau 36	Bénéficiaires en cours de paiement selon la cause – Femmes	75
Tableau 37	Durée de paiement des prestations cessées	76
Tableau 38	Répartition des cessations selon la durée – Hommes	77
Tableau 39	Répartition des cessations selon la durée – Femmes	78
Tableau 40	Répartition des cessations selon la raison et l'année de cessation	79
Tableau 41	Taux de mortalité des bénéficiaires selon l'année	80
Tableau 42	Taux de mortalité durant l'année suivant le début de la prestation	81
Tableau 43	Taux de mortalité selon l'âge (2005-2007)	82
Tableau 44	Taux de mortalité des hommes et des femmes de 55 à 59 ans	83
Tableau 45	Taux de mortalité selon l'âge et la durée – Hommes (1999-2008)	84
Tableau 46	Taux de mortalité selon l'âge et la durée – Femmes (1999-2008)	85
Tableau 47	Taux de rétablissement selon le sexe	86
Tableau 48	Taux de rétablissement selon l'âge et le sexe (2005-2007)	87
Tableau 49	Taux de rétablissement selon l'âge et la durée – Hommes (1999-2008)	88
Tableau 50	Taux de rétablissement selon l'âge et la durée – Femmes (1999-2008)	

# LISTE DES GRAPHIQUES

		Page
Graphique 1	Nombre de cotisants admissibles	16
Graphique 2	Proportion de la population du Canada excluant le Québec admissible	
	(18 à 64 ans)	
Graphique 3	Nombre de nouveaux bénéficiaires	
Graphique 4	Répartition des nouveaux bénéficiaires selon le sexe	
Graphique 5	Âge moyen des nouveaux bénéficiaires	
Graphique 6	Répartition des nouveaux bénéficiaires selon le groupe d'âge	
Graphique 7	Répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause	25
Graphique 8	Répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause (moins de 40 ans)	26
Graphique 9	Répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause (40 à 54 ans)	26
Graphique 10	Répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause (55 ans et plus)	27
Graphique 11	Taux d'incidence de l'invalidité ajusté en fonction de l'âge	29
Graphique 12	Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge – Hommes	32
Graphique 13	Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge – Femmes	32
Graphique 14	Prestation mensuelle moyenne des nouveaux bénéficiaires	33
Graphique 15	Ratio de la partie variable moyenne à la partie variable maximale de la prestation des nouveaux bénéficiaires, par groupe d'âge - Hommes	35
Graphique 16	Ratio de la partie variable moyenne à la partie variable maximale de la prestation des nouveaux bénéficiaires, par groupe d'âge - Femmes	36
Graphique 17	Âge moyen des bénéficiaires en cours de paiement	
	Taux de mortalité des bénéficiaires selon l'année	
	Taux de mortalité durant l'année suivant le début de la prestation	
	Taux de mortalité des bénéficiaires selon l'âge (2005-2007)	
	Taux de mortalité des hommes et des femmes (55 à 59 ans)	
	Expositions selon la cause et le niveau de la prestation - Hommes (2005)	
Graphique 23	Expositions selon la cause et le niveau de la prestation - Femmes (2005)	53
Graphique 24	Mortalité attribuable à une tumeur selon le niveau de la prestation - Hommes	55
	Mortalité attribuable à une cause autre qu'une tumeur selon le niveau de la prestation - Hommes	
Graphique 26	Mortalité attribuable à une tumeur selon le niveau de la prestation - Femmes	57
Graphique 27	Mortalité attribuable à une cause autre qu'une tumeur selon le niveau de la prestation - Femmes	58
Graphique 28	Taux de rétablissement	
	Taux de rétablissement selon le groupe d'âge et la durée (2005 à 2007)	
	Taux de rétablissement selon l'âge et le sexe (2005 à 2007)	

## I. Sommaire

# A. Objet

Il s'agit de la deuxième étude d'expérience des bénéficiaires du programme de prestations d'invalidité du RPC que prépare le Bureau de l'actuaire en chef (BAC). L'étude examine les tendances et les caractéristiques historiques des nouveaux bénéficiaires, des bénéficiaires en cours de paiement et des cessations de prestations depuis 1970.

#### B. Portée de l'étude

La section II présente des renseignements généraux sur le contexte du programme de prestations d'invalidité du RPC. La section III décrit les exigences minimales de cotisation pour avoir droit à des prestations d'invalidité depuis la mise en œuvre du programme. Les sections IV et V fournissent des renseignements détaillés sur l'expérience et les caractéristiques des bénéficiaires. La section VI présente l'expérience relative à la cessation des prestations selon les différentes raisons. Enfin, les diverses annexes offrent des renseignements supplémentaires à propos des caractéristiques des bénéficiaires, une bibliographie et des remerciements aux organismes et aux personnes qui ont contribué à la préparation de l'étude.

# C. Principales observations

#### Exigences minimales de cotisation

- En 2007, 5,8 millions de cotisants de sexe masculin répondaient aux exigences minimales de cotisation, ce qui représente environ 70 % de la population masculine du Canada (à l'exclusion du Québec) âgée de 18 à 64 ans. La proportion de la population masculine du Canada (à l'exclusion du Québec) âgée de 18 à 64 ans qui satisfait aux exigences minimales de cotisation était de 66 % en 1970, a grimpé jusqu'à 87 % en 1987, et est maintenant relativement stable à 70 % depuis 1998.
- Chez les femmes, 5,1 millions de cotisantes répondaient aux exigences minimales de cotisation en 2007, ce qui représentait environ 60 % de la population féminine du Canada (à l'exclusion du Québec) âgée de 18 à 64 ans. Cette proportion s'est accrue au fil du temps plus que pour les hommes pour atteindre un sommet de 71 % en 1991, puis s'est accrue légèrement depuis 1998 pour atteindre 60 %. L'écart entre les proportions des hommes et des femmes satisfaisant aux exigences minimales de cotisation s'est graduellement rétréci car de plus en plus de femmes ont intégré le marché du travail et ont cotisé au RPC.

# Nouveaux bénéficiaires

- De 1970 à la fin des années 1980, le nombre de nouveaux bénéficiaires a augmenté de façon constante, passant de 8 400 à 42 000. Cette période a été suivie par une croissance rapide menant à un sommet de 58 000 nouveaux bénéficiaires en 1992. Par la suite, le nombre de nouveaux cas d'invalidité a diminué considérablement pour s'établir à 30 000 en 1996; il s'est depuis stabilisé à 33 000.
- Comme de plus en plus de femmes ont intégré le marché du travail, la proportion des nouveaux bénéficiaires qui sont de sexe féminin est passée de 13 % à 51 % entre 1970 et 2005.

- L'âge moyen des nouveaux bénéficiaires a diminué entre 1970 et 1996, passant de 55 ans à 49 ans, pour augmenter légèrement par la suite et atteindre 51 ans en 2007.
- Depuis la fin des années 1990, la répartition des nouveaux bénéficiaires selon les diverses causes d'invalidité n'a pas beaucoup changé. En 2007, les trois principales causes d'invalidité étaient les troubles mentaux (22 %), les maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif (21 %) et les tumeurs (19 %).
- Globalement, le taux d'incidence de l'invalidité a atteint un sommet en 1992 de 8 nouveaux cas par 1 000 cotisants admissibles pour par la suite décliner rapidement jusqu'en 1997. Depuis, le taux est relativement stable a un niveau d'environ 3,5 par 1 000 cotisants admissibles.
- Jusqu'en 1993, les taux d'incidence de l'invalidité étaient plus élevés chez les hommes que chez les femmes, mais cet écart s'était amoindri. Depuis le milieu des années 1990, l'écart s'est renversé et s'est accru. En 2007, le taux d'incidence de l'invalidité s'établissait à 3,5 par 1 000 cotisants admissibles chez les femmes, comparativement à 2,9 par 1 000 cotisants admissibles chez les hommes.
- Tant chez les hommes que chez les femmes, les taux d'incidence de l'invalidité augmentent considérablement avec l'âge et atteignent un sommet chez les 60 à 64 ans. Cependant, les taux ont, de façon générale, diminué depuis 1985 avec une diminution plus marquée pour les taux relatifs aux âges plus élevés. En 2007, le taux d'incidence de l'invalidité le plus élevé chez les hommes, soit près de 14 par 1 000 cotisants admissibles, se trouvait à l'âge de 64 ans, alors que chez les femmes, on constatait le taux le plus élevé, soit environ 12 par 1 000 cotisants admissibles, à l'âge de 62 ans.

# Bénéficiaires en cours de paiement

- Le nombre total de bénéficiaires en cours de paiement a augmenté considérablement avec le temps; chez les hommes, le nombre total de bénéficiaires a atteint un sommet de plus de 186 000 au milieu des années 1990, alors que chez les femmes, on a observé une croissance soutenue, bien qu'à différents rythmes. En 2007, 162 000 des bénéficiaires en cours de paiement étaient des hommes et 175 000, des femmes.
- Tant chez les hommes que chez les femmes, la proportion la plus élevée de bénéficiaires se trouve dans le groupe d'âge des 55 ans et plus. Entre 1980 et 2007, on constate une diminution globale de la proportion des bénéficiaires représentée par ce groupe d'âge, ce qui a contribué à faire reculer l'âge moyen. En 2007, l'âge moyen des bénéficiaires en cours de paiement s'établissait à environ 54 ans chez les hommes et à 53 ans chez les femmes.
- Depuis la mise en œuvre du programme, trois principales causes d'invalidité, soit les maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif, les maladies de l'appareil circulatoire et les troubles mentaux, comptent pour environ 65 % des cas d'invalidité.
- La proportion des cas d'invalidité reliés aux maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif est passée de 12 % chez les hommes et 18 % chez les femmes en 1970 à un sommet de 31 % chez les hommes et 40 % chez les femmes en 1992. Ces mêmes proportions ont ensuite diminué à 22 % chez les hommes et 28 % chez les femmes en 2007. En 1970, les maladies de l'appareil circulatoire représentaient la plus grande

proportion de toutes les causes d'invalidité, soit 41 % chez les hommes et 32 % chez les femmes. Depuis, ces proportions ont diminué de manière notable, passant à 13 % chez les hommes et 6 % chez les femmes en 2007. En comparaison, la proportion de bénéficiaires souffrant de troubles mentaux a augmenté entre 1970 et 2007, passant de 7 % à 25 % chez les hommes, et de 13 % à 31 % chez les femmes. En 2007, les troubles mentaux constituaient la principale cause d'invalidité aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

# Cessation des prestations

- Environ 60 % des bénéficiaires continuent de recevoir des prestations jusqu'à l'âge de 65 ans, après quoi la prestation d'invalidité est automatiquement convertie en prestation de retraite. Le tiers des bénéficiaires cessent de recevoir des prestations en raison de leur décès, et les autres bénéficiaires cessent de recevoir des prestations parce qu'ils se rétablissent ou que leur état ne satisfait plus à la définition d'invalidité.
- La majorité (44 %) de tous les bénéficiaires qui ont cessé de recevoir des prestations d'invalidité en 2007 en raison de leur décès étaient invalides à cause d'une tumeur.
- De tous les bénéficiaires s'étant rétablis en 2007, la majorité (28 %) recevaient des prestations à cause d'un trouble mental. De tous les bénéficiaires qui ont atteint 65 ans en 2007, la majorité (35 %) étaient invalides à cause d'une maladie de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif.
- Les taux de mortalité des bénéficiaires âgés de 55 à 59 ans sont en moyenne de cinq à six fois plus élevés que ceux de la population générale pour ce groupe d'âge chez les deux sexes; on constate une relation comparable dans les autres groupes d'âge.
- En 2007, 79 % de tous les décès de bénéficiaires survenus durant les deux années suivant le début de la prestation étaient attribuables à des tumeurs.
- Chez les deux sexes, les taux de mortalité des bénéficiaires de prestations d'invalidité attribuables à des tumeurs sont beaucoup plus élevés que ceux qui sont associés aux autres causes d'invalidité. Chez les hommes invalides à cause d'une tumeur, on constate généralement des taux de mortalité environ 20 % plus élevés chez ceux qui reçoivent des prestations élevées que chez ceux qui reçoivent des prestations moindres. Après l'âge de 60 ans, les taux de mortalité chez les hommes invalides à cause d'une tumeur sont comparables à tous les niveaux de prestations. On observe la même différence relative dans les taux de mortalité chez les femmes âgées entre 45 et 64 ans invalides à cause d'une tumeur. Chez les deux sexes et pour tous les niveaux de prestations, les taux de mortalité des bénéficiaires de prestations d'invalidité attribuables à des tumeurs diminuent après l'âge de 58 ans.
- Les taux de rétablissement des bénéficiaires sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes mais l'écart s'est amoindri au fil du temps. On constate une réduction générale des taux de rétablissement chez les deux sexes jusqu'au milieu des années 1990, après quoi ils se sont stabilisés. En 2007, le taux de rétablissement s'établissait à environ 8 par 1 000 bénéficiaires admissibles chez les hommes, comparativement à 6 par 1 000 bénéficiaires admissibles chez les femmes.

- Les taux de rétablissement sont supérieurs durant la deuxième année suivant le début de la prestation mais diminuent généralement à mesure que la durée augmente. Les bénéficiaires moins âgés sont plus susceptibles d'être en mesure de réintégrer le marché du travail et, en conséquence, affichent des taux de rétablissement supérieurs à ceux des bénéficiaires plus âgés.
- Les tumeurs sont la seule cause d'invalidité associée à un rétablissement moins probable au cours des premières années suivant le début de la prestation. L'invalidité résultant d'une tumeur est assortie d'un plus faible taux de rétablissement à mesure que la durée de paiement augmente.

# II. Contexte

Le Régime de pensions du Canada (RPC), qui a vu le jour en 1966, offre différentes prestations aux cotisants et aux membres de leur famille. Le régime couvre les personnes âgées de 18 à 70 ans qui travaillent pour un employeur ou à leur compte et qui ont gagné un revenu minimal durant l'année civile. Le RPC est en vigueur dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens, à l'exception du Québec qui a mis sur pied son propre régime, le Régime de rentes du Québec (RRQ). Le RPC offre des prestations de retraite, d'invalidité, de décès, de survivant et d'enfant, ainsi que divers services dans le cadre du programme national de réhabilitation professionnelle. Les prestations sont majorées en janvier de chaque année en fonction de l'augmentation du coût moyen de la vie, mesuré par l'indice des prix à la consommation.

Le programme de prestations d'invalidité du RPC est le plus important programme du genre au Canada. Le RPC est généralement le premier payeur de prestations d'invalidité par rapport aux autres entités comme les commissions provinciales des accidents du travail et les assureurs privés. En 2007, quelque 337 000 personnes ont reçu des prestations d'invalidité du RPC, ce qui représente environ 6,4 % de tous les bénéficiaires du RPC (5,3 millions de personnes au total). Aux fins de comparaison, mentionnons qu'en 1970, environ 1,5 % (4 000 personnes) de tous les bénéficiaires du RPC (300 000 personnes) recevaient des prestations d'invalidité. D'après les prévisions, le nombre de bénéficiaires de prestations d'invalidité continuera d'augmenter au cours des prochaines décennies, principalement en raison des baby-boomers qui atteindront des âges plus avancés où l'incidence de l'invalidité est plus élevée.

En termes de coût, les dépenses du programme de prestations d'invalidité du RPC sont passées de 4 millions de dollars en 1970, soit 4 % des dépenses totales du régime de 97 millions de dollars, à 3,2 milliards de dollars en 2007, soit 12 % des dépenses totales du régime de 27,7 milliards de dollars. De 1994 à 2007, le pourcentage des prestations totales versées pour invalidité a diminué, passant de 17 % à 12 %.

# A. Niveau des prestations

En 2011, la prestation d'invalidité mensuelle maximale s'élève à 1 153,37 \$ et la prestation de retraite mensuelle maximale, à 960 \$. Tandis que la prestation de retraite est fixée à 25 % des gains ajustés moyens, la prestation d'invalidité se compose de deux éléments, soit une partie uniforme de 433,37 \$ (en 2011) et une partie variable correspondant à 75 % de la prestation de retraite (à concurrence de 720 \$). Les enfants de bénéficiaires invalides touchent aussi une prestation mensuelle de 218,50 \$ (en 2011). La prestation d'invalidité est automatiquement convertie en prestation de retraite à l'âge de 65 ans. Une même personne peut recevoir une prestation d'invalidité et une prestation de survivant. Dans ce cas, la prestation mensuelle maximale combinée est fixée au montant de la prestation d'invalidité maximale, soit 1 153,37 \$.

#### B. Critères d'admissibilité

Dès qu'il devient invalide, tout travailleur de 18 à 64 ans a droit à une prestation d'invalidité mensuelle aux termes du RPC si les conditions suivantes sont réunies :

- le cas est conforme à la définition d'invalidité énoncée dans le *Régime de pensions du Canada*;
- une demande de prestations d'invalidité du RPC a été présentée;
- les exigences minimales de cotisation prévues par la loi sont respectées;

ÉTUDE ACTUARIELLE N° 9
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
ÉTUDE D'EXPÉRIENCE DES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS D'INVALIDITÉ
BUREAU DE L'ACTUAIRE EN CHEF

- une période d'attente de quatre mois a été complétée;
- le demandeur ne reçoit pas une prestation de retraite du RPC.

L'admissibilité à des prestations d'invalidité ne dépend pas du moment où la demande de prestations est effectivement déposée. Cette règle est en vigueur depuis 1992, année où a été introduite une disposition concernant la présentation tardive d'une demande et levant toute restriction concernant l'échéance pour présenter une demande de prestations.

Selon la définition énoncée à l'alinéa 42(2)*a*) du *Régime de pensions du Canada*, une personne est dite invalide si elle est atteinte d'une invalidité physique ou mentale grave et prolongée. L'invalidité est jugée grave si elle rend la personne incapable d'exercer régulièrement toute activité véritablement rémunératrice. L'invalidité est considérée prolongée si elle doit vraisemblablement durer indéfiniment ou entraîner le décès.

Tout au long de cette étude, à moins d'indication contraire, les termes émergence et durée d'invalidité indiquent le début et la durée du versement des prestations d'invalidité, excluant la période d'attente requise de quatre mois.

# III. Exigences minimales de cotisation

# A. Historique des exigences minimales de cotisation

Les premières prestations d'invalidité au titre du RPC ont commencé à être payées à partir de 1970 à toute personne satisfaisant aux exigences minimales de cotisation et à la définition d'invalidité. Depuis la mise en œuvre du programme, les exigences minimales de cotisation pour avoir droit à des prestations d'invalidité dépendent du nombre d'années pendant lesquelles des cotisations ont été versées. De la mise en œuvre du programme à 1975, il fallait avoir cotisé au programme pendant cinq années de la période cotisable pour être admissible. Comme un demandeur devait avoir versé des cotisations valides durant cinq années civiles, aucun cotisant ne pouvait recevoir de prestations d'invalidité avant 1970. Par la suite, une série de modifications ont été apportées.

Le demandeur devenu invalide entre le 1<sup>er</sup> janvier 1966 et le 31 août 1986 devait avoir versé des cotisations valides au RPC :

- durant cinq des dix dernières années de la période cotisable, et
- soit durant le tiers de la période cotisable totale, soit sur une période de dix ans.

Le demandeur devait satisfaire à ces deux conditions pour répondre aux exigences minimales de cotisation. De la même façon que pour les exigences initiales, comme il fallait avoir versé des cotisations valides durant cinq années civiles, aucun cotisant ne pouvait recevoir de prestations d'invalidité avant 1970.

Le demandeur devenu invalide entre le 1<sup>er</sup> septembre 1986 et le 31 décembre 1997 devait avoir versé des cotisations valides au RPC :

- durant deux des trois dernières années de la période cotisable, ou
- durant cinq des dix dernières années de la période cotisable.

De nouvelles exigences de cotisation plus rigoureuses sont entrées en vigueur à la suite de la réforme du RPC en 1997. Le demandeur devenu invalide entre le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et le 2 mars 2008 devait avoir versé des cotisations valides au RPC :

durant quatre des six dernières années de la période cotisable.

Les cotisations au RPC sont calculées en appliquant le taux de cotisation prévu par la loi (9,9 % en 2011) à la fourchette des gains se situant entre l'exemption de base de l'année (EBA, soit 3 500 \$ en 2011) et le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP, soit 48 300 \$ en 2011). Des modifications législatives adoptées en 1998 ont fixé l'exemption de base à 3 500 \$, mais aux fins des exigences minimales de cotisation pour avoir droit à des prestations d'invalidité, cette exemption est établie au multiple de 100 \$ le plus élevé correspondant au plus à 10 % du MGAP (4 800 \$ en 2011).

Le projet de loi C-36, qui est entré en vigueur le 3 mars 2008, a assoupli les exigences minimales de cotisation. Un demandeur devenu invalide le 3 mars 2008 ou à une date ultérieure doit avoir versé des cotisations valides au RPC :

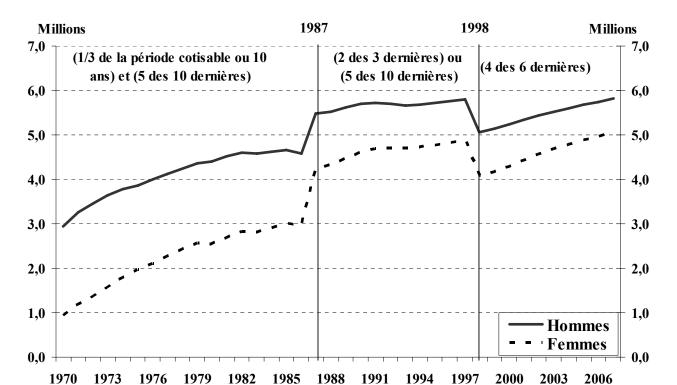
• durant quatre des six dernières années de la période cotisable, s'il a versé des cotisations valides au RPC durant moins de 25 ans;

 durant trois des six dernières années de la période cotisable, s'il a versé des cotisations valides au RPC durant 25 ans ou plus.

Les exigences actuelles sont plus faciles à respecter pour les demandeurs ayant versé des cotisations valides pendant au moins 25 ans, puisqu'il faut avoir versé des cotisations valides durant seulement trois des six dernières années précédant l'invalidité, au lieu de quatre. D'après les prévisions, le nombre de cotisants satisfaisant aux exigences minimales de cotisation augmentera donc légèrement.

# B. Evolution des cotisants satisfaisant aux exigences minimales de cotisation

Le nombre de cotisants au RPC satisfaisant aux exigences minimales de cotisation pour avoir droit à des prestations d'invalidité au titre du régime a augmenté au fil du temps. Au total, le nombre de cotisants répondant aux exigences s'est accru de façon constante, passant de 3,9 millions en 1970 à 7,5 millions en 1986. Comme les exigences minimales de cotisation ont été assouplies en 1987, le nombre de cotisants, hommes et femmes, satisfaisant à ces exigences a augmenté cette année-là de 20 % et de 42 % respectivement, pour atteindre un nombre total de 9,7 millions de personnes (5,5 millions d'hommes et 4,2 millions de femmes). Le nombre de cotisants répondant aux exigences minimales de cotisation a par la suite continué d'augmenter pour atteindre 10,7 millions en 1997. Durant l'année qui a suivi le resserrement de ces exigences en 1998, le nombre de participants admissibles a diminué de 13 % chez les hommes et de 16 % chez les femmes, pour atteindre un total de 9,2 millions de personnes (5,1 millions d'hommes et 4,1 millions de femmes). Le graphique 1 présente l'évolution du nombre de cotisants (hommes et femmes) satisfaisant aux exigences minimales de cotisation pour avoir droit à des prestations d'invalidité au titre du RPC de 1970 à 2007.



**Graphique 1** Nombre de cotisants admissibles

Le nombre de cotisants admissibles exprimé en pourcentage de la population du Canada (excluant le Québec) âgée de 18 à 64 ans (c.-à-d. la population de tous les bénéficiaires de prestations d'invalidité du RPC possibles) est indiqué dans le graphique 2 et le tableau 1. La croissance de cette proportion n'est pas aussi marquée que l'augmentation du nombre de cotisants admissibles, puisque la population des 18 à 64 ans augmente plus rapidement que le nombre de cotisants. Toutefois, à la suite des modifications apportées aux exigences de cotisation en 1987, des hausses importantes de 13 et 20 points de pourcentage ont été enregistrées cette année-là; de fait, les proportions ont atteint 87 % chez les hommes et 68 % chez les femmes.

Lorsque les exigences ont de nouveau été modifiées en 1998, les proportions de la population qui sont admissibles ont diminué de 11 et 12 points de pourcentage pour atteindre 70 % et 57 % chez les hommes et les femmes, respectivement. L'écart entre la proportion des hommes et des femmes admissibles s'est rétréci à mesure que les femmes ont intégré le marché du travail et commencé à verser des cotisations au RPC.

Depuis 1998, la proportion de la population masculine du Canada (excluant le Québec) admissible âgée de 18 à 64 ans s'est stabilisée à environ 70 %, soit le niveau le plus bas depuis le début des années 1970. Chez les femmes, la proportion correspondante pour la période allant de 1998 à 2007 atteint environ 60 %, proportion supérieure à celle de la période allant de 1970 à 1986 mais inférieure à celle de la période allant de 1987 à 1997.

Les exigences minimales de cotisation s'appliquant aux cotisants de longue date ayant été assouplies en 2008, il est prévu que la proportion des cotisants admissibles augmentera légèrement.

Graphique 2 Proportion de la population du Canada excluant le Québec admissible (18 à 64 ans)

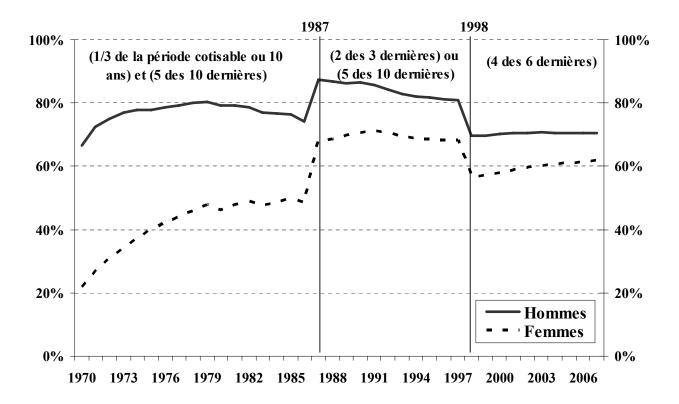


Tableau 1 Population du Canada excluant le Québec admissible âgée de 18 à 64 ans

		Hommes		F	Femmes		Hommes et femmes			
Année	Nombre de cotisants admissibles	Population 18-64	% de la pop.	Nombre de cotisants admissibles	Population 18-64	% de la pop.	Nombre de cotisants admissibles	Population 18-64	% de la pop.	
	(millions)	(millions)		(millions)	(millions)		(millions)	(millions)		
1970	2,9	4,4	66 %	0,9	4,3	22 %	3,9	8,7	44 %	
1975	3,9	5,0	78 %	2,0	4,9	40 %	5,8	9,9	59 %	
1980	4,4	5,6	79 %	2,5	5,5	46 %	6,9	11,1	63 %	
1985	4,7	6,1	76 %	3,0	6,0	50 %	7,7	12,1	63 %	
1987	5,5	6,3	87 %	4,2	6,2	68 %	9,7	12,5	78 %	
1990	5,7	6,6	86 %	4,6	6,5	71 %	10,3	13,1	79 %	
1995	5,7	7,0	82 %	4,8	7,0	69 %	10,5	14,0	75 %	
1998	5,1	7,3	70 %	4,1	7,2	57 %	9,1	14,5	63 %	
2000	5,2	7,5	70 %	4,3	7,4	58 %	9,5	14,9	64 %	
2005	5,7	8,0	71 %	4,9	8,0	61 %	10,6	16,0	66 %	
2007	5,8	8,3	71 %	5,1	8,2	62 %	10,9	16,5	66 %	

#### IV. Nouveaux bénéficiaires

La section qui suit porte sur les principales caractéristiques des nouveaux bénéficiaires de prestations d'invalidité depuis 1970.

#### A. Classification des causes d'invalidité

Même si les diverses causes d'invalidité évoluent de façon similaire chez les hommes et les femmes, elles touchent chacun des sexes de différentes manières. Au cours des dernières années, on a constaté des différences notables dans la répartition des nouveaux bénéficiaires selon les causes sous-jacentes de morbidité définies selon la Classification internationale des maladies (CIM) de l'Organisation mondiale de la santé<sup>1</sup>. Aux fins de la présente étude, les causes d'invalidité sont classifiées par cause de morbidité comme suit :

Maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif

Maladies de l'appareil circulatoire

Troubles mentaux (y compris les troubles de comportement)

**Tumeurs** 

Maladies du système nerveux

Traumatismes (y compris l'empoisonnement et certaines autres conséquences de causes externes)

Autres

La catégorie « Autres » comprend toutes les autres causes sous-jacentes de morbidité figurant dans la CIM, soit :

Certaines maladies infectieuses et parasitaires

Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques

Maladies de l'œil et de ses annexes

Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde

Maladies de l'appareil respiratoire

Maladies de l'appareil digestif

Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

Maladies de l'appareil génito-urinaire

Grossesse, accouchement et puerpéralité

Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale

Malformations congénitales et anomalies chromosomiques

Causes externes de morbidité

Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La norme CIM de l'Organisation mondiale de la santé intitulée *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes*, 10<sup>e</sup> révision, édition pour 2007, est publiée à l'adresse : <a href="http://www.who.int/classifications/icd/en/">http://www.who.int/classifications/icd/en/</a> (en anglais seulement sur le site).

# B. Facteurs déterminants associés aux demandes et au versement de prestations d'invalidité au titre du RPC (autres que la cause d'invalidité)

De nombreux facteurs peuvent faire fluctuer le nombre de demandes de prestations d'invalidité ainsi que la proportion des demandes qui sont par la suite acceptées ou refusées. Il est toutefois difficile d'isoler l'incidence d'un facteur en particulier. La liste qui suit présente les principaux facteurs susceptibles d'influer à la fois sur le nombre de demandes soumises et sur le taux de réponses favorables :

- modifications apportées au programme de prestations d'invalidité, notamment les changements apportés à la liste des incapacités admissibles ainsi qu'aux preuves médicales exigées et aux tendances en matière de diagnostic;
- mesures visant à promouvoir le programme et à inciter la population en s'en prévaloir;
- croissance économique sur les plans national et régional;
- transformation du marché de l'emploi historiquement, l'augmentation de la présence des femmes sur le marché du travail a eu des répercussions sur la croissance et la volatilité du programme;
- transformation de la nature des emplois la prévalence des emplois à temps partiel ou temporaires peut avoir des répercussions;
- évolution démographique le vieillissement de la population, plus particulièrement des baby-boomers, aura vraisemblablement des répercussions importantes sur la croissance du programme.

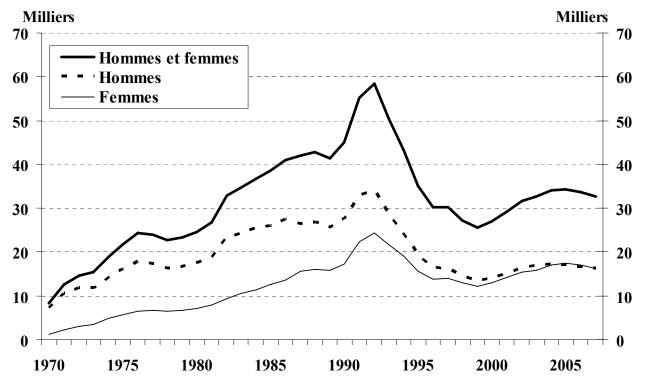
# C. Analyse selon le sexe

Depuis le début du versement des prestations en 1970, le programme de prestations d'invalidité a été assujetti à de nombreux facteurs. Le nombre de nouveaux bénéficiaires a augmenté de façon constante, passant de 8 400 en 1970 à 42 000 à la fin des années 1980.

Au moment de la récession du début des années 1980, le nombre de bénéficiaires de sexe masculin a augmenté plus rapidement que celui des bénéficiaires de sexe féminin, puis s'est stabilisé jusqu'à la fin des années 1980.

Lorsque la récession du début des années 1990 est survenue, le nombre de nouveaux bénéficiaires a augmenté sensiblement pour atteindre un sommet de 58 000 en 1992. Cette année-là, une disposition concernant la présentation tardive d'une demande a été introduite, en vertu de laquelle l'admissibilité ne dépendait plus de la date à laquelle le cotisant présentait sa demande de prestations d'invalidité. Cette modification a entraîné une hausse du nombre de nouveaux bénéficiaires. Comme Sherri Torjman le souligne dans son rapport intitulé *La prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada*, publié en 2002, d'autres facteurs ont contribué à la croissance rapide du nombre de nouveaux cas au début des années 1990, notamment « la meilleure information au sujet du programme et des prestations qu'il offre » et « les clients dirigés vers le RPC par les programmes d'aide sociale provinciaux et les clients dirigés au Programme de prestations d'invalidité du RPC par les compagnies d'assurance, qui connaissaient alors également une augmentation des demandes ».

De 1992 à 1996, le nombre de nouveaux bénéficiaires a chuté considérablement et atteignait seulement 30 000 à la fin de cette période. Le nombre de nouveaux cas a continué de diminuer au cours des quelques années qui ont suivi pour augmenter légèrement par la suite et se stabiliser autour de 33 000 bénéficiaires entre 2003 et 2007. Le graphique 3 présente les données historiques concernant le nombre de nouveaux bénéficiaires depuis 1970.

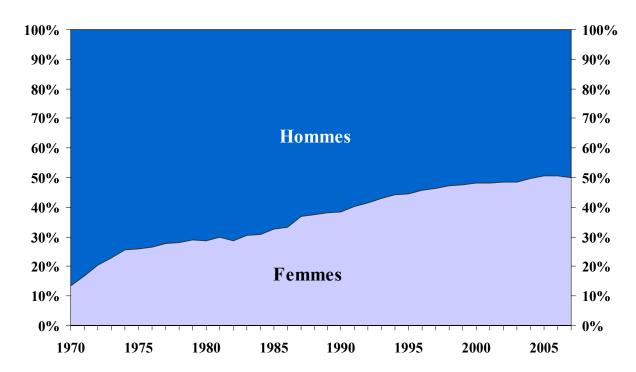


# Graphique 3 Nombre de nouveaux bénéficiaires

Les facteurs qui ont grandement contribué au renversement de la tendance à la hausse du nombre de nouveaux bénéficiaires ont trait aux changements administratifs mis en œuvre au milieu des années 1990. Les administrateurs du RPC ont instauré une série de mesures visant à gérer efficacement les pressions croissantes sur le programme de prestations d'invalidité. Plus particulièrement, les lignes directrices sur la détermination de l'invalidité ont été révisées pour mettre l'accent sur les facteurs médicaux plutôt que sur les facteurs socio-économiques. Ces lignes directrices ont été utilisées à tous les niveaux du processus, ce qui a grandement accru la cohérence du processus décisionnel.

Une croissance économique forte associée à un faible taux de chômage et les exigences minimales de cotisations plus rigoureuses instaurées dans le cadre de la réforme du RPC de 1997 ont aussi contribué à réduire l'incidence de l'invalidité. Les taux d'incidence de l'invalidité chez les cotisants plus jeunes ont toujours été relativement stables, mais ont diminué chez les cotisants plus âgés depuis le milieu des années 1980; ils demeurent toutefois considérablement supérieurs chez les cotisants plus âgés (voir la sous-section G). Ces caractéristiques relatives à l'âge combinées au vieillissement de la population expliquent la hausse des taux globaux observée depuis la fin des années 1990, propulsée par les taux d'incidence plus élevés chez les cotisants plus âgés.

Le graphique 4 montre l'historique des proportions des nouveaux bénéficiaires selon le sexe. Au départ, les femmes ne représentaient qu'environ 13 % des nouveaux bénéficiaires. Cette proportion a toutefois augmenté de façon constante pour atteindre 51 % en 2005.

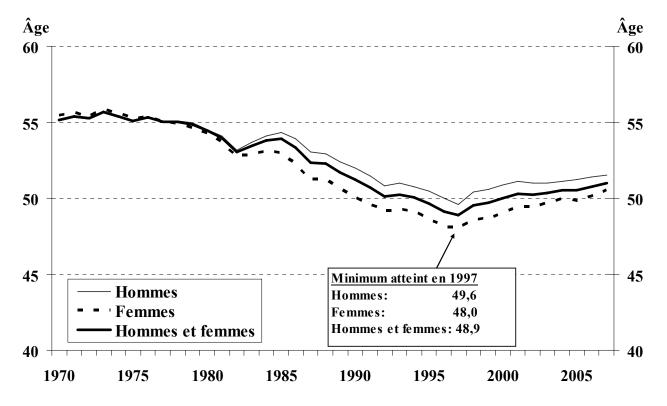


Graphique 4 Répartition des nouveaux bénéficiaires selon le sexe

# D. Analyse selon l'âge et le sexe

Le graphique 5 montre que l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires s'établissait autour de 55 ans durant la majorité des années 1970, pour les deux sexes. L'âge moyen a ensuite commencé à diminué pour atteindre 53 ans en 1983. Jusque là, l'écart entre l'âge moyen des hommes et celui des femmes était inférieur à un an. À partir de 1983, l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires a augmenté pour atteindre 54 ans en 1985, puis a recommencé à diminuer pour atteindre 49 ans en 1996. Depuis, l'âge moyen a légèrement augmenté et atteignait 51 ans en 2007.

À la mise en œuvre du programme, l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires de sexe féminin était légèrement supérieur à celui des nouveaux bénéficiaires de sexe masculin. À compter de 1976, cet écart s'est inversé, les nouveaux bénéficiaires masculins étant en moyenne plus âgés que les nouvelles bénéficiaires. L'écart s'est creusé jusqu'en 1990 où il atteignait deux ans; il est demeuré à ce niveau jusqu'en 2000, pour ensuite diminuer légèrement et atteindre un an en 2007.

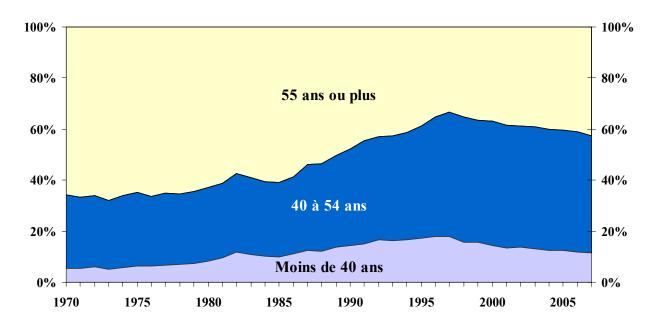


Graphique 5 Âge moyen des nouveaux bénéficiaires

Le graphique 6 montre la répartition au fil des ans des proportions des nouveaux bénéficiaires par groupe d'âge. La proportion de nouveaux bénéficiaires âgés de 55 ans ou plus s'établissait à environ 65 % dans les années 1970, et a par la suite diminué pour atteindre 33 % en 1997. Depuis, la proportion a augmenté pour atteindre 43 % en 2007.

La proportion de nouveaux bénéficiaires âgés de 40 à 54 ans a été stable à environ 30 % jusqu'au milieu des années 1980, mais a par la suite augmenté considérablement pour atteindre 49 % en 1997. Depuis, la proportion a diminué lentement pour s'établir à 46 % en 2007.

La proportion de nouveaux bénéficiaires de moins de 40 ans est passée de 5 % en 1970 à 18 % en 1997, puis a diminué pour s'établir à 12 % en 2007. Les résultats sont comparables dans tous les groupes d'âge pour tous les bénéficiaires, hommes et femmes.



Graphique 6 Répartition des nouveaux bénéficiaires selon le groupe d'âge

# E. Analyse selon la cause d'invalidité

La proportion de nouveaux bénéficiaires atteints d'une maladie de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif a augmenté de façon constante, passant de 13 % en 1970 à un sommet de 33 % en 1991. Par la suite, la proportion a diminué rapidement pour atteindre 21 % en 1996 et est demeurée relativement stable à ce niveau jusqu'en 2007. Quant à la proportion des nouveaux bénéficiaires atteints d'une maladie de l'appareil circulatoire, la proportion a diminué de façon constante pour passer d'un sommet de 39 % en 1970 à 12 % en 2000; elle est demeurée stable à environ 10 % par la suite.

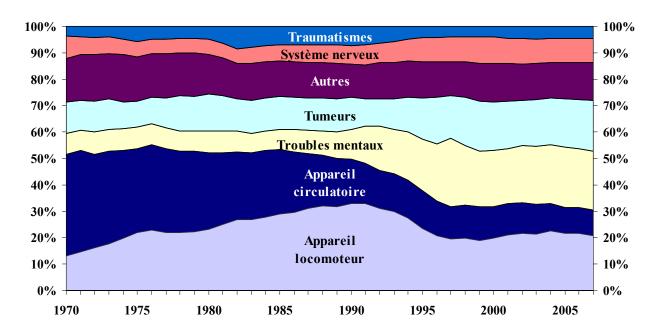
La proportion de nouveaux cas attribuables à des troubles mentaux s'est maintenue assez stable autour de 8 % à 10 % durant les 20 premières années, puis a augmenté brusquement pour atteindre 26 % en 1997. Par la suite, elle s'est stabilisée à environ 22 %. La proportion de nouveaux bénéficiaires atteints d'une tumeur s'est maintenue entre 10 % et 13 % jusqu'en 1994, puis a soudainement augmenté à plus de 16 % en 1995; elle se situe entre 16 % et 19 % depuis. Pour toutes les autres causes d'invalidité, y compris les maladies du système nerveux et les traumatismes, les proportions ont été stables et représentaient un peu moins de 30 % des nouveaux cas durant toute la période visée par l'étude.

Depuis la fin des années 1990, la répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause d'invalidité a été relativement stable, les troubles mentaux, les maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif et les tumeurs étant les causes principales.

Le tableau 2 et le graphique 7 montrent la répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause d'invalidité pour la période allant de 1970 à 2007.

	Appareil locomoteur et tissu conjonctif		Appareil circulatoire		Troubles mentaux		Tumeurs		Autres		Système nerveux		Trauma- tismes	
Année -	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(millier	s) %
1970	1,1	13 %	3,2	39 %	0,7	8 %	1,0	12 %	1,4	17 %	0,7	8 %	0,3	4 %
1975	4,8	22 %	6,9	32 %	1,8	8 %	2,1	10 %	3,6	17 %	1,3	6 %	1,2	6 %
1980	5,7	23 %	7,1	29 %	2,0	8 %	3,5	14 %	3,6	15 %	1,4	6 %	1,2	5 %
1985	11,2	29 %	9,5	24 %	2,9	8 %	4,9	13 %	5,2	14 %	2,3	6 %	2,7	7 %
1990	14,9	33 %	7,6	17 %	5,1	11 %	5,5	12 %	5,6	12 %	3,1	7 %	3,4	7 %
1995	8,2	23 %	5,0	14 %	6,8	20 %	5,5	16 %	4,9	14 %	3,1	9 %	1,5	4 %
2000	5,3	20 %	3,2	12 %	5,8	21 %	5,0	18 %	3,9	15 %	2,7	10 %	1,1	4 %
2005	7,4	22 %	3,3	10 %	7,8	23 %	6,3	18 %	4,7	14 %	3,2	9 %	1,6	5 %
2006	7,3	22 %	3,3	10 %	7,5	22 %	6,2	19 %	4,7	14 %	3,1	9 %	1,5	5 %
2007	6,7	21 %	3,3	10 %	7,2	22 %	6,2	19 %	4,7	14 %	3,0	9 %	1,5	5 %

Graphique 7 Répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause



# F. Analyse selon la cause d'invalidité et l'âge

Groupe des moins de 40 ans

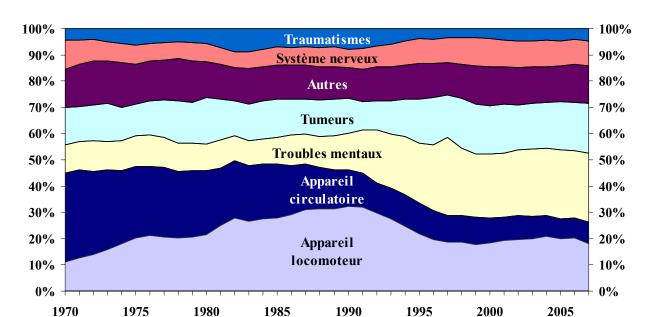
En 2007, les troubles mentaux représentaient la principale cause d'invalidité des nouveaux bénéficiaires de moins de 40 ans (38 % des nouveaux cas), suivis des tumeurs (14 %) et des autres causes (14 %). En 1970, les maladies du système nerveux constituaient la principale cause d'invalidité, et représentaient 22 % des nouveaux cas. La proportion des nouveaux bénéficiaires souffrant de troubles mentaux est passée de 12 % en 1970 à 38 % en 2007. Dans le cas des maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif, la proportion des nouveaux cas est passé de 9 % en 1970 jusqu'à un sommet de 26 % en 1982, pour ensuite diminuer à environ 11 % en 2007. La proportion des nouveaux bénéficiaires souffrant d'un traumatisme s'établissait à 17 % en 1970; elle a atteint un sommet de 23 % en 1982, pour s'établir à 7 % en 2007.

100% 100% **Traumatismes** 90% 90% 80% 80% Système nerveux 70% 70% **Autres** 60% 60% 50% 50% **Tume urs** 40% 40% Troubles mentaux 30% 30% Appareil circulatoire 20% 20% Appareil locomoteur 10% 10% 0% 0% 1970 1975 1980 1985 1990 1995 2000 2005

Graphique 8 Répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause (moins de 40 ans)

## Groupe des 40 à 54 ans

En 2007, les troubles mentaux étaient la principale cause d'invalidité chez les nouveaux bénéficiaires âgés de 40 à 54 ans; ils comptaient pour 26 % des nouveaux cas, suivis des tumeurs (19 %) et des maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif (18 %). En 1970, les maladies de l'appareil circulatoire étaient la principale cause et représentaient 34 % des nouveaux cas; en 2007, cette cause ne comptait que pour 8 % des nouveaux cas.



Graphique 9 Répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause (40 à 54 ans)

### Groupe des 55 ans et plus

Chez les 55 ans et plus, les maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif représentaient la principale cause d'invalidité en 2007 et comptaient pour 26 % des nouveaux cas, suivis des tumeurs (20 %). Les troubles mentaux, les maladies de l'appareil circulatoire et les autres causes d'invalidité arrivaient ensuite, et comptaient pour environ 14 % des nouveaux cas. En 1970, 43 % des nouveaux cas étaient attribuables à des maladies de l'appareil circulatoire; cette proportion a chuté à 14 % en 2007.

Une analyse des proportions des nouveaux bénéficiaires selon la cause d'invalidité et le groupe d'âge permet de constater que l'incidence des maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif et les maladies de l'appareil circulatoire augmente avec l'âge à l'émergence. En revanche, la proportion de nouveaux cas d'invalidité associés à des troubles mentaux diminue avec l'âge à l'émergence.

100% 100% **Traumatis mes** <u>Système nerveux</u> 90% 90% Autres 80% 80% **Tumeurs** 70% 70% Troubles mentaux 60% 60% 50% 50% Appareil circulatoire 40% 40% 30% 30% 20% 20% Appareil locomoteur 10% 10% 0% 0% 1970 1975 2005 1980 1985 1990 1995 2000

Graphique 10 Répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause (55 ans et plus)

# G. Tendances des taux d'incidence de l'invalidité

Le taux d'incidence de l'invalidité (TII) correspond au ratio du nombre de nouveaux bénéficiaires à la population admissible. Les nouveaux bénéficiaires doivent satisfaire aux critères médicaux et aux exigences minimales de cotisation du RPC pour avoir droit à des prestations d'invalidité au titre du régime. La population admissible correspond à la population des cotisants au RPC qui ne sont pas invalides et qui ne reçoivent pas de prestations de retraite du RPC, mais qui satisfont aux exigences minimales de cotisation pour avoir droit à des prestations d'invalidité.

#### 1. Taux d'incidence de l'invalidité selon le sexe

Le tableau 3 et le graphique 11 présentent l'évolution des TII chez les hommes et les femmes. Les taux figurant dans le tableau et dans le graphique sont ajustés en fonction de l'âge, c'est-à-dire que la population admissible utilisée pour calculer le TII global pour tous les âges selon le sexe est la même pour toutes les années (soit ici la population admissible en 2009), ce qui élimine les effets du vieillissement de la population et permet de mieux

comparer les données d'une année à l'autre. En résumé, le TII a atteint un sommet en 1992, a par la suite diminué rapidement jusqu'en 1997 puis s'est stabilisé à environ 3,5 nouveaux cas par 1 000 cotisants admissibles.

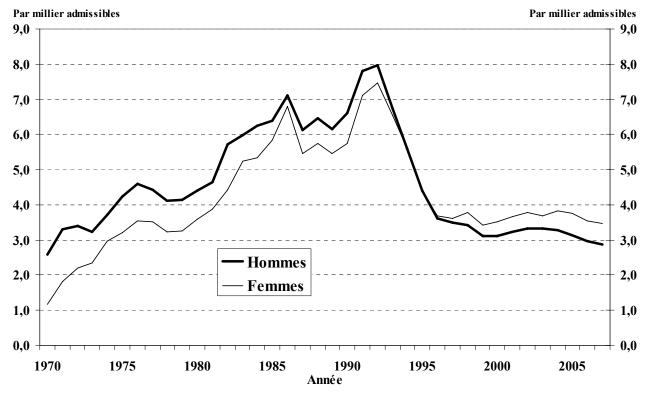
Chez les hommes comme chez les femmes, les taux d'incidence de l'invalidité ont généralement augmenté depuis 1970 pour atteindre en 1992 des sommets de 8 nouveaux cas par 1 000 cotisants admissibles chez les hommes et de 7,5 nouveaux cas par 1 000 cotisants admissibles chez les femmes. Ils ont diminué à la fin des années 1980 au moment de l'introduction de la possibilité d'une retraite anticipée (ou tardive) dans le cadre du RPC à partir de 60 ans (ou jusqu'à 70 ans). L'augmentation notable des taux au début des années 1990 coïncide avec la période de récession, l'introduction de la disposition relative au requérant tardif, l'amélioration de l'information à propos du programme et l'orientation des clients par d'autres programmes et par les sociétés d'assurances, tel que mentionné auparavant.

L'importante diminution des taux à partir de 1992 découle en grande partie des changements administratifs apportés aux programmes à partir de cette année-là. Jusqu'en 1993, les taux d'incidence de l'invalidité chez les hommes étaient supérieurs à ceux qu'on pouvait observer chez les femmes, bien que l'écart entre les deux s'amoindrissait graduellement. Depuis le milieu des années 1990, cet écart a changé de direction, principalement à cause de la taille inférieure de la population féminine admissible, alors que les nombres de nouveaux cas d'invalidité demeuraient à peu près les mêmes pour les deux sexes. En 2007, le taux d'incidence de l'invalidité chez les femmes s'établissait à 3,5 nouveaux cas par 1 000 cotisants admissibles, comparativement à un taux de 2,9 chez les hommes. Historiquement, les taux d'incidence de l'invalidité évoluent généralement dans le même sens que les taux de chômage.

Tableau 3 Taux d'incidence de l'invalidité ajusté en fonction de l'âge\* (par millier de cotisants admissibles)

Année	Hommes	Femmes	Hommes et femmes
1970	2,6	1,2	1,9
1975	4,2	3,2	3,8
1980	4,4	3,6	4,0
1985	6,4	5,8	6,1
1990	6,6	5,7	6,2
1995	4,4	4,4	4,4
2000	3,1	3,5	3,3
2005	3,1	3,8	3,4
2007	2,9	3,5	3,1

<sup>\*</sup>L'expression « ajusté en fonction de l'âge » signifie que la population admissible utilisée pour calculer le TII global pour tous les âges selon le sexe est la même pour toutes les années (soit ici la population admissible en 2009), ce qui élimine les effets du vieillissement de la population et permet de mieux comparer les données d'une année à l'autre.



Graphique 11 Taux d'incidence de l'invalidité ajusté en fonction de l'âge\*

\*L'expression « ajusté en fonction de l'âge » signifie que la population admissible utilisée pour calculer le TTI global pour tous les âges selon le sexe est la même pour toutes les années (soit ici la population admissible en 2009), ce qui élimine les effets du vieillissement de la population et permet de mieux comparer les données d'une année à l'autre.

# 2. Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge

Les tableaux 4 et 5 et les graphiques 12 et 13 montrent l'évolution des TII au fil du temps selon l'âge et le sexe. Les TII augmentent considérablement avec l'âge et atteignent un sommet entre 60 et 64 ans. Chez les hommes et les femmes, les TII étaient plus élevés en 1985 qu'en 1975. Ils ont toutefois généralement diminué depuis 1985, particulièrement chez les cotisants plus âgés.

Depuis 1987, les taux d'incidence de l'invalidité ont été inférieurs chez les 60 à 64 ans, ce qui s'explique par les nouvelles dispositions du RPC sur la retraite flexible entrées en vigueur cette année-là, qui permettent aux cotisants de recevoir leurs prestations de retraite du RPC dès 60 ans (avec un ajustement actuariel). Si le cotisant devient invalide plus de six mois après avoir commencé à recevoir des prestations de retraite du RPC, il n'est plus admissible à des prestations d'invalidité; si l'invalidité survient dans les six premiers mois, les prestations de retraite peuvent être annulées et le cotisant peut commencer à recevoir des prestations d'invalidité.

Tableau 4 Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge – Hommes (par millier de cotisants admissibles)

	Année								
Âge	1975	1980	1985	1987	1990	1995	2000	2005	2007
20	0,0	0,0	0,0	0,3	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1
25	0,2	0,3	0,4	0,5	0,5	0,3	0,4	0,3	0,4
30	0,7	0,6	0,8	0,9	1,3	1,0	0,6	0,5	0,6
35	0,9	0,8	1,4	1,5	1,5	1,5	1,0	1,0	1,0
40	1,5	1,7	2,2	2,1	2,6	2,0	1,5	1,6	1,7
45	2,3	2,6	3,4	3,6	3,8	3,2	2,2	2,4	2,2
50	4,5	4,4	6,9	7,2	7,9	5,3	4,0	4,3	3,5
51	5,3	5,8	7,6	8,8	9,2	6,2	4,1	4,3	4,2
52	6,0	6,1	8,8	9,8	10,4	6,4	4,9	4,9	4,3
53	8,0	7,4	10,3	11,1	11,9	7,6	5,3	5,4	5,2
54	7,6	8,7	13,0	12,6	14,0	8,5	6,6	6,3	5,8
55	8,7	10,3	14,6	15,6	16,0	9,8	6,7	6,8	6,3
56	11,0	11,2	18,0	17,7	18,5	11,0	7,9	7,5	6,2
57	12,6	13,0	19,4	19,8	20,9	12,4	9,2	8,2	7,6
58	15,7	15,6	23,0	23,1	24,2	14,6	10,8	10,3	9,2
59	19,0	18,4	29,2	26,5	27,1	16,8	12,2	11,5	10,5
60	20,9	21,3	32,0	27,5	29,0	18,8	12,6	11,9	9,2
61	23,5	24,3	34,7	27,8	30,6	19,9	12,6	11,9	11,5
62	25,7	27,0	37,4	26,4	31,8	20,8	13,7	13,2	12,1
63	28,5	29,4	38,9	26,2	30,1	19,6	14,4	13,7	12,0
64	37,8	36,1	44,2	25,8	29,4	20,6	13,6	13,1	13,9
Tous âges*	4,2	4,4	6,4	6,1	6,6	4,4	3,1	3,1	2,9

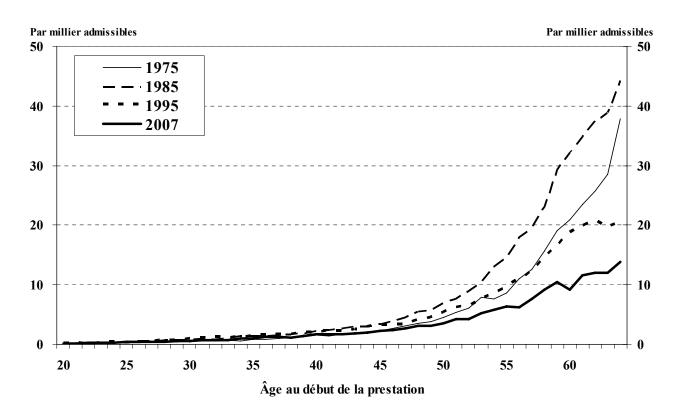
<sup>\*</sup>Les taux d'incidence de l'invalidité pour "tous les âges" sont ajustés en fonction de l'âge, c'est-à-dire que la population admissible utilisée pour calculer le TII global pour tous les âges est la même pour toutes les années (soit ici la population admissible en 2009), ce qui élimine les effets du vieillissement de la population et permet de mieux comparer les données d'une année à l'autre.

Tableau 5 Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge – Femmes (par millier de cotisants admissibles)

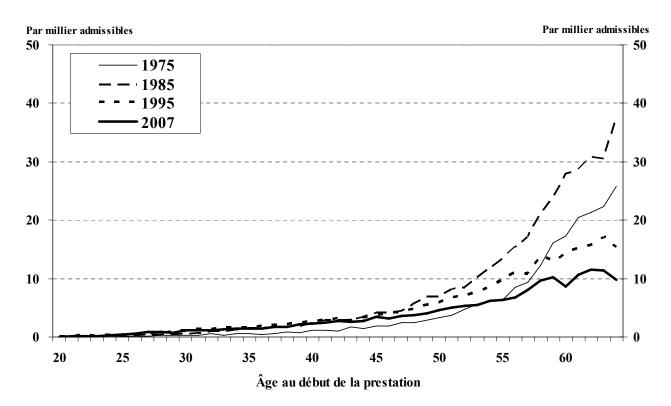
	Année								
Âge	1975	1980	1985	1987	1990	1995	2000	2005	2007
20	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
25	0,1	0,1	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4
30	0,4	0,3	0,6	0,8	1,0	1,0	0,8	1,0	1,1
35	0,5	0,6	1,5	1,5	1,8	1,7	1,6	1,7	1,5
40	1,1	1,6	2,4	2,3	2,7	2,6	2,2	2,4	2,4
45	1,9	2,1	4,2	3,9	4,2	3,7	3,3	3,3	3,6
50	3,3	4,2	6,9	7,8	7,8	5,9	4,5	4,9	4,8
51	3,8	4,3	8,2	8,6	9,6	6,8	5,4	5,8	5,3
52	4,8	5,7	8,5	10,0	10,4	7,1	6,0	5,7	5,6
53	5,6	6,8	10,2	10,5	11,0	7,7	6,4	6,2	5,7
54	6,0	7,7	11,8	12,3	12,1	8,5	6,8	7,1	6,5
55	6,3	8,4	13,4	14,2	14,5	10,0	7,6	8,0	6,6
56	8,5	8,7	15,4	15,7	15,3	11,0	8,6	9,0	7,1
57	9,3	9,9	17,2	16,5	16,7	10,8	8,8	9,2	8,5
58	12,2	11,7	21,2	19,4	19,3	14,0	10,5	10,7	10,1
59	16,1	16,3	23,9	20,2	21,0	13,0	11,2	11,8	10,7
60	17,3	19,1	27,9	20,0	21,5	14,4	11,1	11,7	9,0
61	20,5	19,0	28,7	20,3	21,5	15,2	12,8	11,8	11,2
62	21,3	22,4	30,8	19,1	22,0	15,7	11,5	13,0	12,1
63	22,3	25,0	30,5	18,7	19,2	17,1	12,8	14,3	11,9
64	25,8	30,0	37,6	18,9	22,3	15,4	11,4	12,7	10,3
Tous âges*	3,2	3,6	5,8	5,5	5,7	4,4	3,5	3,8	3,5

<sup>\*</sup>Les taux d'incidence de l'invalidité pour "tous les âges" sont ajustés en fonction de l'âge, c'est-à-dire que la population admissible utilisée pour calculer le TII global pour tous les âges est la même pour toutes les années (soit ici la population admissible en 2009), ce qui élimine les effets du vieillissement de la population et permet de mieux comparer les données d'une année à l'autre.

Graphique 12 Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge – Hommes



Graphique 13 Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge – Femmes



# H. Prestation d'invalidité moyenne

Dans le cas des nouveaux bénéficiaires, le montant de la prestation mensuelle payable est composé d'une partie uniforme, qui dépend uniquement de l'année au cours de laquelle la pension est payée, et d'une partie variable fondée sur le revenu, qui correspond initialement à 75 % de la pension de retraite payable à l'émergence de l'invalidité en supposant que la période cotisable prenne fin à cette date et qu'aucun ajustement actuariel ne soit appliqué. Pour toutes les années ultérieures, la prestation est ajustée en fonction de l'inflation.

# 1. Prestation d'invalidité moyenne selon le sexe

Le graphique 14 montre l'évolution de la prestation mensuelle moyenne des nouveaux bénéficiaires en dollars courants au fil des ans. Le graphique permet d'observer deux périodes distinctes. De 1970 à 1986, la prestation moyenne des nouveaux bénéficiaires a augmenté. Par la suite, en 1987, la partie uniforme de la prestation a été considérablement majorée et est passée de 91 \$ à 243 \$ par mois, ce qui a eu pour effet d'accroître d'environ 40 % le montant de la prestation d'invalidité moyenne des nouveaux bénéficiaires. Après 1987, la prestation moyenne versée aux hommes et aux femmes a continué d'augmenter, mais à un rythme plus modéré.

Prestation movenne Prestation movenne (\$/Mois) (\$/Mois) 900 900 Hommes 800 700 700 600 600 500 500 400 300 200 200 100 100 0 1980 1985 1990 2000 1970 1975 1995 2005 Année

Graphique 14 Prestation mensuelle moyenne des nouveaux bénéficiaires

Le tableau 6 présente l'évolution de la partie uniforme (PU) et de la partie variable (PV) de la prestation moyenne, ainsi que le ratio de la PV moyenne à la PV maximale. La PU de la prestation est indexée annuellement en fonction de l'indice de pension du RPC, lui-même fondé sur l'inflation. Toutefois, comme il est mentionné plus haut, la hausse ponctuelle de la PU instaurée en 1987 a eu pour effet d'augmenter la prestation totale moyenne.

La PV maximale est liée à l'évolution du MGAP. Ce dernier a augmenté en moyenne de 12 % par année entre 1974 et 1985, et de 10 % en 1986. Depuis 1987, la croissance du MGAP a ralenti. La PV moyenne de la prestation est fondée sur la relation entre les gains moyens de carrière et le MGAP. Les gains moyens ont enregistré une croissance quelque peu inférieure à celle du MGAP.

ce qui explique la diminution du pourcentage de la PV moyenne de la prestation par rapport à la PV maximale.

Le ratio de la PV moyenne à la PV maximale est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Au début des années 1980, les ratios ont atteint des sommets, les hommes recevant en moyenne une prestation dont la PV s'établissait à 86 % de la PR maximale, et les femmes, à 63 %. En 2007, le ratio de la PV moyenne à la PV maximale s'établissait à 65 % chez les hommes et à 50 % chez les femmes. Cette situation s'explique par la plus faible croissance des gains moyens de carrière par rapport à la croissance du MGAP.

L'écart entre les hommes et les femmes s'explique principalement par le fait que les gains de carrière des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. Cet effet est légèrement atténué par la PU de la prestation, si l'on considère la prestation totale versée.

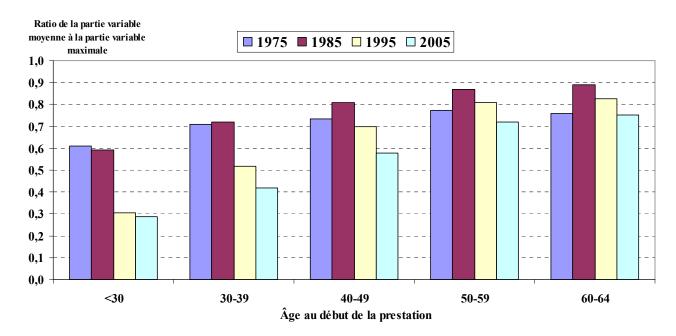
Tableau 6 Prestation mensuelle moyenne des nouveaux bénéficiaires

		moy	variable enne \$)	to	n moyenne tale (\$)		moyenne o partie v	variable en % de la variable male
Année	Partie uniforme (\$)	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Prestation maximale (\$)	Hommes	Femmes
1970	26,53	58,68	48,91	85,21	75,44	106,43	73 %	61 %
1975	37,27	77,31	54,57	114,58	91,84	139,35	76 %	53 %
1980	57,25	156,05	114,67	213,30	171,92	240,58	85 %	63 %
1985	87,56	278,39	192,66	365,95	280,22	414,13	85 %	59 %
1986	91,06	310,62	213,94	401,68	305,00	455,64	85 %	59 %
1987	242,95	326,29	208,79	569,24	451,74	634,09	83 %	53 %
1988	253,64	338,99	222,48	592,63	476,12	660,94	83 %	55 %
1989	264,04	342,13	232,03	606,17	496,07	681,23	82 %	56 %
1990	276,71	351,21	236,39	627,92	513,10	709,52	81 %	55 %
1991	289,99	346,82	226,90	636,81	516,89	743,64	76 %	50 %
1992	306,81	345,72	228,29	652,53	535,10	783,89	72 %	48 %
1993	312,33	372,07	250,36	684,40	562,69	812,85	74 %	50 %
1994	318,26	383,80	266,78	702,06	585,04	839,09	74 %	51 %
1995	319,85	392,68	276,75	712,53	596,60	854,74	73 %	52 %
1996	325,61	396,71	278,50	722,32	604,11	870,92	73 %	51 %
1997	330,49	371,58	272,49	702,07	602,98	883,10	67 %	49 %
1998	336,77	401,55	287,51	738,32	624,28	895,36	72 %	51 %
1999	339,80	404,90	297,21	744,70	637,01	903,55	72 %	53 %
2000	345,24	411,37	304,78	756,61	650,02	917,43	72 %	53 %
2001	353,87	416,71	304,14	770,58	658,01	935,12	72 %	52 %
2002	364,49	410,50	301,40	774,99	665,89	956,05	69 %	51 %
2003	370,32	404,47	302,50	774,79	672,82	971,26	67 %	50 %
2004	382,17	406,12	306,85	788,29	689,02	992,80	67 %	50 %
2005	388,67	406,64	308,81	795,31	697,48	1 010,23	65 %	50 %
2006	397,61	415,77	318,24	813,38	715,85	1 031,05	66 %	50 %
2007	405,96	423,79	326,19	829,75	732,15	1 053,77	65 %	50 %

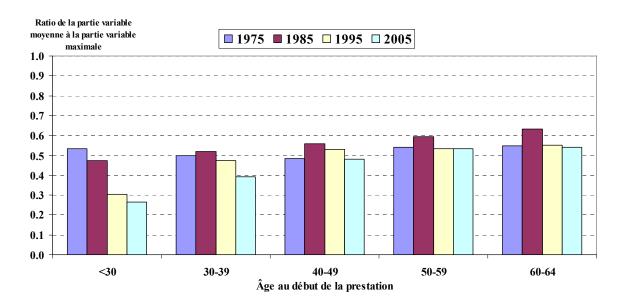
# 2. Prestation d'invalidité moyenne selon l'âge

Les tableaux 15 et 16 montrent l'évolution du ratio de la PV moyenne à la PV maximale selon le groupe d'âge chez les hommes et chez les femmes, respectivement. Pour les hommes et les femmes de chaque groupe d'âge, les ratios diminuent depuis le début des années 1980. Pour la plupart des années examinées, le ratio de la PV moyenne à la PV maximale de la prestation des bénéficiaires plus jeunes est inférieur à celui des bénéficiaires plus âgés, les gains de carrière de ces derniers étant généralement supérieurs. Les années de gains réduits ou nuls ont également des répercussions relativement importantes sur les gains moyens de carrière des bénéficiaires plus jeunes, ceux-ci ayant travaillé durant un moins grand nombre d'années. Les gains inférieurs des bénéficiaires plus jeunes sont généralement attribuables à l'inclusion des années d'études dans le calcul, durant lesquelles les gains sont faibles ou nuls. En outre, l'effet des augmentations de salaire cumulatives ne s'est pas encore produit.

Graphique 15 Ratio de la partie variable moyenne à la partie variable maximale de la prestation des nouveaux bénéficiaires, par groupe d'âge – Hommes



Graphique 16 Ratio de la partie variable moyenne à la partie variable maximale de la prestation des nouveaux bénéficiaires, par groupe d'âge – Femmes



## V. Bénéficiaires en cours de paiement

La section qui suit porte sur les caractéristiques générales de tous les bénéficiaires en cours de paiement. Le nombre de bénéficiaires en cours de paiement à la fin d'une année donnée est égal au nombre de bénéficiaires en cours de paiement à la fin de l'année précédente, plus le nombre de nouveaux bénéficiaires ayant commencé à recevoir des prestations durant l'année, moins le nombre de bénéficiaires ayant cessé de recevoir des prestations durant l'année.

Comme il en est question ci-dessous, le nombre de bénéficiaires en cours de paiement a augmenté de façon constante depuis la mise en œuvre du programme, bien que les tendances aient fluctué en fonction de l'âge, du sexe et de la cause d'invalidité.

#### A. Analyse selon le sexe

Le nombre total de bénéficiaires de sexe masculin (toutes causes confondues) a augmenté pour atteindre un sommet de 186 000 en 1994, puis a diminué jusqu'à 158 000 en 2002. À partir de 2002, le nombre de bénéficiaires de sexe masculin a lentement progressé pour atteindre 162 000 en 2007. En comparaison, le nombre de bénéficiaires de sexe féminin a augmenté de façon constante depuis 1970. La croissance a ralenti considérablement entre 1995 et 2000, le nombre de bénéficiaires de sexe féminin atteignant 149 000 en 2000. Par la suite, le nombre de femmes bénéficiaires a continué de croître à un rythme beaucoup plus rapide pour s'établir à 175 000 en 2007.

## B. Analyse selon l'âge et le sexe

Le tableau 7 montre l'évolution du nombre et de la proportion de bénéficiaires selon le groupe d'âge et le sexe. Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, la plus grande proportion de bénéficiaires se trouve chaque année dans le groupe d'âge le plus élevé (55 ans et plus) puisque les taux d'incidence de l'invalidité augmentent avec l'âge. Entre 1980 et 2000, on constate une diminution progressive de la proportion des bénéficiaires dans le groupe des 55 ans et plus, ainsi que des hausses correspondantes dans le groupe des 40 à 54 ans et, dans une moindre mesure, dans le groupe des moins de 40 ans. En conséquence, l'âge moyen des bénéficiaires a diminué durant cette période, passant d'environ 56 ans à 52 ans. Depuis 1998 chez les femmes et depuis 2000 chez les hommes, les proportions de bénéficiaires ont légèrement augmenté chez les 55 ans et plus, ce qui a entraîné une faible augmentation de l'âge moyen global des bénéficiaires.

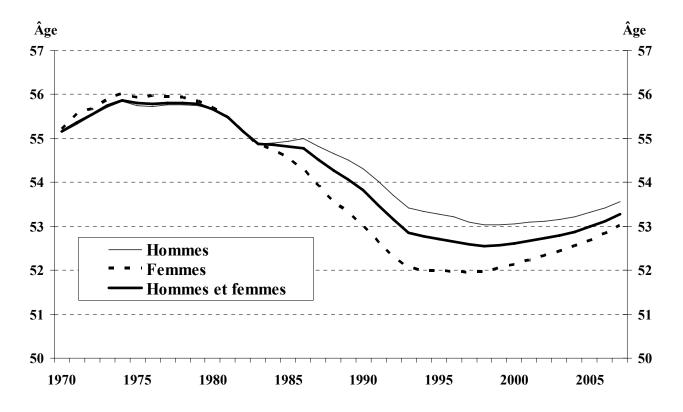
Le graphique 17 montre l'évolution de l'âge moyen des bénéficiaires hommes et femmes depuis 1970, et permet de constater la diminution de l'âge moyen de l'ensemble des bénéficiaires entre la fin des années 1970 et 1998. L'âge moyen a par la suite augmenté, et l'augmentation était légèrement supérieure chez les femmes. La hausse observée correspond au resserrement des critères d'admissibilité en 1998, qui font en sorte qu'il est plus difficile pour les cotisants plus jeunes d'avoir droit à des prestations.

Tableau 7 Répartition des bénéficiaires en cours de paiement selon le groupe d'âge

				Ho	mmes			
	Moins de	40 ans	40-54	ans	55 et	plus	Total	
Année	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	Âge moyen
1980	4,1	6 %	18,3	26 %	48,0	68 %	70,5	55,7
1990	12,5	9 %	42,9	29 %	90,6	62 %	146,0	54,3
2000	14,3	9 %	63,4	39 %	84,3	52 %	162,1	53,1
2007	10,1	6 %	64,8	40 %	87,4	54 %	162,3	53,6

				rei	nmes			
	Moins de	40 ans	40-54	ans	55 et	plus	Total	
Année	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	Âge moyen
1980	1,8	6 %	7,6	26 %	20,4	68 %	29,7	55,7
1990	9,4	11 %	30,1	34 %	48,2	55 %	87,6	53,0
2000	14,5	10 %	65,7	44 %	68,9	46 %	149,1	52,1
2007	11,4	7 %	75,8	43 %	87,5	50 %	174,8	53,0

Graphique 17 Âge moyen des bénéficiaires en cours de paiement



### C. Analyse selon la cause d'invalidité et le sexe

Depuis la mise en œuvre du programme, trois causes d'invalidité principales, soit les maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif, les maladies de l'appareil circulatoire et les troubles mentaux, comptent pour environ 65 % des cas d'invalidité. La proportion des cas liés à des maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif a augmenté de façon constante entre 1970 et 1992, passant de 12 % et de 18 % à des sommets de 31 % et de 40 % chez les hommes et les femmes, respectivement. Les proportions ont ensuite diminué de façon constante pour atteindre 22 % chez les hommes et 28 % chez les femmes en 2007. Initialement, la plus grande proportion de cas d'invalidité, représentant 41 % des bénéficiaires de sexe masculin et 32 % des bénéficiaires de sexe féminin, étaient attribuables à des maladies de l'appareil circulatoire; cette proportion a toutefois diminué progressivement pour atteindre 13 % chez les hommes et 6 % chez les femmes en 2007. La proportion des bénéficiaires souffrant d'un trouble mental est passée de 7 % chez les hommes et de 13 % chez les femmes en 1970 à des proportions records en 2007, année où 25 % des bénéficiaires de sexe masculin et 31 % des bénéficiaires de sexe féminin étaient invalides à cause d'un trouble mental. Les proportions des autres causes d'invalidité ont été plus stables au fil du temps.

L'évolution du nombre de bénéficiaires en cours de paiement et les répartitions correspondantes selon la cause d'invalidité chez les hommes et chez les femmes sont présentées dans le tableau 8.

Tableau 8 Répartition des bénéficiaires en cours de paiement selon la cause

							Ho	mmes							
_	App locom			oareil latoire	Trou ment		Tum	eurs	Autr	·es	Systè nerve		Trau tism		Total
Année	(millie	rs) %	(millie	ers) %	(millier	s) %	(millie	rs) %	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)
1970	0,4	12 %	1,5	41 %	0,3	7 %	0,3	10 %	0,6	17 %	0,3	9 %	0,1	4 %	3,6
1975	7,8	18 %	15,4	36 %	3,8	9 %	2,0	5 %	7,9	19 %	3,1	7 %	2,4	6 %	42,5
1980	15,2	22 %	23,7	34 %	6,9	10 %	3,3	5 %	11,9	17 %	5,1	7 %	4,2	6 %	70,5
1985	28,7	26 %	31,8	29 %	10,6	10 %	5,1	5 %	16,2	15 %	8,1	7 %	9,6	9 %	110,1
1990	43,9	30 %	35,2	24 %	15,2	10 %	6,5	4 %	20,0	14 %	11,3	8 %	13,9	10 %	146,0
1995	56,8	31 %	35,5	19 %	27,7	15 %	7,5	4 %	24,8	13 %	15,7	8 %	18,1	10 %	186,1
2000	42,4	26 %	25,5	16 %	33,7	21 %	6,9	4 %	21,5	13 %	16,3	10 %	15,7	10 %	162,1
2002	39,0	25 %	23,3	15 %	35,5	22 %	7,2	5 %	21,5	14 %	16,6	10 %	15,3	10 %	158,5
2005	37,1	23 %	21,7	13 %	39,2	24 %	8,2	5 %	22,4	14 %	17,4	11 %	15,2	9 %	161,1
2006	36,6	23 %	21,1	13 %	40,4	25 %	8,5	5 %	22,6	14 %	17,6	11 %	15,2	9 %	162,0
2007	36,1	22 %	20,4	13 %	41,2	25 %	8,7	5 %	23,0	14 %	17,8	11 %	15,2	9 %	162,3

							Fen	ımes							
	Appa locom		App circul		Trouk menta		Tume	eurs	Autr	es	Systè nerve		Traun tismo		Total
Année	(millier	rs) %	(millier	rs) %	(milliers)	%	(milliers)	) %	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)
1970	0,1	18 %	0,2	32 %	0,1	13 %	0,1	13 %	0,1	11 %	0,1	10 %	0,0	3 %	0,5
1975	3,6	26 %	3,8	28 %	1,7	12 %	0,9	7 %	2,0	15 %	1,0	8 %	0,4	3 %	13,5
1980	9,3	31 %	7,1	24 %	3,7	12 %	1,9	7 %	4,4	15 %	2,4	8 %	1,0	3 %	29,7
1985	18,5	36 %	9,7	19 %	6,4	12 %	3,4	7 %	7,1	14 %	4,3	8 %	2,6	5 %	52,0
1990	34,6	39 %	11,4	13 %	12,2	14 %	5,2	6 %	11,1	13 %	8,1	9 %	5,1	6 %	87,6
1995	54,5	38 %	13,1	9 %	28,3	20 %	7,3	5 %	16,6	12 %	14,6	10 %	7,9	6 %	142,3
2000	48,7	33 %	10,9	7 %	38,8	26 %	8,0	5 %	17,9	12 %	17,5	12 %	7,2	5 %	149,1
2002	47,4	31 %	10,5	7 %	42,6	28 %	8,7	6 %	18,7	12 %	18,7	12 %	7,2	5 %	153,9
2005	48,3	29 %	10,2	6 %	49,4	30 %	10,2	6 %	20,3	12 %	20,8	12 %	7,5	4 %	166,8
2006	48,8	28 %	10,3	6 %	51,5	30 %	10,8	6 %	20,9	12 %	21,4	12 %	7,5	4 %	171,3
2007	48,9	28 %	10,3	6 %	53,3	31 %	11,3	6 %	21,6	12 %	21,8	12 %	7,6	4 %	174,8

### Maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif

Après avoir été la principale cause d'invalidité pendant de nombreuses années, les maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif sont passées en deuxième place en 2007, avec une prévalence de 22 % chez les hommes et de 28 % chez les femmes. Le nombre de cas d'invalidité attribuables à une maladie de ce type a atteint un sommet de 58 000 (31 %) en 1994 chez les hommes et de 55 000 (38 %) en 1995 chez les femmes, puis a reculé pour s'établir en 2007 à 36 000 chez les hommes et à 49 000 chez les femmes. Cette cause d'invalidité est plus présente chez les bénéficiaires âgés.

#### Maladies de l'appareil circulatoire

En 2007, la majorité des bénéficiaires atteints d'une maladie de l'appareil circulatoire étaient des hommes (13 %), ce type d'invalidité ne touchant que 6 % des bénéficiaires de sexe féminin. En 1970, les maladies de l'appareil circulatoire représentaient la principale cause d'invalidité des bénéficiaires. Cette année-là, les proportions de bénéficiaires atteints d'une maladie de ce type atteignaient 41 % chez les hommes et 32 % chez les femmes. En termes de nombre de cas, le nombre de bénéficiaires de sexe masculin a atteint un sommet de 37 000 en 1993, pour diminuer ensuite à 20 000 en 2007. Chez les femmes, le nombre de bénéficiaires a atteint un sommet de 13 000 en 1994, puis a lentement reculé jusqu'à 10 000 en 2007.

#### **Troubles mentaux**

Comme l'indiquent les données, les troubles mentaux constituaient la principale cause d'invalidité des bénéficiaires en 2007. Le nombre de cas de trouble mental a augmenté de façon constante depuis 1970 pour atteindre 41 000 cas chez les hommes et 53 000 cas chez les femmes en 2007. Les cas de trouble mental représentaient cette année-là 25 % et 31 % de tous les bénéficiaires de sexe masculin et féminin, respectivement. En outre, la proportion de bénéficiaires souffrant d'un trouble mental a aussi connu la plus forte croissance entre 1970 et 2007, par rapport aux autres causes d'invalidité; de fait, elle est passée de 7 % à 25 % chez les hommes et de 13 % à 31 % chez les femmes. Cette cause d'invalidité est également la plus importante chez les bénéficiaires plus jeunes.

#### **Tumeurs**

En 2007, les proportions des bénéficiaires atteints d'une tumeur s'établissaient à 5 % chez les hommes et à 6 % chez les femmes. Ces proportions ont été stables depuis le début du programme, quoique l'on constate une légère augmentation durant les dernières années. Le nombre de bénéficiaires a progressé lentement depuis 1970 pour atteindre 9 000 chez les hommes et 11 000 chez les femmes en 2007. Les bénéficiaires plus âgés ont tendance à être les plus touchés. Il importe de souligner que la durée moyenne de paiement aux bénéficiaires atteints d'une tumeur est de beaucoup inférieure à la durée de paiement aux bénéficiaires atteints d'un autre type d'invalidité.

La faible proportion de bénéficiaires en cours de paiement atteints d'une tumeur par rapport aux nouveaux bénéficiaires s'explique par le fait que les tumeurs sont la principale cause de décès chez les bénéficiaires. Par contre, les bénéficiaires qui survivent affichent un taux de rétablissement supérieur comparativement aux bénéficiaires souffrant d'un autre type d'invalidité (voir la sous-section VI.B).

## VI. Cessation des prestations d'invalidité

La section qui suit porte sur les caractéristiques des bénéficiaires de prestations d'invalidité qui ont cessé de recevoir des prestations.

### A. Analyse selon la durée de paiement

Le tableau 9 montre l'évolution de la durée de paiement pour les prestations qui ont pris fin, en fonction de l'année de début de la prestation.

Dans le cas des prestations qui ont commencé à être payées avant le début des années 1990, la durée de paiement avant la cessation des prestations a augmenté aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La durée de paiement était plus longue d'environ un an chez les femmes, comparativement aux hommes. En outre, une plus grande proportion de femmes continuaient de recevoir des prestations. Après le début des années 1990, il est difficile de tirer des conclusions, puisque les données relatives aux prestations qui prendront fin dans l'avenir sont incomplètes. Toutefois, il est probable que la durée demeure relativement stable, puisque l'âge moyen auquel les prestations commencent à être payées est lui-même assez constant et que les prestations d'invalidité sont automatiquement converties en prestation de retraite lorsque le bénéficiaire atteint 65 ans. Le principal facteur qui influe sur la durée de paiement est la cause d'invalidité.

Tableau 9 Durée moyenne de paiement des prestations qui ont pris fin

Année de début _	Durée moye	nne en mois	Proportion des prestations qui on pris fin			
de la prestation*	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
1970	65	76	100 %	100 %		
1975	66	80	100 %	100 %		
1980	68	79	99 %	98 %		
1985	69	84	97 %	95 %		
1990	77	94	90 %	83 %		

<sup>\*</sup> Les données ultérieures à 1990 sont considérées comme étant incomplètes et ne sont donc pas prises en compte.

Le tableau 10 montre la répartition des prestations qui ont cessé selon la durée de paiement et l'année de début de la prestation. On constate une tendance à la hausse de la durée (six ans ou plus) jusqu'en 1990, qui indique que les bénéficiaires reçoivent en moyenne des prestations sur une plus longue période et sont donc plus susceptibles d'atteindre 65 ans et de voir leurs prestations d'invalidité converties en prestations de retraite. Ces durées plus longues peuvent s'expliquer par les proportions supérieures de nouveaux bénéficiaires dont l'invalidité est attribuable à un trouble mental.

Tableau 10 Répartition des prestations cessées selon la durée

			Homn	nes							
Année de	Durée de paiement										
début de la prestation*	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans ou plus				
1970	15 %	14 %	12 %	10 %	8 %	7 %	33 %				
1975	16 %	16 %	12 %	10 %	8 %	7 %	32 %				
1980	18 %	14 %	10 %	8 %	8 %	7 %	35 %				
1985	16 %	13 %	11 %	9 %	8 %	7 %	36 %				
1990	12 %	10 %	9 %	8 %	8 %	8 %	45 %				
			Femn	ies							
Année de	Durée de paiement										

Année de		Durée de paiement											
début de la prestation*	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans ou plus						
1970	12 %	13 %	11 %	9 %	8 %	7 %	40 %						
1975	10 %	13 %	10 %	10 %	9 %	8 %	41 %						
1980	13 %	13 %	9 %	8 %	9 %	8 %	41 %						
1985	12 %	11 %	9 %	8 %	8 %	7 %	45 %						
1990	9 %	8 %	6 %	6 %	7 %	7 %	57 %						

<sup>\*</sup> Les données ultérieures à 1990 sont considérées comme étant incomplètes et ne sont donc pas prises en compte.

#### B. Analyse selon la raison de cessation et la cause d'invalidité

De nombreuses variables peuvent influer sur le taux de cessation des prestations d'invalidité, notamment la nature de l'invalidité, le soutien à la réadaptation professionnelle, le début du service de la pension au titre du RPC et le décès du bénéficiaire des prestations. En 2007, 29 800 bénéficiaires ont cessé de recevoir des prestations. De ce nombre, 32 % (soit 9 500 bénéficiaires) ont cessé de recevoir des prestations en raison de leur décès, 8 % (2 300 bénéficiaires) en raison de leur rétablissement ou parce qu'ils ne répondaient plus aux critères d'invalidité (leur santé s'étant améliorée) ou qu'ils sont retournés au travail (collectivement appelés rétablissements), et 60 % (soit 18 000 bénéficiaires) en raison de la conversion automatique de leurs prestations d'invalidité en prestations de retraite à 65 ans. Le tableau 11 présente la répartition des cessations de prestations selon la raison et l'année de cessation.

Tableau 11 Répartition des cessations selon la raison et l'année de cessation

	Décès		Rétablisse	ement	Atteinte d de 65 a	Total	
Année de cessation	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)
1975	3,7	38 %	1,0	9 %	5,1	53 %	9,7
1980	6,0	34 %	1,3	8 %	10,3	58 %	17,6
1985	7,4	29 %	2,9	11 %	14,9	59 %	25,2
1990	8,9	31 %	2,4	8 %	17,5	61 %	28,8
1995	10,4	31 %	2,0	6 %	21,0	63 %	33,4
2000	8,8	29 %	2,2	7 %	19,3	64 %	30,3
2005	9,0	32 %	1,8	7 %	17,4	61 %	28,3
2007	9,5	32 %	2,3	8 %	18,0	60 %	29,8

Une analyse des cessations en fonction de la raison de cessation et de la cause d'invalidité révèle qu'en 2007, 44 % de tous bénéficiaires décédés recevaient des prestations à cause d'une tumeur, et seulement 3 % à cause d'un traumatisme. En ce qui concerne les bénéficiaires qui se sont rétablis en 2007, 28 % recevaient des prestations à cause d'un trouble mental, 19 % à cause d'une tumeur et seulement 6 % à cause d'un traumatisme. Quant aux bénéficiaires ayant atteint 65 ans en 2007, 35 % d'entre eux recevaient des prestations à cause d'une maladie de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif, et seulement 5 % en raison d'une tumeur. Si l'on tient compte de toutes les raisons de cessation, 25 % des bénéficiaires ayant cessé de recevoir des prestations en 2007 étaient atteints d'une maladie de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif, et 19 % d'une tumeur. Le tableau 12 présente la répartition des cessations selon la raison et la cause d'invalidité en 2007.

Tableau 12 Répartition des cessations selon la raison et la cause d'invalidité (2007)

					Atteint	te de		
	Déc	eès	Rétablis	sement	l'âge de	65 ans	Tot	al
Causes d'invalidité	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Appareil locomoteur et tissu								
conjonctif	0,8	8 %	0,4	18 %	6,3	35 %	7,5	25 %
Appareil circulatoire	0,9	10 %	0,2	7 %	2,8	16 %	3,9	13 %
Troubles mentaux	1,1	11 %	0,6	28 %	3,3	18 %	5,0	17 %
Tumeurs	4,2	44 %	0,4	19 %	0,9	5 %	5,6	19 %
Autres	1,5	15 %	0,3	15 %	2,0	11 %	3,8	13 %
Système nerveux	0,8	8 %	0,2	7 %	1,6	9 %	2,5	8 %
Traumatismes ou								
empoisonnement	0,2	3 %	0,1	6 %	1,1	6 %	1,5	5 %
Total	9,5	100 %	2,3	100 %	18,0	100 %	29,8	100 %

Le tableau 13 montre en outre la répartition des cessations selon la cause d'invalidité et le sexe. On constate des écarts entre les répartitions des cessations chez les hommes et les femmes. Par exemple, les prestations d'une plus grande proportion de bénéficiaires de sexe féminin (53 %, comparativement à 38 % chez les hommes) souffrant d'une tumeur ont cessé en 2007 en raison du décès des bénéficiaires. Dans le cas des bénéficiaires qui ont cessé de recevoir des prestations en raison de leur rétablissement, un plus grand nombre de femmes (32 %) que d'hommes (24 %) souffraient d'un trouble mental. Chez les bénéficiaires ayant atteint 65 ans, on trouve également une plus grande proportion de femmes (40 %)

que d'hommes (30 %) dont l'invalidité est attribuable à une maladie de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif.

Tableau 13 Répartition des cessations selon la raison, la cause d'invalidité et le sexe (2007)

			Homn	nes				
	Déc	ès	Rétablis	sement	Atteinte d	0	Tota	al
Causes d'invalidité	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Appareil								
locomoteur et tissu								
conjonctif	0,5	8 %	0,2	19 %	2,8	30 %	3,6	22 %
Appareil								
circulatoire	0,7	12 %	0,1	10 %	2,1	22 %	2,9	18 %
Troubles mentaux	0,6	11 %	0,3	24 %	1,4	15 %	2,4	15 %
Tumeurs	2,1	38 %	0,2	16 %	0,5	5 %	2,8	17 %
Autres	1,0	18 %	0,2	16 %	1,1	12 %	2,3	14 %
Système nerveux	0,4	8 %	0,1	7 %	0,8	9 %	1,4	8 %
Traumatismes ou								
empoisonnement	0,2	3 %	0,1	8 %	0,7	7 %	1,0	6 %
Total	5,6	100 %	1,3	100 %	9,5	100 %	16,3	100 %

			Femn	nes				
	Déc	cès	Rétablis	sement	Atteinte de 65 a	0	Tot	al
Causes d'invalidité	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Appareil								
locomoteur et tissu								
conjonctif	0,3	8 %	0,2	17 %	3,4	40 %	4,0	29 %
Appareil								
circulatoire	0,2	6 %	0,0	4 %	0,8	9 %	1,0	8 %
<b>Troubles mentaux</b>	0,4	11 %	0,3	32 %	1,8	21 %	2,6	19 %
Tumeurs	2,1	53 %	0,2	22 %	0,5	5 %	2,8	20 %
Autres	0,5	12 %	0,1	13 %	0,9	11 %	1,5	11 %
Système nerveux	0,3	9 %	0,1	7 %	0,8	9 %	1,2	9 %
Traumatismes ou								
empoisonnement	0,1	1 %	0,0	4 %	0,4	5 %	0,5	4 %
Total	3,9	100 %	1,1	100 %	8,6	100 %	13,5	100 %

### C. Analyse de la mortalité

Les taux de cessation des prestations en raison du décès ou du rétablissement du bénéficiaire dont il est question dans la présente section et dans celle qui suit indiquent, pour un âge donné, la probabilité qu'une personne invalide cesse de l'être au cours de la prochaine année en raison de son décès ou de son rétablissement.

Le graphique 18 montre que jusqu'en 1997, les taux globaux de mortalité des bénéficiaires ont généralement diminué. Cette baisse est attribuable à l'amélioration de la mortalité observée dans la population générale et à la diminution de l'âge moyen au début de la prestation, celle-ci résultant d'une proportion croissante de nouveaux cas de troubles mentaux. Au cours des dernières années, l'âge moyen au début de la prestation a légèrement augmenté, ce qui a contribué à stabiliser les taux de mortalité globaux à environ 35 décès par millier de bénéficiaires chez les hommes et à environ 22 décès par millier de bénéficiaires chez les femmes.

On constate un écart de la mortalité entre les bénéficiaires selon le sexe, les hommes affichant un niveau de mortalité supérieur à celui des femmes. Au cours des dernières années, cet écart entre les taux de mortalité des deux sexes est demeuré relativement stable à environ 13 décès par millier de bénéficiaires.

Décès par millier Décès par millier 80 70 70 60 50 **50** 40 40 30 30 Hommes 20 **20 Femmes** 10 10 1975 1980 1985 1990 1995 2000 2005

Graphique 18 Taux de mortalité des bénéficiaires selon l'année

Le graphique 19 illustre les résultats de mortalité des bénéficiaires durant la première année suivant le début de la prestation. En règle générale, c'est pendant cette année-là que l'on constate les niveaux de mortalité les plus élevés. Au cours des premières années qui ont suivi la mise en œuvre du programme, les taux de mortalité ont augmenté en raison de la hausse du nombre de nouveaux cas et de la diversité des causes d'invalidité. Entre la fin des années 1970 et le début des années 1990, les taux de mortalité

ont généralement diminué, l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires diminuant également. L'incidence accrue des troubles mentaux, qui sont associés à des taux de mortalité plus faibles et qui surviennent à un âge inférieur, ont contribué à la baisse des taux globaux.

Les hausses observées depuis le début et le milieu des années 1990 sont attribuables aux mesures administratives mises en place pour gérer les pressions croissantes sur le programme de prestations d'invalidité. Ces mesures ont eu pour effet de rendre inadmissibles les cas d'invalidité les moins graves, tout en admettant les invalidités les plus lourdes, qui sont associées à des taux de mortalité plus élevés. La baisse observée à partir du milieu des années 1990 s'explique par l'augmentation constante du nombre cas de troubles mentaux chez les cotisants plus jeunes. Comme mentionné ci-haut, les améliorations soutenues de la mortalité ont aussi contribué à réduire les taux de mortalité au fil du temps.

Décès par millier Décès par millier Hommes Femmes 

Graphique 19 Taux de mortalité durant l'année suivant le début de la prestation

#### 1. Mortalité selon l'âge et la durée de paiement

Le graphique 20 présente les taux de mortalité chez les hommes et les femmes bénéficiaires selon l'âge au décès entre 2005 et 2007. Comme on peut s'y attendre, les taux de mortalité augmentent de façon générale avec l'âge. L'écart entre les taux de mortalité des bénéficiaires des deux sexes selon l'âge au décès augmente après 42 ans, les taux de mortalité chez les hommes étant supérieurs d'environ 50 % en moyenne à ceux des femmes dans le groupe des 43 à 64 ans.



Graphique 20 Taux de mortalité des bénéficiaires selon l'âge (2005-2007)

Le tableau 14 montre les taux de mortalité des bénéficiaires selon l'âge au début de la prestation et la durée de paiement en années. Les données font ressortir plusieurs tendances. Pour chaque durée, les taux de mortalité augmentent généralement lorsque les bénéficiaires ont plus de 30 ans. Les taux de mortalité élevés chez les jeunes bénéficiaires sont vraisemblablement attribuables aux invalidités plus graves émergeant au sein de ce groupe. On constate également que les taux de mortalité à un âge donné diminuent généralement lorsque la durée de paiement augmente, une durée plus longue indiquant une invalidité moins grave et donc de meilleures chances de survie. Enfin, comme on peut s'y attendre, les taux de mortalité des hommes sont supérieurs à ceux des femmes.

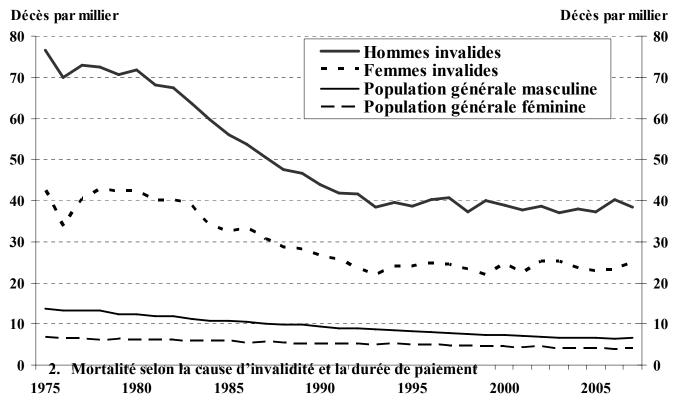
Tableau 14 Taux de mortalité selon l'âge et la durée (1999-2008) (décès par millier)

			Hommes						
Âge au début de	Durée de paiement								
la prestation	1	2	3	4	5	6+			
20	42,7	47,5	37,3	34,1	38,8	11,2			
30	35,1	23,8	22,4	17,0	21,1	8,8			
40	45,8	32,5	22,7	15,4	13,8	13,4			
50	81,0	63,1	36,6	29,5	29,1	21,9			
60	86,9	67,1	44,7	35,1	34,9	0,0			
			Femmes						
Âgo ou début do			Dunés d						

Âge au début de		Durée de paiement					
la prestation	1	2	3	4	5	6+	
20	55,5	39,6	36,3	44,5	20,9	10,6	
30	22,6	24,8	16,3	16,5	15,8	7,6	
40	35,6	32,6	18,7	14,2	13,4	8,6	
50	55,8	51,9	28,9	22,1	16,5	12,5	
60	58,4	56,7	32,0	26,8	26,5	0,0	

Le graphique 21 montre que les taux de mortalité des bénéficiaires de sexe masculin et féminin âgés de 55 à 59 ans sont en moyenne de cinq à six fois supérieurs à ceux de la population générale du même groupe d'âge et du même sexe. On peut observer des relations comparables chez les bénéficiaires des autres groupes d'âge.

Graphique 21 Taux de mortalité des hommes et des femmes (55 à 59 ans)



Le tableau 15 présente la répartition des décès des bénéficiaires en 2007 selon la cause d'invalidité et la durée de paiement. Les invalidités attribuables à une tumeur sont associées aux taux de mortalité les plus élevés chez les bénéficiaires, et les décès liés à cette cause se produisent le plus souvent dans les deux ans suivant le début de la prestation. En 2007, de tous les bénéficiaires décédés dans les deux ans suivant le début de la prestation, 79 % recevaient des prestations en raison d'une tumeur. Quelle que soit la durée de paiement, 44 % des bénéficiaires décédés en 2007 recevaient des prestations en raison d'une tumeur.

Tableau 15 Répartition des décès selon la cause d'invalidité et la durée (2007)

			Duré	e de pai	ement (en	années)		
	1-	-2	3.	-5	6	+	Tot	tal
Causes d'invalidité	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Appareil locomoteur et tissu								
conjonctif	78	2 %	169	8 %	558	15 %	805	8 %
Appareil circulatoire	137	4 %	232	11 %	550	15 %	919	10 %
Troubles mentaux	91	2 %	213	10 %	778	21 %	1 082	11 %
Tumeurs	3 006	79 %	886	43 %	313	9 %	4 205	44 %
Autres	340	9 %	382	18 %	743	20 %	1 465	15 %
Système nerveux	103	3 %	148	7 %	527	14 %	778	8 %
Traumatismes ou								
empoisonnement	31	1 %	35	2 %	172	5 %	238	3 %
Total	3 786	100 %	2 065	100 %	3 641	100 %	9 492	100 %

#### 3. Mortalité selon la cause d'invalidité, le niveau de la prestation et le sexe

Les taux de mortalité des bénéficiaires selon la cause d'invalidité et le niveau de la prestation ont été analysés sur une période de cinq ans, soit de 2004 à 2008. Cette période couvre environ 1,4 million d'années-vie d'exposition et quelque 41 000 décès. Comme à peu près 44 % des décès sont associés à des tumeurs, l'expérience de mortalité des bénéficiaires a été analysée selon deux types de causes d'invalidité distincts : 1) les causes spécifiquement liées à des tumeurs et 2) toutes les autres causes combinées.

Les taux de mortalité pour chacun de ces deux types de causes ont été analysés selon l'âge, le sexe et le niveau des prestations. Deux différents niveaux de prestations ont été prises en compte pour les hommes et les femmes afin d'obtenir une répartition relativement uniforme des expositions dans tous les niveaux en ce qui concerne les invalidités causées par des tumeurs (environ 3 %, comme il est indiqué au tableau 17). Pour les hommes, les deux niveaux de prestations pris en compte sont les suivants :

- (1) hommes dont la partie variable de la prestation (PV) est inférieure à 75 % de la PV maximale;
- (2) hommes dont la PV est supérieure ou égale à 75 % du montant de la PV maximale.

Pour les femmes, les deux niveaux de prestations retenus sont définis selon un seuil de PV inférieur ou supérieur à 60 % du montant de la PV maximale.

Les tableaux 16 et 17 montrent la répartition des décès et des expositions selon la cause d'invalidité et le niveau de la PV entre 2004 et 2008. Vu la répartition uniforme des expositions relatives aux tumeurs selon le niveau de prestations, la proportion supérieure de décès attribuables à cette cause aux niveaux de prestations les plus élevés (soit 24 % contre 13 % chez les hommes et 28 % contre 24 % chez les femmes) indique que la mortalité sous-jacente est aussi plus élevée aux niveaux supérieurs de prestations comparativement aux niveaux inférieurs dans les cas de tumeur.

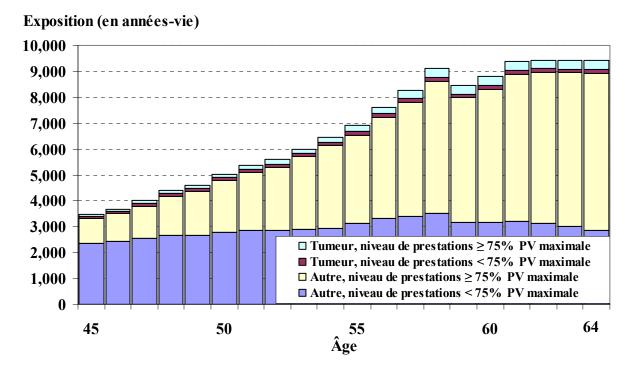
Tableau 16 Répartition des décès selon la cause et le niveau de la prestation

		]	Hommes		Femmes				
		Partie variable en % de la partie variable maximale				Partie variable en % de la partie variable maximale			
	< 75	< 75 %		%	< 60 %		≥ 60	60 %	
Causes d'invalidité	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	
Tumeur	3,4	13 %	6,0	24 %	3,9	24 %	4,6	28 %	
Autre qu'une tumeur	7,1	29 %	8,3	34 %	4,7	29 %	3,3	20 %	
<b>Toutes les causes</b>	10,5	42 %	14,4	58 %	8,7	52 %	7,9	48 %	
Total – Toutes les causes		24,9 (100 %)			16,6 (100 %)				

Tableau 17 Répartition des expositions selon la cause et le niveau de la prestation

		Н	ommes			Fer	nmes		
	Partie variable en % de la partie variable maximale			Partie variable en % de la partie variable maximale					
	< 75 %		≥ 75	%	< 60 %		≥ 60	≥ 60 %	
Causes d'invalidité	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	
Tumeur	13,8	2 %	22,6	3 %	23,1	3 %	22,0	3 %	
Autre qu'une tumeur	307,4	45 %	340,1	50 %	388,0	54 %	279,6	39 %	
<b>Toutes les causes</b>	321,3	47 %	362,7	53 %	411,1	58 %	301,6	42 %	
Total – Toutes les causes			684,0 (100 %)			712,	6 (100 %)		

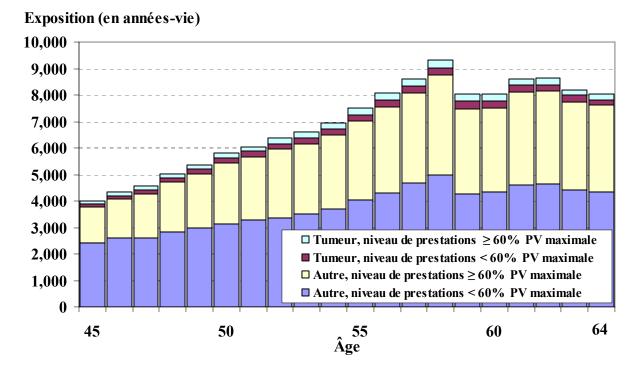
**Graphique 22** Expositions selon la cause et le niveau de la prestation - Hommes (2005)



Le graphique 22 montre que les expositions sont plus fortement réparties dans les niveaux inférieurs de prestations (c.-à-d. moins de 75 % de la PV maximale) chez les jeunes bénéficiaires de sexe masculin. Chez les bénéficiaires plus âgés, les expositions sont plus fortement réparties dans les niveaux supérieurs de prestations (c.-à-d. 75 % ou plus de la PV maximale). Cette constatation est conforme aux résultats obtenus dans le cadre d'une étude de mortalité antérieure portant sur les bénéficiaires de prestations de retraite et de survivant du RPC<sup>1</sup>, qui indiquaient que les expositions des bénéficiaires de prestation de retraite de sexe masculin sont plus fortement réparties dans les niveaux supérieurs de prestations correspondant à 75 % ou plus de la prestation de retraite maximale.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Régime de pensions du Canada – Étude de mortalité – Étude actuarielle n° 7, publiée par le BAC en juillet 2009.

Graphique 23 Expositions selon la cause et le niveau de la prestation - Femmes (2005)



Le graphique 23 montre que pour les femmes, les expositions sont généralement concentrées dans les niveaux inférieurs de prestations (c.-à-d. moins de 60 % de la PV maximale) quel que soit l'âge, alors que les expositions relatives aux niveaux supérieurs de prestations (c.-à-d. 60 % ou plus de la PV maximale) augmentent généralement avec l'âge.

L'examen des résultats relatifs à différents types de tumeurs permet de constater que la répartition des expositions est similaire d'un niveau de prestations à l'autre. Les tumeurs associées à la bouche, aux organes digestifs, aux os, aux tissus et aux seins ainsi qu'aux organes génitaux, de même que les tumeurs bénignes, présentent toutes des répartitions très similaires des expositions par niveau de prestations, tant chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, chez les hommes, les répartitions montrent une légère différence pour les tumeurs associées à l'appareil respiratoire et à l'appareil circulatoire, de sorte que les expositions sont réparties un peu plus fortement dans les niveaux inférieurs de prestations en ce qui concerne les tumeurs de l'appareil respiratoire, et un peu plus fortement dans les niveaux supérieurs de prestations dans le cas des tumeurs de l'appareil circulatoire. Chez les femmes, les écarts dans les niveaux de prestations sont inférieurs à ceux que l'on constate chez les hommes. De fait, chez les femmes, les différences entre les deux catégories de niveaux de prestations pour tous les types de tumeur sont inférieures à un point de pourcentage.

Tableau 18 Répartition des expositions autres qu'une tumeur selon la cause et le niveau de la prestation

	Hon	nmes	Fer	nmes	
Causes d'invalidité	Partie variab partie variab		Partie variable en % de la partie variable maximale		
autre qu'une tumeur	< 75 %	≥ 75 %	< 60 %	≥ 60 %	
Troubles mentaux	29 %	20 %	30 %	31 %	
Appareil locomoteur et tissu conjonctif	24 %	27 %	34 %	31 %	
Appareil circulatoire	12 %	18 %	7 %	7 %	
Système nerveux	10 %	12 %	11 %	15 %	
Traumatismes	10 %	9 %	5 %	4 %	
Autres	15 %	14 %	13 %	12 %	
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	

Le tableau 18 montre la répartition des expositions relatives aux causes d'invalidité autres que des tumeurs selon le niveau de prestations. Chez les hommes, la proportion des expositions liées aux troubles mentaux est considérablement élevée dans les niveaux inférieurs de prestations (29 % contre 20 %), alors qu'on constate de plus grandes proportions d'expositions relatives aux maladies de l'appareil locomoteur et du tissu conjonctif et de l'appareil circulatoire aux niveaux supérieurs de prestations (27 % contre 24 % et 18 % contre 12 %, respectivement).

Chez les femmes, la proportion des expositions relatives aux maladies de l'appareil locomoteur est plus élevée aux niveaux inférieurs de prestations (34 % contre 31 %), alors que c'est le contraire pour la proportion des expositions relatives aux maladies du système nerveux (15 % contre 11 %).

#### 4. Mortalité selon la cause d'invalidité, le niveau de prestations, l'âge et le sexe

Le tableau 19 montre que les taux de mortalité (c.-à-d. le ratio des décès aux expositions à un âge donné) associés à une tumeur sont beaucoup plus élevés que les taux de mortalité associés à d'autres causes d'invalidité chez les bénéficiaires des deux sexes. Par exemple, à 50 ans, le taux de mortalité des hommes atteints d'une tumeur s'établit à 269 par millier de bénéficiaires recevant un niveau supérieur de prestations, comparativement à 18 par millier de bénéficiaires recevant le même niveau de prestations mais dont l'invalidité n'est pas liée à une tumeur.

Chez les hommes, les taux de mortalité relatifs à une tumeur aux niveaux supérieurs de prestations dépassent les taux des niveaux inférieurs de prestations d'environ 20 % jusqu'à 60 ans, après quoi les taux des deux niveaux sont similaires, comme l'indique le graphique 24. Les taux de mortalité des hommes de chacun des niveaux de prestations diminuent après 58 ans, puisque la durée de paiement augmente (comme l'indique le tableau 20) et la probabilité de survie connexe augmente également.

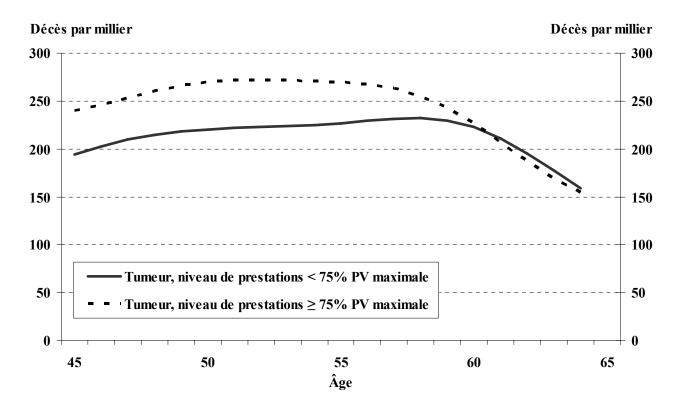
Chez les hommes atteints d'une invalidité non liée à une tumeur, les taux de mortalité sont légèrement supérieurs à tous les âges entre 45 et 54 ans chez les bénéficiaires recevant des prestations de niveau supérieur, par rapport aux bénéficiaires recevant des prestations de niveau inférieur. On constate l'inverse chez les 55 à 64 ans, l'écart étant le plus prononcé à 64 ans,

comme il est indiqué dans le graphique 25. Les taux de mortalité semblent aussi augmenter avec l'âge pour les deux niveaux de prestations.

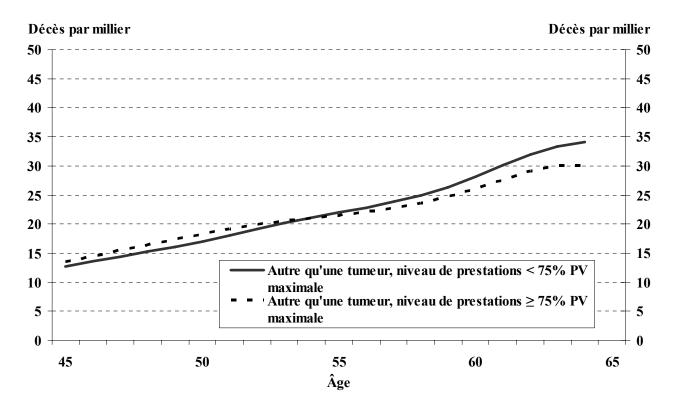
Tableau 19 Taux de mortalité selon la cause et le niveau de la prestation (décès par millier)

		Hor	nmes	Fem	mes	
Causes d'invalidité	Âge au décès		ble en % de la ble maximale ≥ 75 %	Partie variable en % de la partie variable maximale < 60 % ≥ 60 %		
Tumeur	45	194	239	166	190	
I umcui	50	220	269	172	207	
	55	227	270	168	207	
	60	223	226	151	175	
***************************************	64	159	154	104	130	
Autre qu'une	45	13	13	7	6	
tumeur	50	17	18	10	9	
	55	22	22	11	10	
	60	28	26	14	14	
P	64	34	30	18	16	

Graphique 24 Mortalité attribuable à une tumeur selon le niveau de la prestation – Hommes



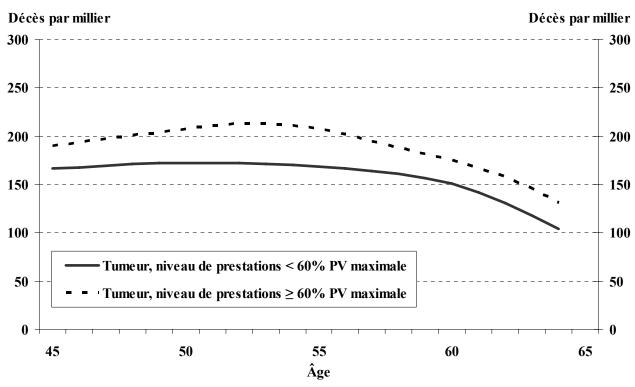
Graphique 25 Mortalité attribuable à une cause autre qu'une tumeur selon le niveau de la prestation – Hommes



Les données du tableau 20 indiquent que les hommes de moins de 60 ans et les femmes de plus de 45 ans recevant des prestations plus importantes ont, en moyenne, une durée de paiement inférieure par rapport aux bénéficiaires recevant des prestations inférieures, ce qui entraîne une mortalité plus élevée observée aux niveaux supérieurs de prestations dans le cas des tumeurs. Dans le cas des hommes de 60 ans ou plus, l'écart entre les durées moyennes de paiement est beaucoup plus étroit, ce qui explique pourquoi les taux de mortalité selon le niveau des prestations reçues par les bénéficiaires de sexe masculin de ce groupe d'âge sont pratiquement les mêmes.

Tableau 20 Durée moyenne de paiement pour les invalidités causées par une tumeur

		Hommes		Femmes			
		e prestatio PV maxin		Niveau de prestations en % de la PV maximale			
Âge au décès	< 75%	≥ 75 %	Écart	< 60 %	≥ 60 %	Écart	
45-49	4,8	4,0	0,8	4,3	4,0	0,3	
50-54	4,6	4,0	0,6	4,7	4,4	0,3	
55-59	4,6	4,0	0,6	5,2	4,5	0,7	
60-64	5,0	5,1	(0,1)	6,5	6,1	0,4	

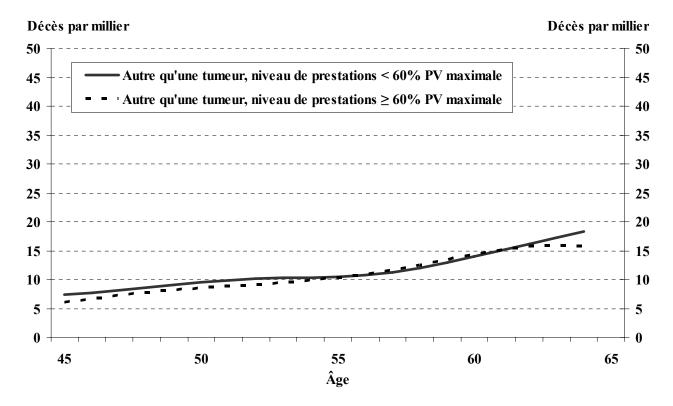


Graphique 26 Mortalité attribuable à une tumeur selon le niveau de la prestation – Femmes

Le graphique 26 montre que les taux de mortalité des suites d'une tumeur chez les femmes au niveau supérieur de prestations sont supérieurs d'environ 20 % aux taux associés au niveau inférieur de prestations chez les 45 à 64 ans. Comme pour les hommes, les taux de mortalité des femmes reculent pour chacun des niveaux de prestations passé 58 ans. Toutefois, l'écart entre les taux de mortalité associés aux deux niveaux de prestations chez les femmes est inférieur à celui des hommes. En outre, cet écart se maintient chez les femmes, alors qu'il finit par disparaître chez les hommes avec l'âge. Cet écart persistant chez les femmes s'explique par le fait que les bénéficiaires recevant un niveau supérieur de prestations ont aussi une durée de paiement plus courte (voir le tableau 20) et affichent donc des taux de mortalité supérieurs à tous les âges comparativement aux femmes recevant des prestations d'un niveau inférieur.

Comme l'indique le graphique 27, dans le cas des causes d'invalidité autres qu'une tumeur, les taux de mortalité chez les femmes pour chacun des niveaux de prestations augmentent de façon constante selon l'âge et sont comparables quel que soit le niveau de prestations. Cette tendance s'observe également chez les hommes, à la différence que chez les femmes, on constate des taux de mortalité supérieurs au niveau inférieur de prestations jusqu'à environ 54 ans. Entre 54 et 62 ans, les taux sont relativement similaires, quel que soit le niveau de prestations et après l'âge de 62 ans, les taux de mortalité redeviennent supérieurs aux taux de mortalité associés au niveau inférieur des prestations.

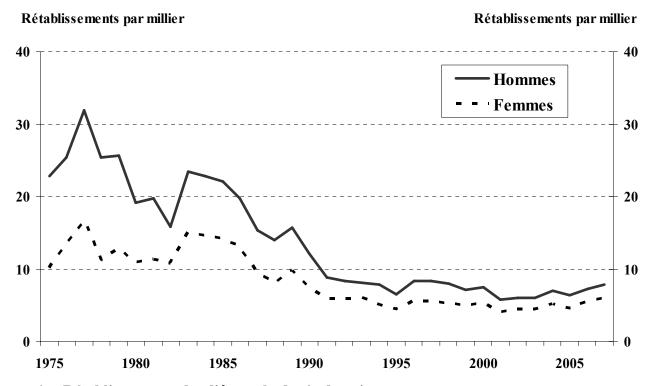
Graphique 27 Mortalité attribuable à une cause autre qu'une tumeur selon le niveau de la prestation – Femmes



#### D. Analyse des taux de rétablissement

En ce qui a trait au différentiel de rétablissement selon le sexe, les hommes présentent un taux de rétablissement supérieur aux femmes, mais l'écart entre les taux de rétablissement s'est rétréci au fil du temps. Dans l'ensemble (compte tenu de toutes les durées de paiement), les taux de rétablissement ont globalement reculé jusqu'en 1995, la diminution étant plus marquée chez les hommes que chez les femmes jusqu'à ce point. Depuis 1995, les taux de rétablissement se sont stabilisés tant chez les hommes que chez les femmes, comme le montre le graphique 28. En 2007, on comptait environ 8 rétablissements par millier de bénéficiaires admissibles chez les hommes et environ 6 rétablissements par millier de bénéficiaires admissibles chez les femmes.

Graphique 28 Taux de rétablissement



## 1. Rétablissement selon l'âge et la durée de paiement

On constate chez les hommes et les femmes la même tendance des taux de rétablissement selon l'âge et la durée de paiement. Le graphique 29 montre que les taux de rétablissement supérieurs sont associés aux bénéficiaires les plus jeunes, soit les moins de 40 ans, alors que les taux de rétablissement inférieurs sont associés aux bénéficiaires les plus âgés, soit les 55 ans et plus. Le sommet observé à une durée de deux ans peut être attribuable aux mesures de réévaluation du programme de prestations d'invalidité. Le graphique 29 révèle aussi une tendance générale vers des taux de rétablissement inférieurs lorsque les invalidités sont de plus longue durée, c'est-à-dire que plus un bénéficiaire reçoit des prestations d'invalidité sur une longue période, moins il est susceptible de se rétablir. Le graphique 30 indique clairement les taux de rétablissement supérieurs chez les bénéficiaires plus jeunes, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Le tableau 21 présente les taux de rétablissement des bénéficiaires de prestations d'invalidité selon l'âge au début de la prestation et la durée de paiement en années pour les deux sexes. Pour chaque durée, les taux de rétablissement diminuent à mesure que l'âge au début de la prestation augmente, ce qui indique que les bénéficiaires plus jeunes sont plus susceptibles de se rétablir. On observe cette tendance aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Parallèlement, chez les bénéficiaires plus jeunes, les taux de rétablissement augmentent aussi avec la durée, pour les durées de moins de cinq ans. Lorsque la durée dépasse six ans, cet effet s'évanouit, puisque les bénéficiaires qui reçoivent des prestations durant une période prolongée sont moins susceptibles de se rétablir. À mesure que l'âge augmente, les taux de rétablissement augmentent aussi avec la durée de paiement, mais seulement pour de courtes périodes avant que les taux de rétablissement commencent à diminuer. Enfin, les taux de rétablissement observés chez les hommes sont généralement supérieurs à ceux des femmes.

Graphique 29 Taux de rétablissement selon le groupe d'âge et la durée (2005 à 2007)

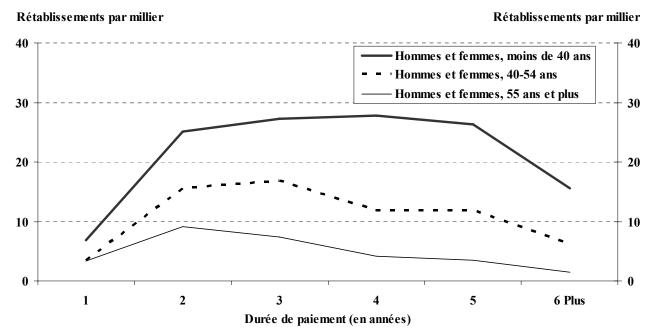
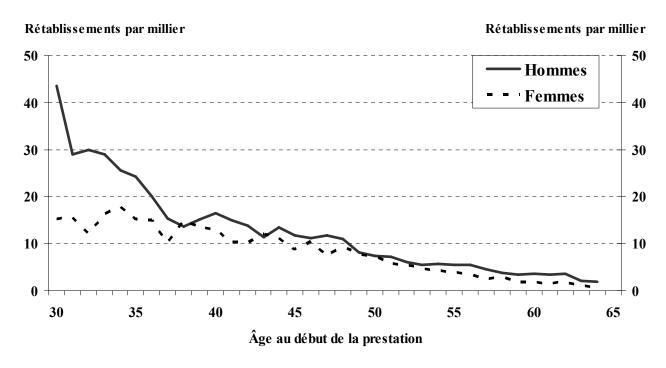


Tableau 21 Taux de rétablissement (1999-2008) selon l'âge et la durée (rétablissements par millier)

			Hommes				
Âge au début	Durée de paiement (en années)						
de la prestation	1	2	3	4	5	6+	
20	45,5	89,2	67,1	72,2	89,6	51,4	
30	19,4	36,4	39,7	32,7	36,0	15,0	
40	7,3	17,5	23,1	14,6	17,1	8,7	
50	3,5	15,3	15,7	9,4	8,1	2,9	
60	4,1	11,4	6,1	3,9	3,8	0,0	
			Femmes				
Âge au début			Durée de paie	ment (en ann	iées)		
de la prestation	1	2	3	4	5	6+	
20	11,2	54,7	63,5	72,2	106,8	47,5	
30	6,9	22,3	25,3	24,7	28,4	16,5	
40	3,9	15,4	17,1	13,2	11,9	8,1	
50	2,9	13,3	13,4	6,8	5,8	2,4	
60	1,7	6,6	3,4	4,0	3,6	0,0	



Graphique 30 Taux de rétablissement selon l'âge et le sexe (2005 à 2007)

#### 2. Rétablissement selon la cause d'invalidité et la durée

Le tableau 22 montre la répartition des rétablissements selon la cause d'invalidité et la durée de paiement. Les tumeurs sont la seule cause d'invalidité pour laquelle le rétablissement est plus susceptible de se produire dans les deux ans suivants le début de la prestation; 61 % de tous les bénéficiaires invalides à cause d'une tumeur se sont rétablis durant cette période. En règle générale, toutes les autres causes d'invalidité sont associées à des taux de rétablissement plus élevés sur des périodes de plus de deux ans après le début de la prestation.

Tableau 22 Répartition des rétablissements selon la cause et la durée (2007)

			D	urée de	paiement			
	1-2	1-2			6+		Total	
Causes d'invalidité	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Appareil locomoteur								
et tissu conjonctif	65	15 %	152	36 %	204	48 %	421	100 %
Appareil circulatoire	57	34 %	58	35 %	52	31 %	167	100 %
Troubles mentaux	84	13 %	269	42 %	292	45 %	645	100 %
Tumeurs	265	61 %	139	32 %	34	8 %	438	100 %
Autres	63	19 %	138	41 %	138	41 %	339	100 %
Système nerveux	23	14 %	52	31 %	92	55 %	167	100 %
Traumatismes ou								
empoisonnement	20	14 %	54	38 %	68	48 %	142	100 %
Total	577	25 %	862	37 %	880	38 %	2 319	100 %

## VII. Annexes

# A. Tableaux supplémentaires

Tableau 23 Population du Canada excluant le Québec admissible (18 à 64 ans)

	Н	lommes			Femmes		Homn	nes et femmes	
	Nombre de cotisants admissibles	Population 18-64	% de la	Nombre de cotisants admissibles	Population 18-64	% de la pop.	Nombre de cotisants admissibles	Population 18-64	% de la
Annee		(milliers)	pop.		(milliers)	pop.	(milliers)	(milliers)	pop.
1970	(milliers) 2 937	4 421	66 %	(milliers) 938	4 301	22 %	3 875	8 722	44 %
1970	3 264	4 508	72 %	1 184	4 301	27 %	4 448	8 902	50 %
1971	3 461	4 609	72 % 75 %	1 387	4 505	31 %	4 448	9 114	53 %
1972	3 631	4 723	73 % 77 %	1 584	4 625	34 %	5 215	9 349	56 %
1973	3 781	4 852	77 % 78 %	1 773	4 757	34 % 37 %	5 554	9 349 9 609	58 %
1974	3 869	4 832 4 974	78 %	1 962	4 889	40 %	5 831	9 864	59 %
1973	3 996	5 086	78 % 79 %	2 106	5 010	40 %	6 101	10 096	60 %
1970	4 125	5 200	79 % 79 %	2 254	5 130	42 % 44 %	6 379	10 090	62 %
1977	4 250	5 317	79 % 80 %	2 411	5 253	44 % 46 %	6 661	10 530	63 %
1978 1979	4 367	5 431	80 %	2 562	5 370	48 %	6 929	10 370	64 %
1979	4 406	5 562	79 %	2 540	5 500	46 %	6 947	11 062	63 %
1980	4 511	5 698	79 % 79 %	2 540 2 686	5 631	48 %	7 197	11 002	64 %
1981	4 595	5 832	79 % 79 %	2 819	5 761	49 %	7 413	11 529	64 %
1982	4 593 4 581	5 832 5 946	79 % 77 %	2 795	5 874	49 % 48 %	7 376	11 393	62 %
1983	4 628	5 940 6 038	77 %	2 793	5 967	48 % 49 %	7 5 3 1	12 006	63 %
1984 1985	4 628 4 665	6 109				49 % 50 %			63 %
1985	4 003 4 588		76 %	3 001	6 035		7 666 7 540	12 144 12 289	
		6 186	74 %	2 952	6 103	48 %	7 540 9 685		61 %
1987	5 483	6 275	87 % 87 %	4 202 4 312	6 181 6 279	68 %	9 083 9 840	12 456	78 %
1988	5 528	6 370				69 %		12 649	78 %
1989	5 613	6 503 6 599	86 %	4 465	6 419	70 %	10 079	12 922	78 %
1990	5 705 5 730		86 %	4 608	6 525 6 585	71 %	10 313	13 124	79 %
1991 1992		6 694	86 %	4 688	6 585 6 676	71 % 70 %	10 418 10 398	13 278	78 % 77 %
1992 1993	5 696 5 665	6 761 6 837	84 % 83 %	4 701			10 398	13 437 13 599	
1993 1994	5 678		83 % 82 %	4 694	6 762 6 858	69 % 69 %	10 338		76 % 75 %
1994 1995	5 078 5 722	6 922 7 006	82 % 82 %	4 712 4 761	6 858 6 951	69 % 69 %	10 391	13 780 13 957	75 % 75 %
1995	5 722 5 761	7 006 7 092	82 % 81 %	4 761	6 951 7 046	69 % 68 %	10 484	13 937	75 % 75 %
1996 1997	5 809		81 %			68 %	10 579	14 138	75 %
1997 1998	5 809 5 057	7 192 7 273	81 % 70 %	4 877 4 083	7 138 7 223	57 %		14 329 14 496	63 %
	5 05 / 5 137	7 273 7 364			7 313		9 141 9 305		
1999	5 137 5 241		70 % 70 %	4 168 4 287	7 413	57 % 58 %	9 505 9 528	14 678	63 % 64 %
2000		7 468						14 881	
2001	5 344	7 594	70 %	4 418	7 531	59 %	9 762	15 124	65 %
2002	5 442	7 718	71 %	4 551	7 658	59 %	9 993	15 375	65 %
2003	5 528	7 825	71 %	4 675	7 768	60 %	10 203	15 593	65 %
2004	5 601	7 931	71 %	4 782	7 877	61 %	10 382	15 808	66 %
2005	5 673	8 038	71 %	4 878	7 986	61 %	10 550	16 023	66 %
2006	5 740	8 144	70 %	4 963	8 093	61 %	10 703	16 236	66 %
2007	5 827	8 265	71 %	5 067	8 215	62 %	10 894	16 480	66 %

Tableau 24 Nombre de nouveaux bénéficiaires

	Hom	mes	Femi	nes	Hommes et femmes
Année –	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)
1970	7,3	87 %	1,1	13 %	8,4
1971	10,5	83 %	2,1	17 %	12,7
1972	11,7	80 %	3,0	20 %	14,6
1973	11,8	77 %	3,5	23 %	15,3
1974	14,1	74 %	4,8	26 %	18,9
1975	16,0	74 %	5,6	26 %	21,7
1976	17,9	73 %	6,5	27 %	24,4
1977	17,3	72 %	6,7	28 %	24,0
1978	16,3	72 %	6,4	28 %	22,7
1979	16,6	71 %	6,7	29 %	23,3
1980	17,5	71 %	7,1	29 %	24,6
1981	18,8	70 %	8,0	30 %	26,7
1982	23,4	71 %	9,4	29 %	32,8
1983	24,1	69 %	10,6	31 %	34,7
1984	25,4	69 %	11,3	31 %	36,7
1985	26,0	67 %	12,6	33 %	38,6
1986	27,3	67 %	13,6	33 %	41,0
1987	26,4	63 %	15,5	37 %	41,9
1988	26,8	62 %	16,1	38 %	42,8
1989	25,6	62 %	15,8	38 %	41,3
1990	27,7	61 %	17,3	39 %	45,0
1991	32,9	60 %	22,2	40 %	55,1
1992	34,1	58 %	24,3	42 %	58,4
1993	28,8	57 %	21,7	43 %	50,5
1994	24,2	56 %	19,1	44 %	43,3
1995	19,4	55 %	15,6	45 %	35,0
1996	16,4	54 %	13,8	46 %	30,1
1997	16,3	54 %	14,0	46 %	30,3
1998	14,3	53 %	12,9	47 %	27,3
1999	13,4	53 %	12,1	47 %	25,5
2000	14,0	52 %	13,0	48 %	27,0
2001	15,1	52 %	14,1	48 %	29,2
2002	16,3	51 %	15,4	49 %	31,6
2003	16,8	52 %	15,8	48 %	32,6
2004	17,2	50 %	17,0	50 %	34,2
2005	17,0	49 %	17,4	51 %	34,4
2006	16,5	49 %	17,0	51 %	33,6
2007	16,3	50 %	16,3	50 %	32,6

Tableau 25 Âge moyen des nouveaux bénéficiaires

			Hommes
Année	Hommes	Femmes	et femmes
1970	55,1	55,4	55,2
1971	55,3	55,6	55,4
1972	55,2	55,4	55,2
1973	55,6	55,9	55,7
1974	55,3	55,6	55,4
1975	55,0	55,3	55,1
1976	55,3	55,3	55,3
1977	55,1	55,1	55,1
1978	55,1	54,9	55,0
1979	55,0	54,6	54,9
1980	54,5	54,2	54,4
1981	54,1	53,7	54,0
1982	53,2	52,8	53,1
1983	53,7	52,8	53,4
1984	54,1	53,1	53,8
1985	54,3	53,0	53,9
1986	53,9	52,2	53,4
1987	53,0	51,2	52,3
1988	52,9	51,2	52,3
1989	52,4	50,6	51,7
1990	52,0	50,0	51,2
1991	51,5	49,6	50,7
1992	50,8	49,2	50,1
1993	51,0	49,2	50,2
1994	50,8	49,1	50,0
1995	50,5	48,6	49,6
1996	50,0	48,1	49,1
1997	49,6	48,0	48,9
1998	50,4	48,6	49,6
1999	50,6	48,7	49,7
2000	50,9	49,0	50,0
2001	51,1	49,4	50,3
2002	51,0	49,4	50,2
2003	51,0	49,7	50,3
2004	51,1	49,9	50,5
2005	51,2	49,8	50,5
2006	51,4	50,1	50,8
2007	51,5	50,5	51,0

Tableau 26 Taux d'incidence de l'invalidité, ajustés en fonction de l'âge\* (par 1 000 cotisants admissibles)

			Hommes
Année	Hommes	Femmes	et femmes
1970	2,6	1,2	1,9
1971	3,3	1,8	2,6
1972	3,4	2,2	2,8
1973	3,2	2,3	2,8
1974	3,7	3,0	3,4
1975	4,2	3,2	3,8
1976	4,6	3,5	4,1
1977	4,4	3,5	4,0
1978	4,1	3,2	3,7
1979	4,1	3,3	3,7
1980	4,4	3,6	4,0
1981	4,7	3,9	4,3
1982	5,7	4,4	5,1
1983	6,0	5,2	5,6
1984	6,2	5,3	5,8
1985	6,4	5,8	6,1
1986	7,1	6,8	7,0
1987	6,1	5,5	5,8
1988	6,5	5,7	6,1
1989	6,1	5,5	5,8
1990	6,6	5,7	6,2
1991	7,8	7,1	7,5
1992	8,0	7,5	7,7
1993	6,7	6,5	6,6
1994	5,6	5,6	5,6
1995	4,4	4,4	4,4
1996	3,6	3,7	3,7
1997	3,5	3,6	3,5
1998	3,4	3,8	3,6
1999	3,1	3,4	3,3
2000	3,1	3,5	3,3
2001	3,2	3,7	3,4
2002	3,3	3,8	3,5
2003	3,3	3,7	3,5
2004	3,3	3,8	3,5
2005	3,1	3,8	3,4
2006	3,0	3,6	3,2
2007	2,9	3,5	3,1

<sup>\*</sup> L'expression « ajusté en fonction de l'âge » signifie que la population admissible utilisée pour calculer le TII global pour tous les âges selon le sexe est la même pour toutes les années (soit ici la population admissible en 2009), ce qui élimine les effets du vieillissement de la population et permet de mieux comparer les données d'une année à l'autre.

Tableau 27 Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge – Hommes (par 1 000 cotisants admissibles)

Â	1075	1005	1005	2007	RPC – 25 <sup>e</sup>
Âge	1975	1985	1995	2007	2015+
18	-	-	-	-	0,0
19	-	-	0,1	-	0,0
20	-	- 0.1	0,2	0,1	0,2
21	-	0,1	0,2	0,2	0,2
22	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3
23	0,2	0,3	0,2	0,3	0,4
24	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4
25	0,2	0,4	0,3	0,4	0,5
26	0,2	0,5	0,5	0,4	0,5
27	0,4	0,5	0,6	0,5	0,5
28	0,4	0,7	0,7	0,4	0,6
29	0,4	0,7	0,7	0,5	0,7
30	0,7	0,8	1,0	0,6	0,7
31	0,6	1,0	1,1	0,8	0,8
32	0,5	0,9	1,3	0,8	0,9
33	0,7	1,0	1,1	0,8	1,0
34	0,6	1,4	1,2	1,0	1,0
35	0,9	1,4	1,5	1,0	1,1
36	0,9	1,4	1,6	1,3	1,2
37	1,0	1,5	1,7	1,2	1,3
38	1,2	1,7	1,8	1,1	1,4
39	1,3	1,9	1,9	1,4	1,5
40	1,5	2,2	2,0	1,7	1,6
41	1,4	2,4	2,2	1,7	1,7
42	1,6	2,6	2,3	1,7	1,9
43	1,8	3,0	2,5	1,8	2,1
44	2,2	3,0	3,0	2,0	2,3
45	2,3	3,4	3,2	2,2	2,5
46	2,7	3,9	3,3	2,5	2,8
47	3,0	4,5	3,6	2,7	3,0
48	3,6	5,5	4,0	3,1	3,3
49	3,8	5,6	4,5	3,1	3,6
50	4,5	6,9	5,3	3,5	3,9
51	5,3	7,6	6,2	4,2	4,3
52	6,0	8,8	6,4	4,3	4,8
53	8,0	10,3	7,6	5,2	5,5
54	7,6	13,0	8,5	5,8	6,2
55	8,7	14,6	9,8	6,3	7,2
56	11,0	18,0	11,0	6,2	8,2
57	12,6	19,4	12,4	7,6	9,3
58	15,7	23,0	14,6	9,2	10,4
59	19,0	29,2	16,8	10,5	11,2
60	20,9	32,0	18,8	9,2	11,8
61	23,5	34,7	19,9	11,5	12,2
62	25,7	37,4	20,8	12,1	12,5
63	28,5	38,9	19,6	12,0	12,9
64	37,8	44,2	20,6	13,9	13,3
Tous les âges*	4,2	6,4	4,4	2,9	3,3

<sup>\*</sup> L'expression « ajusté en fonction de l'âge » signifie que la population admissible utilisée pour calculer le TII global pour tous les âges selon le sexe est la même pour toutes les années (soit ici la population admissible en 2009), ce qui élimine les effets du vieillissement de la population et permet de mieux comparer les données d'une année à l'autre.

Tableau 28 Taux d'incidence de l'invalidité selon l'âge – Femmes (par 1 000 cotisants admissibles)

^					RPC - 25°
Âge	1975	1985	1995	2007	2015+
18	-	-	-	-	0,0
19	-	-	0,0	-	0,0
20	-	-	0,0	0,0	0,0
21	-	-	0,2	0,1	0,1
22	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
23	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2
24	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3
25	0,1	0,2	0,4	0,4	0,4
26	0,1	0,3	0,5	0,5	0,5
27	0,2	0,4	0,6	0,8	0,6
28	0,2	0,5	0,7	0,8	0,8
29	0,3	0,5	0,9	0,8	0,9
30	0,4	0,6	1,0	1,1	1,0
31	0,3	0,8	1,2	1,1	1,1
32	0,5	1,0	1,3	1,2	1,1
33	0,3	1,0	1,6	1,2	1,3
34	0,6	1,3	1,5	1,4	1,3
34 35			1,7		
	0,5	1,5		1,4	1,6
36	0,4	1,5	1,9	1,5	1,7
37	0,6	1,7	2,0	1,7	1,9
38	0,9	1,7	2,1	1,8	2,0
39	0,8	1,9	2,4	2,1	2,2
40	1,1	2,4	2,6	2,3	2,4
41	1,1	2,9	2,9	2,4	2,6
42	1,0	2,9	3,2	2,7	2,7
43	1,7	2,8	2,8	2,6	2,9
44	1,4	3,4	3,3	2,8	3,1
45	1,9	4,2	3,7	3,4	3,3
46	1,9	4,2	4,0	3,1	3,5
47	2,4	4,4	4,3	3,5	3,8
48	2,4	5,8	4,8	3,8	4,1
49	2,8	6,9	5,4	4,0	4,5
50	3,3	6,9	5,9	4,6	4,9
51	3,8	8,2	6,8	5,1	5,4
52	4,8	8,5	7,1	5,4	5,8
53	5,6	10,2	7,7	5,4	6,4
54	6,0	11,8	8,5	6,2	7,0
55	6,3	13,4	10,0	6,3	7,7
56	8,5	15,4	11,0	6,8	8,5
57	9,3	17,2	10,8	8,1	9,3
58	12,2	21,2	14,0	9,6	10,0
59	16,1	23,9	13,0	10,2	10,6
60	17,3	27,9	14,4	8,6	11,0
61	20,5	28,7	15,2	10,7	11,1
62	21,3	30,8	15,7	11,5	11,3
63	22,3	30,5	17,1	11,3	11,5
64	25,8	37,6	15,4	9,8	11,6
Tous les âges*	3,2	5,8	4,4	3,5	3,6

<sup>\*</sup> L'expression « ajusté en fonction de l'âge » signifie que la population admissible utilisée pour calculer le TII global pour tous les âges selon le sexe est la même pour toutes les années (soit ici la population admissible en 2009), ce qui élimine les effets du vieillissement de la population et permet de mieux comparer les données d'une année à l'autre.

Tableau 29 Distribution des nouveaux bénéficiaires selon la cause

	Appai	reil	Appa	reil	Trou	bles					Systè	me		
	locomo			circulatoire		aux	Tu	neurs	Αι	itres	nerve		Traumatismes	
Année	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(millie	rs) %	(millie	ers) %	(milliers)	%	(milliers)	%
1970	1,1	13 %	3,2	39 %	0,7	8 %	1,0	12 %	1,4	17 %	0,7	8 %	0,3	4 %
1971	1,9	15 %	4,8	38 %	1,0	8 %	1,4	11 %	2,2	17 %	0,9	7 %	0,5	4 %
1972	2,4	16 %	5,2	35 %	1,2	8 %	1,7	12 %	2,6	18 %	1,0	7 %	0,6	4 %
1973	2,7	18 %	5,4	35 %	1,2	8 %	1,8	11 %	2,6	17 %	1,0	6 %	0,6	4 %
1974	3,8	20 %	6,3	33 %	1,6	8 %	1,9	10 %	3,4	18 %	1,1	6 %	0,9	5 %
1975	4,8	22 %	6,9	32 %	1,8	8 %	2,1	10 %	3,6	17 %	1,3	6 %	1,2	6 %
1976	5,6	23 %	7,8	32 %	1,9	8 %	2,5	10 %	4,0	16 %	1,4	6 %	1,2	5 %
1977	5,3	22 %	7,6	32 %	2,0	8 %	2,7	11 %	4,0	16 %	1,3	6 %	1,2	5 %
1978	5,0	22 %	7,0	31 %	1,8	8 %	3,0	13 %	3,7	16 %	1,3	6 %	1,0	5 %
1979	5,2	22 %	7,1	30 %	1,8	8 %	3,1	13 %	3,8	16 %	1,3	6 %	1,0	4 %
1980	5,7	23 %	7,1	29 %	2,0	8 %	3,5	14 %	3,6	15 %	1,4	6 %	1,2	5 %
1981	6,7	25 %	7,3	27 %	2,2	8 %	3,6	13 %	3,8	14 %	1,5	6 %	1,7	6 %
1982	8,8	27 %	8,4	26 %	2,5	8 %	4,1	12 %	4,3	13 %	1,9	6 %	2,8	8 %
1983	9,3	27 %	8,8	25 %	2,5	7 %	4,3	12 %	4,9	14 %	2,0	6 %	2,8	8 %
1984	10,2	28 %	9,2	25 %	2,7	7 %	4,5	12 %	5,1	14 %	2,2	6 %	2,7	7 %
1985	11,2	29 %	9,5	24 %	2,9	8 %	4,9	13 %	5,2	14 %	2,3	6 %	2,7	7 %
1986	12,1	30 %	9,4	23 %	3,5	8 %	5,0	12 %	5,6	14 %	2,6	6 %	2,8	7 %
1987	13,0	31 %	8,7	21 %	3,7	9 %	5,1	12 %	5,7	14 %	2,8	7 %	2,9	7 %
1988	13,7	32 %	8,3	19 %	3,9	9 %	5,3	12 %	5,8	14 %	2,8	7 %	3,0	7 %
1989	13,2	32 %	7,5	18 %	4,2	10 %	5,1	12 %	5,5	13 %	2,9	7 %	2,9	7 %
1990	14,9	33 %	7,6	17 %	5,1	11 %	5,5	12 %	5,6	12 %	3,1	7 %	3,4	7 %
1991	18,1	33 %	8,5	15 %	7,6	14 %	5,7	10 %	7,2	13 %	4,1	7 %	3,9	7 %
1992	18,1	31 %	8,4	14 %	9,7	17 %	6,1	10 %	8,0	14 %	4,3	7 %	3,7	6 %
1993	15,1	30 %	7,2	14 %	8,5	17 %	5,9	12 %	6,9	14 %	3,9	8 %	3,0	6 %
1994	11,9	27 %	6,2	14 %	7,8	18 %	5,7	13 %	5,9	14 %	3,6	8 %	2,1	5 %
1995	8,2	23 %	5,0	14 %	6,8	20 %	5,5	16 %	4,9	14 %	3,1	9 %	1,5	4 %
1996	6,2	21 %	4,0	13 %	6,5	22 %	5,3	18 %	4,1	13 %	2,8	9 %	1,3	4 %
1997	5,9	20 %	3,7	12 %	7,9	26 %	4,9	16 %	3,9	13 %	2,8	9 %	1,2	4 %
1998	5,4	20 %	3,4	13 %	6,2	23 %	5,0	18 %	3,6	13 %	2,7	10 %	1,0	4 %
1999	4,9	19 %	3,3	13 %	5,4	21 %	4,8	19 %	3,7	14 %	2,5	10 %	1,0	4 %
2000	5,3	20 %	3,2	12 %	5,8	21 %	5,0	18 %	3,9	15 %	2,7	10 %	1,1	4 %
2001	6,2	21 %	3,4	12 %	6,1	21 %	5,3	18 %	4,1	14 %	2,8	10 %	1,3	4 %
2002	6,8	22 %	3,7	12 %	6,8	21 %	5,4	17 %	4,4	14 %	3,1	10 %	1,5	5 %
2003	7,0	21 %	3,7	11 %	7,2	22 %	5,7	18 %	4,5	14 %	3,0	9 %	1,6	5 %
2004	7,7	23 %	3,6	10 %	7,6	22 %	6,0	18 %	4,6	14 %	3,1	9 %	1,5	4 %
2005	7,4	22 %	3,3	10 %	7,8	23 %	6,3	18 %	4,7	14 %	3,2	9 %	1,6	5 %
2006	7,3	22 %	3,3	10 %	7,5	22 %	6,2	19 %	4,7	14 %	3,1	9 %	1,5	5 %
2007	6,7	21 %	3,3	10 %	7,2	22 %	6,2	19 %	4,7	14 %	3,0	9 %	1,5	5 %

Tableau 30 Distribution des nouveaux bénéficiaires selon la cause (Moins de 40 ans)

	Apr	areil	App	areil	Troub	les					Systè	me		
		noteur	circul		menta		Tume	urs	Autı	res	nerve		Traumat	ismes
Année	(millie	rs) %	(millier	·s) %	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers	) %	(milliers)	%	(milliers)	%
1970	0,0	9 %	0,1	11 %	0,1	12 %	0,1	17 %	0,1	12 %	0,1	22 %	0,1	17 %
1971	0,1	9 %	0,1	12 %	0,1	12 %	0,1	14 %	0,1	14 %	0,1	20 %	0,1	19 %
1972	0,1	10 %	0,1	9 %	0,1	16 %	0,1	13 %	0,1	15 %	0,2	17 %	0,2	20 %
1973	0,1	13 %	0,1	9 %	0,1	14 %	0,1	14 %	0,1	14 %	0,1	18 %	0,1	19 %
1974	0,2	16 %	0,1	9 %	0,2	16 %	0,1	10 %	0,2	15 %	0,1	13 %	0,2	21 %
1975	0,3	20 %	0,1	8 %	0,2	15 %	0,2	11 %	0,2	12 %	0,2	13 %	0,3	20 %
1976	0,3	21 %	0,1	8 %	0,2	14 %	0,2	10 %	0,2	15 %	0,2	14 %	0,3	19 %
1977	0,3	18 %	0,1	8 %	0,2	15 %	0,2	14 %	0,2	15 %	0,2	13 %	0,3	17 %
1978	0,3	19 %	0,1	8 %	0,2	14 %	0,2	15 %	0,2	14 %	0,2	13 %	0,3	18 %
1979	0,3	18 %	0,1	9 %	0,2	14 %	0,2	14 %	0,3	15 %	0,2	13 %	0,3	18 %
1980	0,4	19 %	0,2	8 %	0,3	15 %	0,3	12 %	0,3	13 %	0,3	14 %	0,4	17 %
1981	0,6	23 %	0,2	7 %	0,4	14 %	0,3	12 %	0,3	12 %	0,3	12 %	0,5	20 %
1982	1,0	26 %	0,2	6 %	0,5	13 %	0,4	10 %	0,4	11 %	0,5	12 %	0,9	23 %
1983	0,9	24 %	0,3	7 %	0,5	14 %	0,4	10 %	0,5	12 %	0,5	12 %	0,8	20 %
1984	0,9	24 %	0,3	7 %	0,6	15 %	0,4	11 %	0,4	12 %	0,5	14 %	0,7	18 %
1985	0,9	23 %	0,3	7 %	0,6	15 %	0,5	12 %	0,5	12 %	0,5	13 %	0,7	18 %
1986	1,1	23 %	0,3	6 %	0,8	17 %	0,5	11 %	0,6	12 %	0,7	14 %	0,7	16 %
1987	1,2	23 %	0,3	6 %	0,9	17 %	0,6	12 %	0,8	15 %	0,7	14 %	0,8	15 %
1988	1,2	22 %	0,3	5 %	0,9	18 %	0,6	11 %	0,9	17 %	0,7	13 %	0,8	15 %
1989	1,2	22 %	0,3	5 %	1,0	18 %	0,6	11 %	1,0	18 %	0,8	13 %	0,7	13 %
1990	1,4	22 %	0,3	4 %	1,3	20 %	0,7	10 %	1,1	17 %	0,8	13 %	0,8	13 %
1991	1,8	21 %	0,3	4 %	2,0	24 %	0,7	8 %	1,5	18 %	1,0	12 %	1,0	12 %
1992	1,7	17 %	0,4	4 %	3,0	30 %	0,8	8 %	1,9	19 %	1,2	12 %	0,9	10 %
1993	1,4	17 %	0,3	4 %	2,4	29 %	0,7	9 %	1,6	19 %	1,0	12 %	0,8	9 %
1994	1,1	15 %	0,3	4 %	2,3	31 %	0,7	9 %	1,4	19 %	0,9	13 %	0,6	8 %
1995	0,8	13 %	0,3	4 %	2,0	32 %	0,7	11 %	1,1	18 %	0,8	14 %	0,4	7 %
1996	0,7	14 %	0,2	4 %	1,8	34 %	0,7	13 %	0,9	16 %	0,7	13 %	0,4	7 %
1997	0,7	13 %	0,2	3 %	2,1	39 %	0,6	11 %	0,8	14 %	0,7	13 %	0,4	7 %
1998	0,6	13 %	0,1	3 %	1,5	34 %	0,6	13 %	0,7	15 %	0,6	14 %	0,3	7 %
1999	0,5	13 %	0,1	4 %	1,3	33 %	0,6	14 %	0,6	15 %	0,6	14 %	0,3	7 %
2000	0,5	12 %	0,1	4 %	1,4	36 %	0,5	14 %	0,6	15 %	0,5	14 %	0,3	6 %
2001	0,6	14 %	0,1	4 %	1,3	34 %	0,5	13 %	0,6	15 %	0,5	13 %	0,3	7 %
2002	0,6	14 %	0,2	4 %	1,6	36 %	0,5	12 %	0,7	15 %	0,6	13 %	0,3	7 %
2003	0,6	14 %	0,2	4 %	1,5	36 %	0,5	12 %	0,6	14 %	0,6	13 %	0,3	7 %
2004	0,6	14 %	0,2	4 %	1,6	38 %	0,5	12 %	0,6	15 %	0,5	12 %	0,3	6 %
2005	0,5	12 %	0,1	3 %	1,7	39 %	0,5	12 %	0,6	14 %	0,5	13 %	0,3	6 %
2006	0,5	12 %	0,2	4 %	1,6	40 %	0,5	12 %	0,5	13 %	0,5	12 %	0,3	7 %
2007	0,4	11 %	0,1	4 %	1,4	38 %	0,5	14 %	0,5	14 %	0,5	12 %	0,3	7 %

Tableau 31 Distribution des nouveaux bénéficiaires selon la cause (40 à 54 ans)

	Ap	pareil	App	areil	Trou	bles					Systè	me		
		moteur		latoire	ment	aux	Tume	urs	Autr	es	nerve		Traumati	smes
Année	(millie	ers) %	(millie	rs) %	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	<b>%</b>
1970	0,3	11 %	0,8	34 %	0,3	11 %	0,3	14 %	0,4	15 %	0,3	11 %	0,1	4 %
1971	0,4	13 %	1,2	34 %	0,4	11 %	0,5	13 %	0,6	16 %	0,3	9 %	0,2	4 %
1972	0,6	14 %	1,3	32 %	0,5	11 %	0,6	14 %	0,7	17 %	0,3	8 %	0,2	4 %
1973	0,7	16 %	1,2	30 %	0,4	11 %	0,6	15 %	0,7	16 %	0,3	7 %	0,2	5 %
1974	1,0	18 %	1,5	28 %	0,6	12 %	0,7	12 %	0,9	17 %	0,4	7 %	0,3	6 %
1975	1,3	20 %	1,7	27 %	0,7	12 %	0,7	12 %	1,0	15 %	0,5	7 %	0,4	6 %
1976	1,4	21 %	1,8	26 %	0,8	12 %	0,9	13 %	1,0	15 %	0,5	7 %	0,4	6 %
1977	1,4	21 %	1,8	26 %	0,8	12 %	1,0	14 %	1,0	15 %	0,4	7 %	0,4	5 %
1978	1,3	20 %	1,6	25 %	0,7	11 %	1,0	16 %	1,0	16 %	0,4	6 %	0,3	5 %
1979	1,3	21 %	1,7	25 %	0,7	10 %	1,0	16 %	1,0	16 %	0,4	7 %	0,4	5 %
1980	1,5	22 %	1,7	24 %	0,7	10 %	1,3	18 %	1,0	14 %	0,5	7 %	0,4	6 %
1981	1,9	25 %	1,7	22 %	0,8	11 %	1,2	16 %	1,0	13 %	0,5	7 %	0,6	7 %
1982	2,8	28 %	2,2	22 %	1,0	10 %	1,3	13 %	1,3	12 %	0,6	6 %	0,9	9 %
1983	2,8	27 %	2,2	21 %	1,0	10 %	1,5	14 %	1,4	14 %	0,7	6 %	0,9	9 %
1984	3,0	28 %	2,2	21 %	1,0	10 %	1,5	14 %	1,4	13 %	0,7	7 %	0,8	8 %
1985	3,1	28 %	2,3	21 %	1,1	10 %	1,6	15 %	1,5	13 %	0,8	7 %	0,8	7 %
1986	3,6	29 %	2,3	19 %	1,4	12 %	1,7	14 %	1,6	13 %	0,8	7 %	0,9	7 %
1987	4,4	31 %	2,4	17 %	1,6	12 %	1,9	13 %	1,8	13 %	1,0	7 %	1,0	7 %
1988	4,6	31 %	2,3	16 %	1,7	12 %	2,1	14 %	1,9	13 %	1,1	7 %	1,1	7 %
1989	4,7	31 %	2,2	15 %	1,9	13 %	2,1	14 %	1,8	12 %	1,1	7 %	1,1	7 %
1990	5,5	32 %	2,3	14 %	2,4	14 %	2,2	13 %	2,0	12 %	1,2	7 %	1,3	8 %
1991	7,1	32 %	2,9	13 %	3,7	17 %	2,4	11 %	2,7	12 %	1,8	8 %	1,7	8 %
1992	7,0	30 %	2,7	12 %	4,7	20 %	2,6	11 %	3,1	13 %	1,8	8 %	1,6	7 %
1993	5,7	28 %	2,4	12 %	4,2	20 %	2,6	13 %	2,7	13 %	1,7	8 %	1,2	6 %
1994	4,5	25 %	2,2	12 %	4,0	22 %	2,6	14 %	2,4	13 %	1,7	9 %	0,8	5 %
1995	3,3	22 %	1,8	12 %	3,5	23 %	2,6	17 %	2,1	13 %	1,5	9 %	0,6	4 %
1996	2,8	20 %	1,6	11 %	3,5	25 %	2,6	18 %	1,8	13 %	1,3	9 %	0,6	4 %
1997	2,7	19 %	1,5	10 %	4,4	30 %	2,4	16 %	1,8	12 %	1,4	9 %	0,5	3 %
1998	2,5	19 %	1,3	10 %	3,4	26 %	2,5	19 %	1,7	13 %	1,3	10 %	0,5	4 %
1999	2,2	18 %	1,3	10 %	2,9	24 %	2,3	19 %	1,8	15 %	1,3	11 %	0,4	4 %
2000	2,4	18 %	1,3	10 %	3,2	24 %	2,4	18 %	1,9	15 %	1,4	11 %	0,5	4 %
2001	2,7	19 %	1,3	9 %	3,4	24 %	2,6	19 %	2,0	14 %	1,5	10 %	0,6	4 %
2002	3,0	20 %	1,4	9 %	3,8	25 %	2,6	17 %	2,1	14 %	1,6	10 %	0,7	5 %
2003	3,1	20 %	1,3	8 %	4,0	26 %	2,7	17 %	2,2	14 %	1,5	10 %	0,7	5 %
2004	3,4	21 %	1,3	8 %	4,2	26 %	2,8	17 %	2,2	14 %	1,6	10 %	0,7	5 %
2005	3,2	20 %	1,2	7 %	4,3	26 %	3,0	18 %	2,2	13 %	1,6	10 %	0,8	5 %
2006	3,2	20 %	1,2	8 %	4,0	26 %	2,9	19 %	2,3	14 %	1,5	9 %	0,7	4 %
2007	2,7	18 %	1,2	8 %	3,9	26 %	2,9	19 %	2,1	14 %	1,4	10 %	0,7	5 %

Tableau 32 Distribution des nouveaux bénéficiaires selon la cause (55 ans et plus)

	App	areil	Appa	reil	Troub	oles					Systè	me		
		oteur	circula		menta		Tume	eurs	Aut	res	nerve		Traum	atismes
Année	(millier	rs) %	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers	%	(millier	s) %
1970	0,8	14 %	2,4	43 %	0,4	6 %	0,6	10 %	1,0	18 %	0,3	6 %	0,1	2 %
1971	1,3	16 %	3,6	42 %	0,5	6 %	0,9	10 %	1,5	18 %	0,4	5 %	0,2	3 %
1972	1,7	18 %	3,8	39 %	0,6	7 %	1,0	11 %	1,8	18 %	0,5	5 %	0,3	3 %
1973	2,0	19 %	4,1	39 %	0,7	7 %	1,0	10 %	1,9	18 %	0,5	5 %	0,3	3 %
1974	2,6	21 %	4,7	37 %	0,8	6 %	1,1	9 %	2,3	19 %	0,6	4 %	0,4	3 %
1975	3,2	23 %	5,1	36 %	0,8	6 %	1,3	9 %	2,5	18 %	0,6	5 %	0,6	4 %
1976	3,9	24 %	6,0	37 %	0,9	6 %	1,5	9 %	2,7	17 %	0,7	4 %	0,5	3 %
1977	3,6	23 %	5,6	36 %	0,9	6 %	1,5	10 %	2,7	17 %	0,7	4 %	0,5	3 %
1978	3,4	23 %	5,3	35 %	0,9	6 %	1,8	12 %	2,5	17 %	0,7	4 %	0,4	3 %
1979	3,5	23 %	5,3	35 %	0,9	6 %	1,8	12 %	2,5	17 %	0,6	4 %	0,4	3 %
1980	3,7	24 %	5,2	34 %	1,0	6 %	2,0	13 %	2,4	16 %	0,7	4 %	0,5	3 %
1981	4,2	25 %	5,4	33 %	1,0	6 %	2,1	13 %	2,5	15 %	0,7	4 %	0,6	4 %
1982	5,0	27 %	6,0	32 %	1,0	6 %	2,4	13 %	2,6	14 %	0,8	4 %	1,0	5 %
1983	5,6	27 %	6,4	31 %	1,0	5 %	2,5	12 %	3,1	15 %	0,9	4 %	1,1	5 %
1984	6,3	29 %	6,7	30 %	1,1	5 %	2,6	12 %	3,2	15 %	1,0	4 %	1,2	5 %
1985	7,1	30 %	6,9	29 %	1,2	5 %	2,7	12 %	3,3	14 %	1,0	4 %	1,2	5 %
1986	7,5	31 %	6,8	28 %	1,2	5 %	2,8	12 %	3,4	14 %	1,1	5 %	1,2	5 %
1987	7,4	33 %	6,0	27 %	1,2	5 %	2,6	11 %	3,1	14 %	1,1	5 %	1,2	5 %
1988	8,0	35 %	5,7	25 %	1,3	6 %	2,6	12 %	3,1	13 %	1,1	5 %	1,2	5 %
1989	7,3	35 %	5,0	24 %	1,3	6 %	2,4	12 %	2,7	13 %	1,1	5 %	1,1	5 %
1990	7,9	37 %	5,0	23 %	1,4	6 %	2,6	12 %	2,5	12 %	1,0	5 %	1,2	5 %
1991	9,2	37 %	5,3	22 %	1,9	8 %	2,7	11 %	3,0	12 %	1,3	5 %	1,3	5 %
1992	9,4	38 %	5,4	21 %	2,0	8 %	2,8	11 %	3,0	12 %	1,3	5 %	1,1	5 %
1993	8,0	37 %	4,5	21 %	1,8	9 %	2,5	12 %	2,6	12 %	1,2	6 %	1,0	4 %
1994	6,3	35 %	3,8	21 %	1,5	9 %	2,4	13 %	2,2	12 %	1,0	6 %	0,7	4 %
1995	4,0	30 %	3,0	22 %	1,3	10 %	2,2	17 %	1,7	12 %	0,9	6 %	0,5	3 %
1996	2,7	25 %	2,2	21 %	1,2	11 %	2,1	19 %	1,4	13 %	0,8	7 %	0,3	3 %
1997	2,5	24 %	2,0	20 %	1,4	13 %	1,9	19 %	1,3	13 %	0,7	7 %	0,3	3 %
1998	2,4	25 %	1,9	20 %	1,3	13 %	1,9	19 %	1,2	12 %	0,7	8 %	0,3	3 %
1999	2,1	23 %	1,9	20 %	1,1	12 %	1,9	20 %	1,3	14 %	0,7	7 %	0,3	3 %
2000	2,4	24 %	1,8	18 %	1,2	12 %	2,0	20 %	1,4	14 %	0,8	8 %	0,4	4 %
2001	2,9	26 %	2,0	18 %	1,3	12 %	2,1	19 %	1,5	14 %	0,8	8 %	0,4	4 %
2002	3,3	27 %	2,1	17 %	1,5	12 %	2,3	19 %	1,6	13 %	0,9	7 %	0,5	4 %
2003	3,3	26 %	2,2	17 %	1,6	13 %	2,5	19 %	1,7	13 %	0,9	7 %	0,5	4 %
2004	3,8	27 %	2,1	16 %	1,8	13 %	2,7	20 %	1,8	13 %	1,0	7 %	0,5	4 %
2005	3,7	26 %	2,0	14 %	1,9	14 %	2,8	20 %	1,9	14 %	1,0	7 %	0,6	4 %
2006	3,6	26 %	2,0	14 %	1,8	13 %	2,8	21 %	1,9	14 %	1,1	8 %	0,6	4 %
2007	3,6	26 %	1,9	14 %	1,9	14 %	2,8	20 %	2,0	15 %	1,1	8 %	0,6	4 %

Tableau 33 Prestation d'invalidité mensuelle moyenne pour nouveaux bénéficiaires

	Partie uniforme	Partie v moye	enne	moy	on totale enne S)	Prestation totale maximale	moyenne o	Partie variable moyenne en % de la partie variable maximale		
Année	(\$)	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	(\$)	Hommes	Femmes		
1970	26,53	58,68	48,91	85,21	75,44	106,43	73 %	61 %		
1971	27,06	65,05	50,95	92,11	78,01	109,88	79 %	62 %		
1972	27,60	65,05	49,68	92,65	77,28	111,98	77 %	59 %		
1973	28,15	66,62	49,42	94,77	77,57	114,09	78 %	58 %		
1974	33,76	69,88	50,85	103,64	84,61	125,95	76 %	55 %		
1975	37,27	77,31	54,57	114,58	91,84	139,35	76 %	53 %		
1976	41,44	91,65	65,62	133,09	107,06	157,59	79 %	56 %		
1977	44,84	107,33	78,22	152,17	123,06	175,05	82 %	60 %		
1978	48,19	122,10	89,05	170,29	137,24	194,02	84 %	61 %		
1979	52,51	137,85	99,68	190,36	152,19	216,06	84 %	61 %		
1980	57,25	156,05	114,67	213,30	171,92	240,58	85 %	63 %		
1981	62,91	175,41	127,32	238,32	190,23	268,04	86 %	62 %		
1982	70,68	196,31	140,37	266,99	211,05	301,42	85 %	61 %		
1983	78,60	220,80	154,15	299,40	232,75	337,46	85 %	60 %		
1984	83,87	248,30	172,26	332,17	256,13	374,50	85 %	59 %		
1985	87,56	278,39	192,66	365,95	280,22	414,13	85 %	59 %		
1986	91,06	310,62	213,94	401,68	305,00	455,64	85 %	59 %		
1987	242,95	326,29	208,79	569,24	451,74	634,09	83 %	53 %		
1988	253,64	338,99	222,48	592,63	476,12	660,94	83 %	55 %		
1989	264,04	342,13	232,03	606,17	496,07	681,23	82 %	56 %		
1990	276,71	351,21	236,39	627,92	513,10	709,52	81 %	55 %		
1991	289,99	346,82	226,90	636,81	516,89	743,64	76 %	50 %		
1992	306,81	345,72	228,29	652,53	535,10	783,89	72 %	48 %		
1993	312,33	372,07	250,36	684,40	562,69	812,85	74 %	50 %		
1994	318,26	383,80	266,78	702,06	585,04	839,09	74 %	51 %		
1995	319,85	392,68	276,75	712,53	596,60	854,74	73 %	52 %		
1996	325,61	396,71	278,50	722,32	604,11	870,92	73 %	51 %		
1997	330,49	371,58	272,49	702,07	602,98	883,10	67 %	49 %		
1998	336,77	401,55	287,51	738,32	624,28	895,36	72 %	51 %		
1999	339,80	404,90	297,21	744,70	637,01	903,55	72 %	53 %		
2000	345,24	411,37	304,78	756,61	650,02	917,43	72 %	53 %		
2001	353,87	416,71	304,14	770,58	658,01	935,12	72 %	52 %		
2002	364,49	410,50	301,40	774,99	665,89	956,05	69 %	51 %		
2003	370,32	404,47	302,50	774,79	672,82	971,26	67 %	50 %		
2004	382,17	406,12	306,85	788,29	689,02	992,80	67 %	50 %		
2005	388,67	406,64	308,81	795,31	697,48	1.010,23	65 %	50 %		
2006	397,61	415,77	318,24	813,38	715,85	1.031,05	66 %	50 %		
2007	405,96	423,79	326,19	829,75	732,15	1.053,77	65 %	50 %		

Tableau 34 Âge moyen des bénéficiaires en cours de paiement

			Hommes
Année	Hommes	Femmes	et femmes
1970	55,1	55,2	55,2
1971	55,3	55,6	55,4
1972	55,5	55,7	55,5
1973	55,7	55,9	55,7
1974	55,8	56,0	55,9
1975	55,8	55,9	55,8
1976	55,7	56,0	55,8
1977	55,8	56,0	55,8
1978	55,8	55,9	55,8
1979	55,8	55,8	55,8
1980	55,7	55,7	55,7
1981	55,5	55,5	55,5
1982	55,1	55,2	55,2
1983	54,9	54,9	54,9
1984	54,9	54,7	54,8
1985	54,9	54,6	54,8
1986	55,0	54,3	54,8
1987	54,8	53,9	54,5
1988	54,7	53,6	54,3
1989	54,5	53,3	54,1
1990	54,3	53,0	53,8
1991	54,0	52,7	53,5
1992	53,7	52,3	53,2
1993	53,4	52,1	52,9
1994	53,3	52,0	52,8
1995	53,3	52,0	52,7
1996	53,2	52,0	52,7
1997	53,1	51,9	52,6
1998	53,0	52,0	52,5
1999	53,0	52,1	52,6
2000	53,1	52,1	52,6
2001	53,1	52,2	52,7
2002	53,1	52,3	52,7
2003	53,2	52,4	52,8
2004	53,2	52,6	52,9
2005	53,3	52,7	53,0
2006	53,4	52,8	53,1
2007	53,6	53,0	53,3

Tableau 35 Distribution des bénéficiaires en cours de paiement selon la cause – Hommes

	Appai	reil	Appai	reil	Troub	les					Systèr	me			
	locomo	teur	circulat	toire	menta	ux	Tum	eurs	Autı	es	nerve	ux	Traumat	ismes	Total
Année	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	(millie	rs) %	(milliers)	%	(milliers	s) %	(milliers)	%	(milliers)
1970	0,4	12 %	1,5	41 %	0,3	7 %	0,3	10 %	0,6	17 %	0,3	9 %	0,1	4 %	3,6
1971	1,6	14 %	4,7	40 %	0,9	8 %	0,9	8 %	2,1	18 %	0,9	8 %	0,5	4 %	11,7
1972	3,0	15 %	8,0	40 %	1,7	8 %	1,3	6 %	3,8	19 %	1,5	7 %	1,0	5 %	20,2
1973	4,3	16 %	10,6	39 %	2,3	9 %	1,6	6 %	5,2	19 %	2,1	8 %	1,3	5 %	27,4
1974	5,8	17 %	13,0	38 %	3,0	9 %	1,8	5 %	6,5	19 %	2,5	7 %	1,7	5 %	34,4
1975	7,8	18 %	15,4	36 %	3,8	9 %	2,0	5 %	7,9	19 %	3,1	7 %	2,4	6 %	42,5
1976	10,1	20 %	18,0	35 %	4,6	9 %	2,4	5 %	9,2	18 %	3,7	7 %	3,0	6 %	50,9
1977	12,0	21 %	20,2	35 %	5,3	9 %	2,6	5 %	10,4	18 %	4,1	7 %	3,5	6 %	58,2
1978	13,2	21 %	21,6	34 %	5,8	9 %	2,9	5 %	11,1	18 %	4,5	7 %	3,8	6 %	63,0
1979	14,1	21 %	22,7	34 %	6,4	10 %	3,1	5 %	11,6	17 %	4,8	7 %	4,0	6 %	66,6
1980	15,2	22 %	23,7	34 %	6,9	10 %	3,3	5 %	11,9	17 %	5,1	7 %	4,2	6 %	70,5
1981	16,7	22 %	24,6	33 %	7,6	10 %	3,6	5 %	12,3	16 %	5,5	7 %	4,9	6 %	75,1
1982	19,2	23 %	26,1	32 %	8,3	10 %	3,9	5 %	12,9	16 %	6,0	7 %	6,1	7 %	82,6
1983	22,6	24 %	28,1	30 %	9,2	10 %	4,4	5 %	14,1	15 %	6,7	7 %	7,6	8 %	92,6
1984	25,6	25 %	30,0	30 %	9,9	10 %	4,7	5 %	15,2	15 %	7,4	7 %	8,7	9 %	101,5
1985	28,7	26 %	31,8	29 %	10,6	10 %	5,1	5 %	16,2	15 %	8,1	7 %	9,6	9 %	110,1
1986	32,0	27 %	33,4	28 %	11,4	10 %	5,5	5 %	17,3	15 %	8,8	7 %	10,5	9 %	118,9
1987	35,0	28 %	34,3	27 %	12,2	10 %	5,9	5 %	18,0	14 %	9,4	7 %	11,3	9 %	126,1
1988	38,3	29 %	34,9	26 %	13,1	10 %	6,1	5 %	18,8	14 %	10,1	8 %	12,2	9 %	133,5
1989	41,0	29 %	35,1	25 %	14,1	10 %	6,3	5 %	19,4	14 %	10,7	8 %	12,9	9 %	139,5
1990	43,9	30 %	35,2	24 %	15,2	10 %	6,5	4 %	20,0	14 %	11,3	8 %	13,9	10 %	146,0
1991	48,2	31 %	35,9	23 %	17,0	11 %	6,8	4 %	21,2	14 %	12,2	8 %	15,4	10 %	156,6
1992	53,2	31 %	36,8	22 %	19,8	12 %	7,2	4 %	23,0	13 %	13,3	8 %	16,8	10 %	170,2
1993	56,7	31 %	37,2	21 %	23,4	13 %	7,5	4 %	24,4	13 %	14,4	8 %	17,8	10 %	181,4
1994	57,8	31 %	36,8	20 %	25,8	14 %	7,6	4 %	25,0	13 %	15,2	8 %	18,2	10 %	186,4
1995	56,8	31 %	35,5	19 %	27,7	15 %	7,5	4 %	24,8	13 %	15,7	8 %	18,1	10 %	186,1
1996	54,2	30 %	33,5	18 %	29,1	16 %	7,4	4 %	24,1	13 %	15,9	9 %	17,7	10 %	181,9
1997	51,2	29 %	31,1	18 %	30,8	17 %	7,1	4 %	23,4	13 %	16,0	9 %	17,2	10 %	176,9
1998	48,1	28 %	29,0	17 %	32,4	19 %	7,1	4 %	22,7	13 %	16,2	9 %	16,7	10 %	172,2
1999	45,1	27 %	27,1	16 %	33,1	20 %	6,9	4 %	22,1	13 %	- ,-	10 %	16,2	10 %	166,8
2000	42,4	26 %	25,5	16 %	33,7	21 %	6,9	4 %	21,5	13 %	- ,-	10 %	15,7	10 %	162,1
2001	40,3	25 %	24,2	15 %	34,5	22 %	6,9	4 %	21,3	13 %	,	10 %	15,4	10 %	159,0
2002	39,0	25 %	23,3	15 %	35,5	22 %	7,2	5 %	21,5	14 %	- , -	10 %	15,3	10 %	158,5
2003	38,1	24 %	22,7	14 %	36,5	23 %	7,5	5 %	21,8	14 %	- , -	11 %	15,2	10 %	158,8
2004	37,6	24 %	22,2	14 %	37,8	24 %	7,8	5 %	22,0	14 %	,	11 %	15,2	9 %	159,8
2005	37,1	23 %	21,7	13 %	39,2	24 %	8,2	5 %	22,4	14 %	. ,	11 %	15,2	9 %	161,1
2006	36,6	23 %	21,1	13 %	40,4	25 %	8,5	5 %	22,6	14 %		11 %	15,2	9 %	162,0
2007	36,1	22 %	20,4	13 %	41,2	25 %	8,7	5 %	23,0	14 %	17,8	11 %	15,2	9 %	162,3

Tableau 36 Distribution des bénéficiaires en cours de paiement selon la cause – Femmes

	Appar	eil	Appai	reil	Troub	les					Systè	me			
	locomot		circula		menta		Tume	urs	Autr	es	nerve		Traumati	smes	Total
Année	(milliers)	%	(milliers)												
1970	0,1	18 %	0,2	32 %	0,1	13 %	0,1	13 %	0,1	11 %	0,1	10 %	0,0	3 %	0,5
1971	0,4	20 %	0,7	32 %	0,3	12 %	0,2	11 %	0,3	13 %	0,2	9 %	0,0	2 %	2,1
1972	0,9	21 %	1,3	31 %	0,5	13 %	0,4	10 %	0,6	13 %	0,4	9 %	0,1	2 %	4,2
1973	1,6	23 %	2,0	30 %	0,8	13 %	0,6	9 %	0,9	14 %	0,6	9 %	0,2	3 %	6,7
1974	2,4	25 %	2,8	29 %	1,2	13 %	0,7	7 %	1,4	15 %	0,8	8 %	0,3	3 %	9,7
1975	3,6	26 %	3,8	28 %	1,7	12 %	0,9	7 %	2,0	15 %	1,0	8 %	0,4	3 %	13,5
1976	4,9	28 %	4,8	28 %	2,1	12 %	1,1	7 %	2,6	15 %	1,3	8 %	0,6	3 %	17,5
1977	6,2	29 %	5,8	27 %	2,6	12 %	1,4	7 %	3,2	15 %	1,6	7 %	0,7	3 %	21,4
1978	7,3	30 %	6,4	26 %	3,0	12 %	1,6	7 %	3,6	15 %	1,8	7 %	0,8	3 %	24,6
1979	8,3	31 %	6,7	25 %	3,3	12 %	1,8	7 %	4,0	15 %	2,1	8 %	0,9	3 %	27,2
1980	9,3	31 %	7,1	24 %	3,7	12 %	1,9	7 %	4,4	15 %	2,4	8 %	1,0	3 %	29,7
1981	10,4	32 %	7,4	23 %	4,0	12 %	2,2	7 %	4,8	15 %	2,7	8 %	1,1	3 %	32,6
1982	11,9	33 %	7,8	22 %	4,6	13 %	2,4	7 %	5,2	14 %	3,0	8 %	1,4	4 %	36,2
1983	13,9	34 %	8,4	21 %	5,1	12 %	2,7	7 %	5,9	14 %	3,3	8 %	1,8	4 %	41,2
1984	16,0	34 %	9,1	20 %	5,7	12 %	3,0	7 %	6,6	14 %	3,7	8 %	2,2	5 %	46,4
1985	18,5	36 %	9,7	19 %	6,4	12 %	3,4	7 %	7,1	14 %	4,3	8 %	2,6	5 %	52,0
1986	21,1	36 %	10,2	18 %	7,2	12 %	3,8	7 %	7,9	14 %	4,9	8 %	3,0	5 %	58,2
1987	24,1	37 %	10,6	16 %	8,2	13 %	4,1	6 %	8,7	13 %	5,6	9 %	3,5	5 %	64,8
1988	27,6	38 %	11,0	15 %	9,4	13 %	4,5	6 %	9,8	13 %	6,4	9 %	4,0	5 %	72,7
1989	31,0	39 %	11,3	14 %	10,7	13 %	4,9	6 %	10,5	13 %	7,3	9 %	4,5	6 %	80,0
1990	34,6	39 %	11,4	13 %	12,2	14 %	5,2	6 %	11,1	13 %	8,1	9 %	5,1	6 %	87,6
1991	39,4	40 %	11,8	12 %	14,7	15 %	5,6	6 %	12,0	12 %	9,3	9 %	5,8	6 %	98,6
1992	44,9	40 %	12,4	11 %	18,3	16 %	6,2	6 %	13,4	12 %	10,8	10 %	6,6	6 %	112,6
1993	49,8	39 %	12,9	10 %	22,3	18 %	6,7	5 %	15,0	12 %	12,3	10 %	7,3	6 %	126,4
1994	53,2	39 %	13,2	10 %	25,5	19 %	7,1	5 %	16,0	12 %	13,6	10 %	7,7	6 %	136,3
1995	54,5	38 %	13,1	9 %	28,3	20 %	7,3	5 %	16,6	12 %	14,6	10 %	7,9	6 %	142,3
1996	54,1	37 %	12,7	9 %	30,5	21 %	7,5	5 %	16,8	12 %	15,3	11 %	7,9	5 %	144,9
1997	53,1	36 %	12,2	8 %	33,2	23 %	7,4	5 %	17,1	12 %	15,9	11 %	7,8	5 %	146,7
1998	51,9	35 %	11,7	8 %	35,6	24 %	7,6	5 %	17,3	12 %	16,5	11 %	7,6	5 %	148,2
1999	50,2	34 %	11,3	8 %	37,3	25 %	7,7	5 %	17,5	12 %	17,0	11 %	7,4	5 %	148,5
2000	48,7	33 %	10,9	7 %	38,8	26 %	8,0	5 %	17,9	12 %	17,5	12 %	7,2	5 %	149,1
2001	47,6	32 %	10,7	7 %	40,5	27 %	8,3	5 %	18,3	12 %	18,1	12 %	7,2	5 %	150,6
2002	47,4	31 %	10,5	7 %	42,6	28 %	8,7	6 %	18,7	12 %	18,7	12 %	7,2	5 %	153,9
2003	47,4	30 %	10,4	7 %	44,8	28 %	9,2	6 %	19,1	12 %	19,4	12 %	7,3	5 %	157,6
2004	47,8	30 %	10,3	6 %	47,1	29 %	9,6	6 %	19,6	12 %	20,1	12 %	7,4	5 %	161,9
2005	48,3	29 %	10,2	6 %	49,4	30 %	10,2	6 %	20,3	12 %	20,8	12 %	7,5	4 %	166,8
2006	48,8	28 %	10,3	6 %	51,5	30 %	10,8	6 %	20,9	12 %	21,4	12 %	7,5	4 %	171,3
2007	48,9	28 %	10,3	6 %	53,3	31 %	11,3	6 %	21,6	12 %	21,8	12 %	7,6	4 %	174,8

Tableau 37 Durée moyenne de paiement des prestations cessées selon l'année

Année de début de la	Durée moye	enne en mois	Proportion des prestations cessées			
prestation*	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
1970	65	76	100 %	100 %		
1971	65	73	100 %	100 %		
1972	65	74	100 %	100 %		
1973	63	73	100 %	100 %		
1974	64	77	100 %	100 %		
1975	66	80	100 %	100 %		
1976	64	78	100 %	99 %		
1977	65	79	99 %	99 %		
1978	63	78	99 %	99 %		
1979	65	78	99 %	99 %		
1980	68	79	99 %	98 %		
1981	71	83	98 %	97 %		
1982	72	87	98 %	97 %		
1983	70	86	97 %	96 %		
1984	70	82	97 %	95 %		
1985	69	84	97 %	95 %		
1986	71	87	96 %	92 %		
1987	75	94	94 %	91 %		
1988	76	92	94 %	90 %		
1989	75	94	92 %	87 %		
1990	77	94	90 %	83 %		

<sup>\*</sup> Les données ultérieures à 1990 sont considérées comme étant incomplètes et ne sont donc pas prises en compte.

Tableau 38 Répartition des cessations selon la durée – Hommes

			Durée	e de paiem	ent		
Année de début	Moins de	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 ans ou
de la prestation*	1 an	ans	ans	ans	ans	ans	plus
1970	15 %	14 %	12 %	10 %	8 %	7 %	33 %
1971	15 %	16 %	12 %	10 %	8 %	7 %	31 %
1972	16 %	16 %	12 %	10 %	8 %	7 %	31 %
1973	17 %	16 %	12 %	10 %	8 %	7 %	30 %
1974	16 %	16 %	12 %	9 %	8 %	7 %	31 %
1975	16 %	16 %	12 %	10 %	8 %	7 %	32 %
1976	17 %	17 %	12 %	10 %	8 %	6 %	31 %
1977	18 %	15 %	11 %	9 %	8 %	6 %	32 %
1978	19 %	16 %	12 %	9 %	7 %	6 %	31 %
1979	19 %	15 %	10 %	9 %	7 %	7 %	33 %
1980	18 %	14 %	10 %	8 %	8 %	7 %	35 %
1981	17 %	13 %	10 %	9 %	8 %	6 %	36 %
1982	16 %	14 %	11 %	9 %	8 %	6 %	37 %
1983	16 %	14 %	10 %	9 %	7 %	7 %	36 %
1984	15 %	14 %	11 %	9 %	8 %	7 %	36 %
1985	16 %	13 %	11 %	9 %	8 %	7 %	36 %
1986	14 %	13 %	11 %	9 %	8 %	7 %	38 %
1987	13 %	12 %	9 %	9 %	8 %	7 %	42 %
1988	13 %	11 %	9 %	8 %	8 %	8 %	44 %
1989	13 %	11 %	9 %	8 %	8 %	8 %	43 %
1990	12 %	10 %	9 %	8 %	8 %	8 %	45 %

<sup>\*</sup> Les données ultérieures à 1990 sont considérées comme étant incomplètes et ne sont donc pas prises en compte.

Tableau 39 Répartition des cessations selon la durée – Femmes

			Du	rée de paie	ment		
Année de début	Moins	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 ans ou
de la prestation*	de 1 an	ans	ans	ans	ans	ans	plus
1970	12 %	13 %	11 %	9 %	8 %	7 %	40 %
1971	13 %	13 %	12 %	9 %	9 %	7 %	37 %
1972	13 %	14 %	11 %	8 %	9 %	7 %	37 %
1973	12 %	13 %	11 %	10 %	10 %	8 %	38 %
1974	10 %	13 %	11 %	9 %	10 %	8 %	39 %
1975	10 %	13 %	10 %	10 %	9 %	8 %	41 %
1976	10 %	12 %	12 %	9 %	9 %	8 %	40 %
1977	12 %	12 %	10 %	9 %	8 %	7 %	41 %
1978	14 %	13 %	9 %	8 %	8 %	7 %	41 %
1979	14 %	12 %	10 %	8 %	8 %	7 %	40 %
1980	13 %	13 %	9 %	8 %	9 %	8 %	41 %
1981	12 %	11 %	9 %	9 %	8 %	7 %	43 %
1982	13 %	10 %	9 %	8 %	7 %	7 %	46 %
1983	12 %	11 %	9 %	8 %	7 %	7 %	45 %
1984	12 %	12 %	9 %	8 %	8 %	7 %	44 %
1985	12 %	11 %	9 %	8 %	8 %	7 %	45 %
1986	11 %	10 %	9 %	8 %	8 %	6 %	48 %
1987	9 %	9 %	8 %	7 %	6 %	7 %	54 %
1988	9 %	8 %	7 %	6 %	7 %	7 %	54 %
1989	9 %	9 %	7 %	6 %	7 %	7 %	56 %
1990	9 %	8 %	6 %	6 %	7 %	7 %	57 %

<sup>\*</sup> Les données ultérieures à 1990 sont considérées comme étant incomplètes et ne sont donc pas prises en compte.

Tableau 40 Répartition des cessations selon la raison et l'année de cessation

	Décès	S	Rétablisse	ement	Atteinte de de la ret		Total
Année de							
cessation	(milliers)	<b>%</b>	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)
1970	0,4	86 %	0,0	2 %	0,1	12 %	0,5
1971	1,4	67 %	0,1	5 %	0,6	28 %	2,0
1972	2,2	53 %	0,3	8 %	1,6	39 %	4,1
1973	2,9	47 %	0,6	10 %	2,6	43 %	6,1
1974	3,4	43 %	0,7	9 %	3,7	48 %	7,7
1975	3,7	38 %	0,9	9 %	5,1	53 %	9,7
1976	4,2	36 %	1,2	11 %	6,2	53 %	11,6
1977	4,8	34 %	1,8	12 %	7,8	54 %	14,5
1978	5,5	34 %	1,5	9 %	9,0	56 %	16,0
1979	5,8	33 %	1,6	9 %	9,9	57 %	17,3
1980	6,0	34 %	1,3	8 %	10,3	58 %	17,6
1981	6,4	34 %	1,5	8 %	10,8	58 %	18,7
1982	6,5	35 %	1,4	8 %	10,6	57 %	18,6
1983	6,9	33 %	2,5	12 %	11,3	55 %	20,6
1984	7,3	33 %	2,7	12 %	12,0	55 %	21,9
1985	7,4	29 %	2,9	11 %	14,9	59 %	25,2
1986	7,9	30 %	2,8	11 %	15,6	59 %	26,4
1987	8,1	30 %	2,4	9 %	16,7	61 %	27,1
1988	8,3	30 %	2,4	9 %	16,8	61 %	27,4
1989	8,7	30 %	2,9	10 %	17,4	60 %	29,0
1990	8,9	31 %	2,4	8 %	17,5	61 %	28,8
1991	9,0	31 %	2,0	7 %	17,5	61 %	28,5
1992	9,8	33 %	2,2	7 %	18,0	60 %	29,9
1993	9,9	32 %	2,4	8 %	19,1	61 %	31,4
1994	10,4	32 %	2,3	7 %	19,4	60 %	32,2
1995	10,4	31 %	2,0	6 %	21,0	63 %	33,4
1996	10,1	30 %	2,6	8 %	21,0	62 %	33,7
1997	9,6	29 %	2,5	8 %	20,8	63 %	32,9
1998	8,9	28 %	2,4	8 %	20,1	64 %	31,4
1999	8,8	29 %	2,1	7 %	19,7	64 %	30,6
2000	8,8	29 %	2,2	7 %	19,3	64 %	30,3
2001	8,5	30 %	1,6	6 %	18,5	65 %	28,6
2002	8,7	31 %	1,7	6 %	17,5	63 %	28,0
2003	8,7	31 %	1,7	6 %	17,7	63 %	28,2
2004	9,0	32 %	2,0	7 %	17,2	61 %	28,2
2005	9,0	32 %	1,8	7 %	17,4	61 %	28,3
2006	9,2	32 %	2,2	8 %	17,3	60 %	28,7
2007	9,5	32 %	2,3	8 %	18,0	60 %	29,8

Tableau 41 Taux de mortalité des bénéficiaires selon l'année (décès par millier)

Année	Hommes	Femmes
1975	73,9	45,9
1976	68,3	41,4
1977	68,7	44,5
1978	71,4	47,7
1979	68,8	48,1
1980	68,7	45,9
1981	67,0	47,0
1982	59,7	45,0
1983	57,2	40,9
1984	55,2	37,0
1985	50,3	36,3
1986	49,9	35,2
1987	47,4	32,9
1988	45,6	30,0
1989	44,8	30,2
1990	44,1	28,5
1991	40,7	26,0
1992	40,4	25,3
1993	38,2	23,1
1994	38,5	23,5
1995	37,6	24,1
1996	37,2	23,6
1997	35,7	23,1
1998	33,3	22,0
1999	34,6	21,3
2000	34,7	21,9
2001	33,5	21,7
2002	33,9	22,5
2003	33,6	22,3
2004	34,3	22,0
2005	33,3	22,5
2006	33,9	21,9
2007	34,3	22,5

Tableau 42 Taux de mortalité durant l'année suivant le début de la prestation (décès par millier)

Année	Hommes	Femmes
1975	95,8	56,1
1976	97,1	54,2
1977	102,9	65,0
1978	134,2	88,9
1979	140,4	102,1
1980	134,3	97,6
1981	124,7	97,0
1982	104,8	86,7
1983	98,9	81,6
1984	100,3	75,5
1985	91,3	73,7
1986	88,8	70,2
1987	88,7	62,8
1988	84,0	57,0
1989	89,0	62,1
1990	87,0	62,3
1991	72,6	50,1
1992	67,8	44,7
1993	65,9	46,5
1994	85,4	57,0
1995	92,8	67,0
1996	107,0	81,5
1997	109,2	77,6
1998	96,7	66,7
1999	103,8	65,8
2000	97,9	69,2
2001	93,4	60,7
2002	83,6	57,3
2003	85,0	54,2
2004	85,3	54,4
2005	78,4	51,5
2006	78,1	54,0
2007	81,9	53,7

Tableau 43 Taux de mortalité selon l'âge (2005-2007) (décès par millier)

Âge	Hommes	Femmes
20	-	413,7
21	-	39,2
22	74,3	15,6
23	83,8	46,0
24	24,7	38,5
25	20,6	17,6
26	21,3	23,4
27	28,0	20,2
28	17,2	24,0
29	18,8	11,3
30	23,9	16,9
31	24,1	16,9
32	20,8	17,3
33	21,2	17,3
34	22,1	12,2
35	19,4	15,5
36	20,1	17,2
37	18,9	12,7
38	19,6	16,5
39	20,3	20,0
40	18,3	16,8
41	20,2	16,9
42	17,0	17,7
43	21,8	19,6
44	22,0	18,1
45	23,9	18,4
46	25,5	19,3
47	27,0	21,6
48	31,7	20,6
49	29,3	22,2
50	30,4	21,1
51	35,0	22,6
52	34,3	23,8
53	35,9	25,0
54	35,5	24,1
55	38,5	23,0
56	36,8	23,1
57	39,0	24,1
58	38,3	22,9
59	40,3	25,4
60	38,9	26,7
61	38,7	24,4
62	38,4	22,1
63	40,5	23,9
64	34,8	20,3

Tableau 44 Taux de mortalité des hommes et des femmes (55 à 59 ans) (décès par millier)

	Hommes	Femmes	Hommes de la population	Femmes de la population
A			1 1	
Année	invalides	invalides	générale	générale
1975	76,5	42,6	13,8	6,8
1976	70,0	33,8	13,3	6,6
1977	72,9	40,4	13,2	6,6
1978	72,4	42,8	13,3	6,2
1979	70,7	42,3	12,4	6,4
1980	71,8	42,3	12,4	6,3
1981	68,2	40,1	11,8	6,2
1982	67,4	40,3	12,0	6,3
1983	63,4	38,8	11,3	6,0
1984	59,7	34,1	10,8	5,9
1985	56,1	32,5	10,7	5,9
1986	53,7	33,3	10,6	5,5
1987	50,5	30,6	10,1	5,6
1988	47,6	28,6	9,7	5,4
1989	46,7	28,1	9,8	5,3
1990	43,9	26,6	9,3	5,3
1991	41,8	25,6	9,0	5,3
1992	41,6	23,5	9,0	5,2
1993	38,5	22,0	8,7	5,1
1994	39,5	24,1	8,4	5,3
1995	38,5	24,1	8,1	5,1
1996	40,1	24,6	8,0	5,1
1997	40,8	24,5	7,9	4,8
1998	37,1	23,4	7,6	4,8
1999	40,0	22,0	7,4	4,6
2000	38,9	24,6	7,3	4,5
2001	37,6	22,5	7,0	4,3
2002	38,5	25,1	6,9	4,5
2003	36,9	25,1	6,7	4,2
2004	38,0	23,6	6,6	4,2
2005	37,3	22,9	6,7	4,1
2006	40,2	23,1	6,4	3,9
2007	38,5	25,1	6,6	4,0

Tableau 45 Taux de mortalité selon l'âge et la durée – Hommes (1999-2008) (décès par millier)

Âge au début		Dur	ée de paier	nent (en an	nées)		Âge
de la prestation	1	2	3	4	5	Ultime	atteint
18	46,2	55,6	41,8	39,2	43,0	12,5	23
19	44,3	51,4	39,5	36,6	40,9	11,8	24
20	42,7	47,5	37,3	34,1	38,8	11,2	25
21	41,2	43,9	35,2	31,8	36,8	10,6	26
22	39,8	40,6	33,3	29,6	34,8	10,1	27
23	38,7	37,5	31,5	27,6	32,9	9,7	28
24	37,7	34,7	29,8	25,7	31,0	9,3	29
25	36,8	32,2	28,3	23,9	29,2	9,1	30
26	36,1	30,0	26,8	22,2	27,5	8,9	31
27	35,6	28,0	25,5	20,7	25,8	8,7	32
28	35,3	26,3	24,3	19,3	24,2	8,7	33
29	35,1	24,9	23,3	18,1	22,6	8,7	34
30	35,1	23,8	22,4	17,0	21,1	8,8	35
31	35,3	23,1	21,7	16,0	19,7	9,0	36
32	35,6	22,6	21,1	15,2	18,4	9,2	37
33	36,1	22,5	20,6	14,6	17,2	9,5	38
34	36,8	22,7	20,4	14,1	16,1	9,9	39
35	37,6	23,3	20,3	13,8	15,1	10,3	40
36	38,7	24,4	20,4	13,7	14,4	10,9	41
37	40,0	25,8	20,6	13,9	13,8	11,4	42
38	41,6	27,6	21,1	14,2	13,5	12,1	43
39	43,5	29,9	21,1	14,7	13,5	12,1	44
40	45,8	32,5	22,7	15,4	13,8	13,4	45
41	48,4	35,5	23,7	16,3	14,4	14,1	46
42	51,4	38,8	25,0	17,4	15,4	14,8	47
43	54,9	42,3	26,4	18,7	16,6	15,6	48
44	58,6	45,9	27,9	20,1	18,1	16,3	49
45	62,6	49,4	29,4	21,6	19,8	17,2	50
<b>46</b>	66,7	52,8	31,0	23,2	21,6	18,0	51
47	70,7	56,0	32,6	24,8	23,6	19,0	52
48	74,6	58,8	34,0	26,5	25,5	19,9	53
49	78,0	61,2	35,4	28,1	27,4	20,9	54
50	81,0	63,1	36,6	29,5	29,1	21,9	55
51	83,3	64,6	37,7	30,9	30,6	23,0	56
52	84,9	65,7	38,6	32,0	31,9	24,2	57
53 53	85,9	66,4	39,4	32,9	33,0	25,5	58
54	86,4	66,8	40,2	33,6	33,8	26,9	59
5 <del>5</del>	86,5	66,9	40,2	34,1	34,4	28,4	60
56	86,6	66,9	41,6	34,5	34,4	29,9	61
57	86,7	67,0	42,3	34,8	34,7	31,3	62
58	86,8	67,0	42,3	35,0	34,8	31,3	63
59	86,8	67,0	43,0	35,0	34,8	34,0	64
60	86,9	67,1	44,7	35,1	34,8 34,9	0,0	65
61	80,9 87,0	67,1	44,7	35,1	0,0	0,0	66
62	87,0 87,1	67,2	45,6 46,6	0,0	0,0	0,0	67
63	87,1	67,3	0,0	0,0	0,0	0,0	68
64	87,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	69

Table 46 Taux de mortalité selon l'âge et la durée – Femmes (1999-2008) (décès par millier)

Âge au début de		Dur	ée de paiem	iées)		^	
la prestation	1	2	3	4	5	Ultime	Âge atteint
18	67,8	45,4	42,7	53,4	22,1	11,6	23
19	61,4	42,4	39,4	48,8	21,5	11,1	24
20	55,5	39,6	36,3	44,5	20,9	10,6	25
21	50,1	37,0	33,3	40,5	20,3	10,1	26
22	45,1	34,7	30,6	36,7	19,7	9,7	27
23	40,7	32,6	28,1	33,2	19,2	9,3	28
24	36,6	30,7	25,8	30,0	18,6	8,9	29
25	33,1	29,1	23,7	27,1	18,1	8,6	30
26	30,1	27,8	21,8	24,4	17,6	8,3	31
27	27,5	26,7	20,1	22,0	17,1	8,1	32
28	25,4	25,8	18,6	19,9	16,7	7,9	33
29	23,7	25,2	17,3	18,0	16,2	7,7	34
30	22,6	24,8	16,3	16,5	15,8	7,6	35
31	22,0	24,6	15,5	15,2	15,4	7,5	36
32	21,8	24,7	14,9	14,1	15,0	7,4	37
33	22,2	25,0	14,5	13,3	14,7	7,4	38
34	23,0	25,5	14,4	12,8	14,4	7,4	39
35	24,3	26,2	14,6	12,5	14,1	7,5	40
36	26,0	27,2	15,0	12,5	13,8	7,6	41
37	28,0	28,3	15,6	12,7	13,6	7,7	42
38	30,4	29,5	16,5	13,0	13,5	7,9	43
39	32,9	31,0	17,5	13,5	13,4	8,3	44
40	35,6	32,6	18,7	14,2	13,4	8,6	45
41	38,3	34,3	20,0	15,0	13,5	9,1	46
42	41,1	36,3	21,3	15,9	13,7	9,5	47
43	43,8	38,3	22,6	16,8	13,9	10,0	48
44	46,3	40,4	23,8	17,7	14,2	10,4	49
45	48,7	42,6	24,9	18,6	14,5	10,8	50
46	50,8	44,7	25,9	19,4	14,8	11,1	51
47	52,6	46,7	26,8	20,2	15,2	11,4	52
48	54,0	48,6	27,6	20,9	15,5	11,7	53
49	55,1	50,4	28,3	21,5	16,0	12,0	54
50	55,8	51,9	28,9	22,1	16,5	12,5	55
51	56,3	53,2	29,4	22,7	17,1	13,1	56
52	56,5	54,1	29,8	23,1	17,9	13,9	57
53	56,6	54,7	30,1	23,6	18,7	14,8	58
54	56,6	55,0	30,5	24,0	19,6	15,7	59
55	56,7	55,3	30,8	24,4	20,6	16,6	60
56	56,7	55,6	31,1	24,8	21,7	17,4	61
57	56,8	55,9	31,4	25,2	22,8	18,0	62
58	56,8	56,2	31,6	25,7	24,0	18,4	63
59	57,4	56,4	31,8	26,2	25,2	18,6	64
60	58,4	56,7	32,0	26,8	26,5	0,0	65
61	59,8	57,0	32,1	27,4	0,0	0,0	66
62	61,5	57,3	32,2	0,0	0,0	0,0	67
63	63,7	57,6	0,0	0,0	0,0	0,0	68
64	66,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	69

Tableau 47 Taux de rétablissement selon le sexe (par millier)

Année	Hommes	Femmes
1975	22,8	10,2
1976	25,4	13,6
1977	31,9	16,7
1978	25,4	11,2
1979	25,7	12,9
1980	19,2	11,0
1981	19,7	11,2
1982	15,8	10,8
1983	23,4	15,1
1984	22,8	14,6
1985	22,0	14,2
1986	19,8	13,0
1987	15,4	9,4
1988	14,0	8,1
1989	15,7	9,8
1990	12,1	7,5
1991	8,9	5,9
1992	8,3	5,9
1993	8,1	6,1
1994	7,9	5,0
1995	6,5	4,4
1996	8,3	5,7
1997	8,4	5,5
1998	7,9	5,3
1999	7,1	4,9
2000	7,5	5,3
2001	5,8	4,1
2002	6,0	4,4
2003	6,0	4,4
2004	7,0	5,2
2005	6,3	4,6
2006	7,3	5,6
2007	7,8	6,0

Tableau 48 Taux de rétablissement selon l'âge et le sexe (2005-2007) (par millier)

Âge	Hommes	Femmes
20	-	-
21	-	-
22	27,9	-
23	24,7	27,6
24	35,2	38,5
25	33,4	42,3
26	56,1	21,1
27	37,3	18,5
28	43,6	25,4
29	31,3	36,1
30	43,5	15,1
31	29,1	15,5
32	30,0	12,1
33	29,0	16,3
34	25,6	17,9
35	24,3	15,2
36	20,1	14,9
37	15,4	10,2
38	13,7	15,0
39	15,1	13,3
40	16,5	13,1
41	15,0	10,3
42	13,8	10,1
43	11,3	11,9
44	13,4	11,2
45	11,8	8,7
46	11,2	10,4
47	11,7	7,4
48	11,0	9,2
49	8,2	7,8
50	7,5	7,1
51	7,1	5,7
52	6,1	5,3
53	5,6	4,8
54	5,6	4,2
55	5,5	3,9
56	5,4	3,3
57	4,6	2,3
58	3,7	2,8
59	3,5	1,6
60	3,6	1,8
61	3,4	1,5
62	3,6	1,7
63	2,1	1,1
64	1,8	0,4

Tableau 49 Taux de rétablissement selon l'âge et la durée – Hommes (1999-2008) (rétablissements par millier)

Âge au début	Durée de paiement (en années)						^
de la prestation	1	2	3	4	5	Ultime	Âge atteint
18	52,6	103,9	73,4	82,5	104,9	64,0	23
19	49,0	96,4	70,2	77,3	97,1	57,5	24
20	45,5	89,2	67,1	72,2	89,6	51,4	25
21	42,2	82,3	64,1	67,3	82,5	45,8	26
22	39,1	75,8	61,1	62,6	75,8	40,6	27
23	36,1	69,6	58,2	58,2	69,4	35,9	28
24	33,3	63,8	55,4	53,9	63,5	31,6	29
25	30,6	58,4	52,6	49,9	58,0	27,7	30
26	28,0	53,3	49,9	46,0	52,8	24,3	31
27	25,7	48,6	47,2	42,4	48,1	21,4	32
28	23,4	44,2	44,7	38,9	43,7	18,9	33
29	21,4	40,1	42,2	35,7	39,7	16,8	34
30	19,4	36,4	39,7	32,7	36,0	15,0	35
31	17,6	33,1	37,4	29,8	32,8	13,7	36
32	16,0	30,1	35,2	27,2	29,9	12,7	37
33	14,4	27,5	33,1	24,8	27,3	11,9	38
34	13,1	25,2	31,1	22,6	25,1	11,4	39
35	11,8	23,2	29,3	20,7	23,2	10,9	40
36	10,6	21,5	27,7	19,0	21,6	10,6	41
37	9,6	20,2	26,3	17,6	20,2	10,0	42
38	8,7	19,1	25,0	16,4	19,0	9,8	43
39	8,0	18,2	24,0	15,4	18,0	9,3	44
40	7,3	17,5	23,1	14,6	17,1	9,3 8,7	45
41	6,8	17,3	22,4	14,0	16,2	8,0	46
42	6,3	16,8	21,8	13,5	15,4	7,3	47
43	5,9	16,6	21,8	13,3	14,6	6,5	48
44	5,5	16,5	20,8	12,6	13,8	5,7	49
45	5,1	16,3	20,8	12,0	12,9	5,0	50
46	4,8	16,4	20,2 19,6	11,8	12,9	3,0 4,4	51
47	4,6	16,3	18,8	11,8	11,0	3,9	52
48	4,4	15,9		10,7	10,0		53
46 49	3,8	15,6	17,9 16,9	10,7	9,0	3,5 3,2	54
50	3,5	15,3	15,7	9,4	8,1	2,9	55
50 51	3,3 3,3	13,3	14,6			2,9	56
52	3,3 3,1	14,9	13,4	8,6 7,9	7,1 6,3		57
52 53	3,1	14,4	12,2	7,9	5,5	2,4 2,2	58
54						1,9	59
55 55	3,0 3,1	13,5 13,1	11,0 9,9	6,6 5,9	4,9		60
55 56					4,4	1,6	
	3,2	12,7	8,9	5,4	4,0	1,4	61
57 58	3,3 3,5	12,3 11,9	8,0 7,3	4,9 4.5	3,7 3,6	1,1 0,9	62 63
58 59				4,5			
	3,8	11,7	6,6	4,2	3,6	0,6	64 65
60	4,1	11,4	6,1 5,6	3,9	3,8	0,0	65 66
61	4,4	11,3	5,6	3,8	0,0	0,0	66 67
62	4,7	11,1	5,4	0,0	0,0	0,0	67
63	5,1	11,1	0,0	0,0	0,0	0,0	68
64	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	69

Tableau 50 Taux de rétablissement selon l'âge et la durée – Femmes (1999-2008) (rétablissements par millier)

de la prestation         1         2         3         4         5         Ultin           18         12,3         64,1         75,4         86,6         131,4         5           19         11,7         59,3         69,3         79,2         118,7         5           20         11,2         54,7         63,5         72,2         106,8         4           21         10,7         50,4         58,1         65,6         95,6         4           22         10,2         46,3         53,1         59,4         85,1         3           23         9,8         42,4         48,4         53,6         75,4         3           24         9,3         38,8         44,1         48,2         66,5         3           25         8,9         35,5         40,1         43,3         58,3         2           26         8,4         32,3         36,4         38,8         50,9         2           27         8,0         29,4         33,2         34,6         44,2         2           28         7,6         26,8         30,2         30,9         38,2         2           29	77,2 23 52,2 24	TIL4*			urée de pai	D		Âge au début
19       11,7       59,3       69,3       79,2       118,7       5         20       11,2       54,7       63,5       72,2       106,8       4         21       10,7       50,4       58,1       65,6       95,6       4         22       10,2       46,3       53,1       59,4       85,1       3         23       9,8       42,4       48,4       53,6       75,4       3         24       9,3       38,8       44,1       48,2       66,5       3         25       8,9       35,5       40,1       43,3       58,3       2         26       8,4       32,3       36,4       38,8       50,9       2         27       8,0       29,4       33,2       34,6       44,2       2         28       7,6       26,8       30,2       30,9       38,2       2         29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,	52,2 24	Ultime	5	`			1	
19       11,7       59,3       69,3       79,2       118,7       5         20       11,2       54,7       63,5       72,2       106,8       4         21       10,7       50,4       58,1       65,6       95,6       4         22       10,2       46,3       53,1       59,4       85,1       3         23       9,8       42,4       48,4       53,6       75,4       3         24       9,3       38,8       44,1       48,2       66,5       3         25       8,9       35,5       40,1       43,3       58,3       2         26       8,4       32,3       36,4       38,8       50,9       2         27       8,0       29,4       33,2       34,6       44,2       2         28       7,6       26,8       30,2       30,9       38,2       2         29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,	52,2 24	57,2	131,4	86,6	75,4	64,1	12,3	18
20       11,2       54,7       63,5       72,2       106,8       4         21       10,7       50,4       58,1       65,6       95,6       4         22       10,2       46,3       53,1       59,4       85,1       3         23       9,8       42,4       48,4       53,6       75,4       3         24       9,3       38,8       44,1       48,2       66,5       3         25       8,9       35,5       40,1       43,3       58,3       2         26       8,4       32,3       36,4       38,8       50,9       2         27       8,0       29,4       33,2       34,6       44,2       2         28       7,6       26,8       30,2       30,9       38,2       2         29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8<		52,2		79,2		59,3	11,7	19
21       10,7       50,4       58,1       65,6       95,6       4         22       10,2       46,3       53,1       59,4       85,1       3         23       9,8       42,4       48,4       53,6       75,4       3         24       9,3       38,8       44,1       48,2       66,5       3         25       8,9       35,5       40,1       43,3       58,3       2         26       8,4       32,3       36,4       38,8       50,9       2         27       8,0       29,4       33,2       34,6       44,2       2         28       7,6       26,8       30,2       30,9       38,2       2         29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5 <th></th> <th>47,5</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th>		47,5						
22       10,2       46,3       53,1       59,4       85,1       3         23       9,8       42,4       48,4       53,6       75,4       3         24       9,3       38,8       44,1       48,2       66,5       3         25       8,9       35,5       40,1       43,3       58,3       2         26       8,4       32,3       36,4       38,8       50,9       2         27       8,0       29,4       33,2       34,6       44,2       2         28       7,6       26,8       30,2       30,9       38,2       2         29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5       16,4       19,3       16,8       16,8       1         35       5,2 <th></th> <th>43,0</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th>		43,0						
23       9,8       42,4       48,4       53,6       75,4       3         24       9,3       38,8       44,1       48,2       66,5       3         25       8,9       35,5       40,1       43,3       58,3       2         26       8,4       32,3       36,4       38,8       50,9       2         27       8,0       29,4       33,2       34,6       44,2       2         28       7,6       26,8       30,2       30,9       38,2       2         29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5       16,4       19,3       16,8       16,8       1         35       5,2       15,7       18,4       15,7       15,2       1         36       4,9		38,9						
24       9,3       38,8       44,1       48,2       66,5       3         25       8,9       35,5       40,1       43,3       58,3       2         26       8,4       32,3       36,4       38,8       50,9       2         27       8,0       29,4       33,2       34,6       44,2       2         28       7,6       26,8       30,2       30,9       38,2       2         29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5       16,4       19,3       16,8       16,8       1         35       5,2       15,7       18,4       15,7       15,2       1         36       4,9       15,2       17,8       14,8       14,0       1         37       4,6		35,1						
25       8,9       35,5       40,1       43,3       58,3       2         26       8,4       32,3       36,4       38,8       50,9       2         27       8,0       29,4       33,2       34,6       44,2       2         28       7,6       26,8       30,2       30,9       38,2       2         29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5       16,4       19,3       16,8       16,8       1         35       5,2       15,7       18,4       15,7       15,2       1         36       4,9       15,2       17,8       14,8       14,0       1         37       4,6       15,0       17,4       14,2       13,2		31,5						
26       8,4       32,3       36,4       38,8       50,9       2         27       8,0       29,4       33,2       34,6       44,2       2         28       7,6       26,8       30,2       30,9       38,2       2         29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5       16,4       19,3       16,8       16,8       1         35       5,2       15,7       18,4       15,7       15,2       1         36       4,9       15,2       17,8       14,8       14,0       1         37       4,6       15,0       17,4       14,2       13,2		28,3						25
27       8,0       29,4       33,2       34,6       44,2       2         28       7,6       26,8       30,2       30,9       38,2       2         29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5       16,4       19,3       16,8       16,8       1         35       5,2       15,7       18,4       15,7       15,2       1         36       4,9       15,2       17,8       14,8       14,0       1         37       4,6       15,0       17,4       14,2       13,2		25,3						
28       7,6       26,8       30,2       30,9       38,2       2         29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5       16,4       19,3       16,8       16,8       1         35       5,2       15,7       18,4       15,7       15,2       1         36       4,9       15,2       17,8       14,8       14,0       1         37       4,6       15,0       17,4       14,2       13,2		22,7						
29       7,2       24,4       27,6       27,6       33,0       1         30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5       16,4       19,3       16,8       16,8       1         35       5,2       15,7       18,4       15,7       15,2       1         36       4,9       15,2       17,8       14,8       14,0       1         37       4,6       15,0       17,4       14,2       13,2		20,3						
30       6,9       22,3       25,3       24,7       28,4       1         31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       1         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5       16,4       19,3       16,8       16,8       1         35       5,2       15,7       18,4       15,7       15,2       1         36       4,9       15,2       17,8       14,8       14,0       1         37       4,6       15,0       17,4       14,2       13,2		18,3						
31       6,5       20,4       23,4       22,2       24,6       15         32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       11         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5       16,4       19,3       16,8       16,8       1         35       5,2       15,7       18,4       15,7       15,2       1         36       4,9       15,2       17,8       14,8       14,0       1         37       4,6       15,0       17,4       14,2       13,2		16,5						
32       6,2       18,8       21,7       20,0       21,4       1         33       5,8       17,5       20,4       18,2       18,8       1         34       5,5       16,4       19,3       16,8       16,8       1         35       5,2       15,7       18,4       15,7       15,2       1         36       4,9       15,2       17,8       14,8       14,0       1         37       4,6       15,0       17,4       14,2       13,2		14,9						
33     5,8     17,5     20,4     18,2     18,8     1       34     5,5     16,4     19,3     16,8     16,8     1       35     5,2     15,7     18,4     15,7     15,2     1       36     4,9     15,2     17,8     14,8     14,0     1       37     4,6     15,0     17,4     14,2     13,2		13,6						
34     5,5     16,4     19,3     16,8     16,8     1       35     5,2     15,7     18,4     15,7     15,2     1       36     4,9     15,2     17,8     14,8     14,0     1       37     4,6     15,0     17,4     14,2     13,2		12,5						
35     5,2     15,7     18,4     15,7     15,2     16       36     4,9     15,2     17,8     14,8     14,0     16       37     4,6     15,0     17,4     14,2     13,2		11,6						
36       4,9       15,2       17,8       14,8       14,0       1         37       4,6       15,0       17,4       14,2       13,2		10,8						
<b>37</b> 4,6 15,0 17,4 14,2 13,2		10,2						
		9,6						
		9,1	12,6	13,8	17,1	15,0	4,4	38
	8,6 44							
	8,1 45							
	7,5 46							
		6,9						
	6,2 48							
	5,5 49							
		4,9						
		4,3						
	3,7 52							
	3,2 53							
	2,8 54							
	2,4 55							
		2,0						
	1,6 57							
	1,3 58							
	1,0 59				9,0		2,0	
		0,8						
		0,7						
		0,7						
		0,5						
		0,3						
		0,0						
		0,0						
		0,0						
		0,0						
64 1,5 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	0,0 68	0,0		0,0	0,0		1,3	U.S

## B. Bibliographie

- Département de démographie de l'Université de Montréal (Canada). Base de données sur la longévité canadienne. Disponible à l'adresse www.demo.umontreal.ca/chmd/
- Torjman Sherri. *La prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada*. Caledon Institute of Social Policy, février 2002.
- Bureau de l'actuaire en chef. Étude actuarielle n° 1 Étude d'expérience des bénéficiaires de prestations d'invalidité, 2002.
- Bureau de l'actuaire en chef. Rapport actuariel 25<sup>e</sup> du Régime de pensions du Canada, 2010.
- Régie des rentes du Québec. Évolution de la clientèle de la rente d'invalidité de 1970 à 2003, 2006.
- Organisation mondiale de la santé. Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10<sup>e</sup> révision, édition pour 2007. Disponible à l'adresse <a href="http://www.who.int/classifications/icd/en/">http://www.who.int/classifications/icd/en/</a> (en anglais seulement sur le site)

## C. Remerciements

Service Canada a fourni les statistiques sur les cotisants et les bénéficiaires du Régime de pensions du Canada.

Les données historiques sur la mortalité proviennent de la Base de données sur la longévité canadienne du Département de démographie de l'Université de Montréal.

Nous remercions les ministères et organismes susmentionnés de leur collaboration et de leur aide précieuse.

Les personnes suivantes ont participé à la préparation du présent rapport :

Yu Cheng, A.S.A
Patrick Dontigny, A.S.A.
Alain Guimond, A.S.A.
Sari Harrel, F.S.A., F.I.C.A.
François Lemire, F.S.A., F.I.C.A.
Michel Montambeault, F.S.A., F.I.C.A.
Louis-Marie Pommainville, F.S.A., F.I.C.A.
Christine Van Le Tran